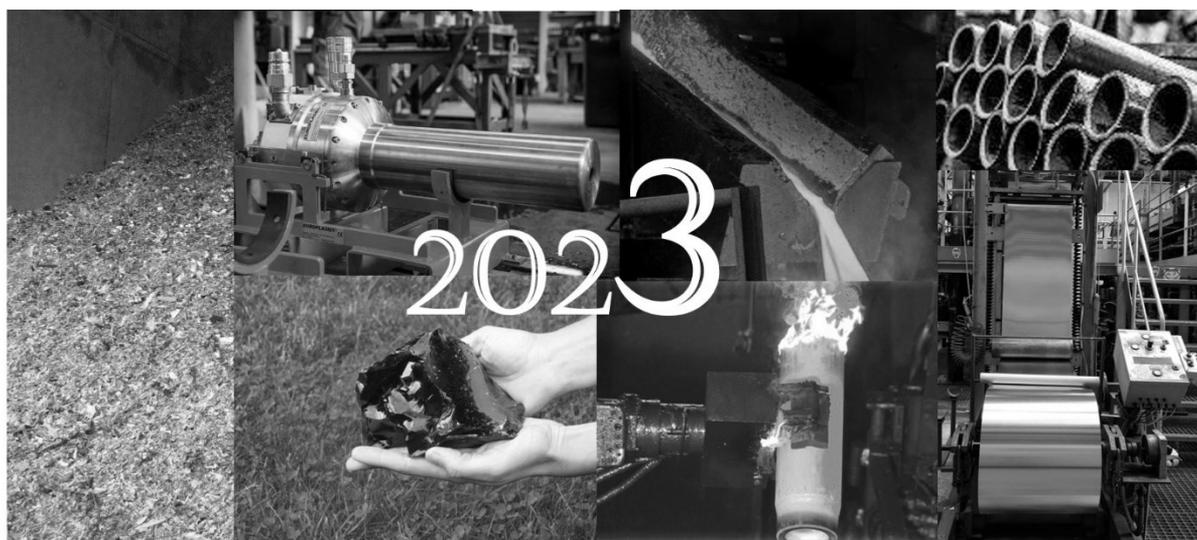


EUROPLASMA

A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2023



EUROPLASMA

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 1.705.392,8664 euros

471 Route de Cantegril Est - 40110 Morcenx-la-Nouvelle

384 256 095 RCS Mont-de-Marsan

www.europlasma.com

SOMMAIRE

3	RAPPORT DE GESTION
42	COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE EUROPLASMA
95	COMPTES SOCIAUX DE EUROPLASMA SA

RAPPORT DE GESTION

ACTIVITE DU GROUPE EUROPLASMA ET FAITS MARQUANTS EN 2023	4
PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE	9
INFORMATIONS FINANCIERES ET COMPTABLES	21
VIE DU TITRE EUROPLASMA	39

RAPPORT DE GESTION

1. ACTIVITE DU GROUPE EUROPLASMA ET FAITS MARQUANTS EN 2023

1.1. LE GROUPE EUROPLASMA

Europlasma est un groupe français expert dans la dépollution, dont le savoir-faire depuis plus de 30 ans s'appuie sur sa technologie propriétaire, la torche à plasma, permettant d'obtenir de très hautes températures. Le métier du Groupe Europlasma consiste à concevoir et développer les nombreuses applications de la torche à plasma, au service de l'homme et de son environnement.

Ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux, à la décarbonation ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale.

Afin d'étendre les champs d'application de sa torche à plasma et de développer, après la destruction définitive des déchets d'amiante par vitrification, des solutions de traitement ultime des déchets dangereux, et de répondre aux grands enjeux environnementaux de notre époque, Europlasma a développé un procédé unique de recyclage des déchets issus de la production de l'aluminium.

Le développement de ce nouveau procédé accroît l'ambition d'Europlasma de valoriser les matières premières extraites lors du traitement de déchets complexes dans un cercle vertueux de production en économie circulaire. Une première utilisation interne de l'alumine de haute pureté récupérée à l'issue du traitement des crasses d'aluminium recyclé pourra intervenir dans la composition des réfractaires utilisés dans les fours industriels exposés à de très hautes températures.

Sur son segment décarbonation, le Groupe exploite depuis plus de 10 ans une ligne de préparation de combustible solide de récupération (CSR) et a ainsi développé une expertise en matière de fabrication de CSR. Le développement de la production et de la valorisation du CSR participe à l'atteinte des 4 objectifs nationaux fixés par la loi, notamment celui de réduire la consommation d'énergie primaire fossile de 30% en 2030 par rapport à 2012 et de multiplier par 5 la quantité de chaleur ou de froid renouvelables et de récupération livrée par les réseaux de chaleur et de froid en 2030¹.

Sur son segment Industries, le Groupe conçoit, fabrique et commercialise tous produits et matériels issus des activités de forge et de traitement des métaux, destinés à l'industrie et aux applications de défense et armement.

Le Groupe est ainsi segmenté en 4 secteurs d'activité intégrés dans l'économie mondiale :

- Solutions Plasma
- Déchets Dangereux
- Décarbonation
- Industries

1.2. FAITS MARQUANTS EN 2023

1.2.1 Solutions Plasma

1.2.1.1 Évolution des développements en Chine

Transformation des déchets d'aluminium en un produit à forte valeur marchande

La filiale chinoise, Europlasma Environmental Technology (EET) a signé en avril 2023 un accord avec l'industriel chinois Shandong Haogang Environmental Protection Technology Co (SHEPT) en vue d'implanter en Chine une première usine de traitement de déchets d'aluminium.

Cet accord prévoit notamment la fourniture, au travers d'une joint-venture à créer entre EET et SHEPT, d'une unité de traitement des crasses d'aluminium selon un procédé innovant développé durant ces trois dernières années dans son

¹ Données Ademe 2024

centre de recherche à Hangzhou ainsi que la fourniture de deux torches à plasma. L'installation sera dimensionnée pour décontaminer 90.000 tonnes par an de déchets d'aluminium et les convertir en alumine d'une pureté supérieure à 80%, véritable matière première recherchée par les industries de l'aluminium et des matériaux réfractaires.

Préparation d'une offre pour les cendres volantes

Début juin 2023, EET a démarré une campagne de synthèse sur le procédé de vitrification des cendres volantes issues d'incinérateurs chinois destinée essentiellement à valider la sobriété énergétique d'un nouveau four pilote ainsi que sa longévité dans des conditions de densité de puissance et d'agressivité chimique comparables à celles rencontrées dans les fours existants d'Europlasma.

Accord de développement d'un procédé de recyclage de batterie au lithium-ion

EET et le fonds d'investissement chinois, Hangzhou Jinyao New Energy Technology Co., Ltd ont signé l'accord de recherche visant la mise au point par EET d'un procédé de recyclage des électrodes de batteries Lithium-ion semblables à celles utilisées dans les véhicules électriques. Cet accord prévoit :

- la livraison, par EET, d'un démonstrateur industriel (pilote) permettant d'amener le graphite des cathodes de batteries en fin de vie (contaminées par les sels de Lithium) au niveau d'acceptabilité requis pour le matériau neuf ;
- le financement, par Hangzhou Jinyao New Energy Technology Co., Ltd, des travaux de développement dudit démonstrateur ;
- le partage des droits commerciaux de ce procédé : Hangzhou Jinyao New Energy Technology se réservant le marché chinois et concédant à EET les droits pour l'Europe ;
- la possibilité pour EET de poursuivre pour son compte des travaux d'amélioration du procédé après que celui-ci aura été livré à Hangzhou Jinyao New Energy Technology.

1.2.1.2 Partenariats pour la capture et la valorisation du CO2

La société Field Intelligence Energy (FIE), dans laquelle Europlasma détient une participation de 49% poursuit son développement technologique en faveur d'un recours aux technologies plasma pour dépolluer l'industrie du pétrole afin de tendre vers la création d'un « Baril Vert », dans lequel l'ensemble de la chaîne de production de l'hydrocarbure serait décontaminé. En 2023, FIE a enregistré un montant de chiffre d'affaires de 0,3 M USD pour un contrat de fournitures de données d'exploitation (Gaz/Pétrole) avec la société Uruguayenne Yarbel sur des terres en Bolivie d'un montant global de 3 M USD.

1.2.2 Traitement des déchets dangereux

Après avoir été suspendue dans le cadre du plan de sobriété fin 2022, l'activité de l'usine Inertam a redémarré courant avril 2023 et a été arrêtée fin juin 2023 afin notamment de réaliser une maintenance programmée de l'installation et de reconstituer son stock de déchets amiantés. Dans ce contexte, 1.434 tonnes de déchets amiantés ont été traitées sur l'année 2023 contre 1.896 tonnes en 2022. En outre, le stock historique a légèrement diminué pour s'établir à 2.873 tonnes au 31 décembre 2023, contre 3.148 tonnes à la clôture précédente.

Parallèlement, Inertam a signé plusieurs contrats de partenariat à l'international (Italie, Algérie, Côte d'Ivoire) dont la mise en œuvre est encadrée par les dispositions de la convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.

Ces partenariats confirment les ambitions du Groupe Europlasma de déployer sa technologie plasma sur le marché du traitement des fibres d'amiante en tant que seule solution de gestion efficace et écologiquement rationnelle des déchets.

Toutefois, dans le cadre des activités de traitement des déchets dangereux, le Groupe Europlasma attire l'attention sur les facteurs de risques identifiés principalement aux paragraphes 2.2.2 et 2.3.1 du présent rapport, en particulier ceux portant sur la dépendance aux livraisons effectives de déchets contenant de l'amiante et les conséquences négatives d'un retard ou de l'absence de livraison de déchets sur l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe.

1.2.3 Décarbonation

Au cours de l'exercice 2023, 13.081 tonnes de combustibles solides de récupération (CSR) ont pu être préparées par la filiale Chopex, représentant un chiffre d'affaires de 880 K€, contre 14.016 tonnes à la clôture précédente. La capacité actuellement autorisée de 55.000 tonnes traitées par an sur le site de Morcenx-la-Nouvelle permet d'absorber confortablement ces volumes. Le montant total du contrat pourrait être revu à la hausse en fonction du volume de déchets reçus de ses clients.

1.2.4 Industries

1.2.4.1 Fabrication de corps creux

Afin de répondre aux commandes reçues par la filiale Les Forges de Tarbes et aux nombreuses sollicitations liées au contexte géopolitique, le Groupe a décidé d'augmenter les cadences de production de corps creux entrant dans la fabrication d'obus de 155mm.

Au cours de l'exercice 2023, Les Forges de Tarbes ont engrangé deux commandes, dont une historique, pour la fourniture de près de 66.000 pièces et ont conclu un accord de coopération avec une entreprise publique ukrainienne affiliée à l'Industrie de Défense Ukrainienne pour la fourniture de pièces utilisées dans la fabrication des obus de 155mm portant sur la fourniture de 360.000 pièces sur 3 ans.

Sur l'exercice, Les Forges de Tarbes ont obtenu trois agréments du ministère des Armées pour exporter des corps creux de gros calibre produits à Tarbes.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif de soutien à l'industrie de la défense (« article 90 »), l'État a accordé aux Forges de Tarbes une avance remboursable pouvant atteindre un montant maximum de 7.143 K€ en deux phases, dont 1,5 M€ ont été versé en 2023, afin de contribuer au financement des investissements prévus sur leur site de production jusqu'en 2025. Le montant de 4.058 K€ correspondant à la seconde phase sera octroyé sous réserve d'un avis favorable de la commission chargée de donner un avis sur certaines opérations relatives aux matériels aéronautiques et aux matériels d'armement complexes.

En 2023, la production du site tarbais a atteint 36.347 corps creux, soit une production multipliée par 3 et un chiffre d'affaires par 1,5 par rapport à 2022. Pour autant, le résultat d'exploitation de l'activité ressort en baisse (-418K€) principalement en raison de pannes subies sur les moyens de production.

1.2.4.2 Production d'anodes à partir de feuilles d'aluminium

La filiale Satma Industries, spécialisée dans le traitement électrochimique (anodisation) de feuilles d'aluminium de haute pureté pour condensateurs, créée en 2022 suite à la reprise de Satma PPC, a redémarré courant avril 2023 pour atteindre un chiffre d'affaires de 4.860 K€ sur l'exercice.

L'activité avait été suspendue dans le cadre du plan de sobriété fin 2022. Elle a depuis lors réduit significativement ses coûts de productions grâce à une forte négociation des tarifs de l'énergie.

En outre, il est précisé qu'en date du 25 juillet 2023, le Tribunal de commerce de Grenoble a prononcé la conversion de la procédure de redressement judiciaire de Satma PPC en liquidation judiciaire, sans maintien d'activité. Cette liquidation a empêché Satma PPC d'acquérir le terrain et les bâtiments auprès d'Almecco. Ainsi, la Société, qui devait acquérir le terrain et les bâtiments auprès de Satma PPC, poursuit l'utilisation du site sous la forme d'un bail commercial auprès d'Almecco. Des discussions sont toutefois en cours afin de permettre la cession du terrain et des bâtiments à un tiers auprès de qui la Société poursuivrait le bail tout en permettant à la Société de mettre en œuvre les investissements envisagés lors de la reprise.

1.2.4.3 Production de contenants de stockage haute pression en aluminium

Au cours de l'exercice 2022, Europlasma a lancé le projet d'usine dernière génération à Cébazat (63), pour la production de contenants de stockage haute pression en aluminium.

L'objectif de ce projet est de créer une usine de production de corps creux en aluminium d'une part, un centre de R&D de renommée mondiale sur les techniques de filage inverse sur les métaux non ferreux, d'autre part. Les bouteilles

haute pression seront principalement destinées aux secteurs du médical et de la défense, imposant de travailler sur des technologies complexes à forte valeur ajoutée et sur des volumes de commandes très variables.

La livraison de l'usine initialement prévue pour 2024 est actuellement retardée notamment en raison de l'évolution des prix des matières premières, de l'énergie, de la redéfinition du projet et du financement du foncier et de la construction sur lesquels la Métropole Clermont Auvergne s'était initialement engagée à hauteur de 34M€. Le Groupe poursuit les études avec l'ensemble des parties prenantes en vue de redéfinir les éléments de coûts et de rentabilité du projet.

1.2.5 Opérations sur capital

1.2.5.1 Mise en place d'un financement obligataire jusqu'à 15M€ et attribution gratuite de BSA au profit des actionnaires

En date du 23 mars 2023, Europlasma a annoncé la signature d'un accord de financement pouvant atteindre un montant nominal maximum de 15 millions d'euros sur 36 mois par l'émission d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes de la Société avec bons de souscriptions d'actions attachés le cas échéant (les « **OCEANE-BSA** »), au profit du fonds Environmental Performance Financing, ainsi que l'attribution gratuite de 8.374.544 bons de souscription d'actions au bénéfice de tous les actionnaires de la Société inscrits en compte au 15 avril 2023 lesquels ont été admis à la cotation sur Euronext Growth.

Dans le cadre de ce nouveau programme, 2.350 OCEANE ont été souscrites en 2023 et ont donné lieu à l'émission de 297.567.529 actions d'un montant nominal d'un (1) euro, correspondant à des augmentations de capital pour un montant total de 297.567.529 euros.

De plus, la société a émis et attribué gratuitement aux actionnaires de la Société inscrits en compte au 15 avril 2023 8.374.544 BSA A à raison d'un (1) BSA A pour une (1) action détenue. Les BSA A ont été admis aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris sous le code ISIN FR001400GY40. La période d'exercice des BSA A a débuté le 30 juin 2023 pour se terminer le 31 décembre 2023. Trois (3) BSA A donnaient le droit de souscrire à deux (2) actions nouvelles de la Société d'une valeur nominale unitaire d'un (1) euro à un prix d'exercice fixé à 1,10 € par action.

La Société a constaté que 88.548 BSA A ont été exercés par les actionnaires, ce qui a donné lieu à des augmentations de capital d'un montant global nominal de 27.724,24 € par émission de (i) 27.408 actions d'1 € de valeur nominale chacune au prix unitaire de 1,1 €, prime de 0,1 € incluse et (ii) 31.624 actions de 0,01 € de valeur nominale chacune au prix unitaire de d'1,1 €, prime d'1,09 € incluse.

1.2.5.2 Augmentation de capital de 1,5M€ au profit de EPF

En vertu des caractéristiques du financement en dette mis en place en octobre 2022 pour un montant maximum de 14,4 M€ auprès de la société Environmental Performance Financing, société membre du groupe Alpha Blue Ocean dont le siège social est situé à ARKA Corporate Services (Cayman) Limited, 71 Fort Street, 1st Floor Appleby Tower, P.O. Box 950 Grand Cayman KY1-1102, aux îles Caïmans (« **EPF** »), à la suite de sa demande de remboursement partiel, le Conseil d'administration d'Europlasma, a décidé de procéder au remboursement d'1,5 million d'euros d'emprunt par compensation de créance en actions. A ce titre, 1,5 million d'actions nouvelles ont été souscrites au pair, soit 1€ par action. Cette opération a donné lieu à une augmentation de capital d'1,5 M€.

Cette opération a permis au Groupe de se désendetter partiellement et de préserver sa capacité de financement pour continuer à déployer sa stratégie de développement, notamment dans le cadre de l'analyse en cours d'opportunités d'investissements stratégiques.

1.2.5.3 Augmentation de capital de 1,4M€ au profit de GCFO 11

Dans le cadre du contrat d'émission de 10.000 bons d'émissions (les « **Bons d'Emission** ») d'obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions attachés le cas échéant (les « **OCABSA** ») conclu le 16 avril 2021 et résilié à compter du 5 octobre 2022, 5.000.000 de BSA avaient été émis au profit de Global Corporate Finance Opportunities 11, société membre du groupe Alpha Blue Ocean dont le siège social est situé au 71 Fort Street, 1st Floor Appleby Tower, P.O. Box 950 Grand Cayman KY1-1102 aux îles Caïmans (« **GCFO 11** ») lors du tirage de la première tranche.

Or, en vertu de ce contrat d'émission, en cas de nouvelles émissions d'actions de la Société avant la date d'expiration ou l'exercice de l'intégralité des BSA, le nombre de BSA auquel GCFO 11 a droit peut être majoré de telle sorte que leur exercice puisse donner droit au même niveau de participation au capital de la Société que celui auquel il donnait droit à la date de tirage de la première tranche, soit 21%.

En date du 28 février 2023, l'intégralité des BSA, dont le nombre a été majoré à 14.193.040.000² conformément aux termes contractuels, a été exercé par GCFO 11. L'exercice des BSA a donné lieu à l'émission de 1.419.804 actions souscrites au pair, soit 1 € par action, et intégralement libérées par compensation à due concurrence avec une créance certaine, liquide et exigible détenue sur la Société suite à la cession au profit de GCFO de la créance de prêt de 1.419.804 € détenue par le fonds EPF.

Cette opération s'est inscrite également dans l'objectif de désendetter le Groupe tout en préservant sa trésorerie et a donné lieu à une augmentation de capital de 1.419.804 €.

1.2.5.4 Réduction de capital

Faisant usage de la délégation de pouvoirs conférés lors de l'assemblée générale du 20 juin 2023, le Conseil d'administration a décidé le 20 novembre 2023 de procéder à une réduction du capital social motivée par des pertes, d'un montant de 301.556.295,81 euros par voie de réduction de la valeur nominale de l'action de 1 à 0,01 euro ; étant précisé que le montant résultant de ladite réduction de capital a été affecté à l'apurement des pertes antérieures qui s'élevaient à 101.122.689,68 euros et, pour le solde de 200.433.606,13 €, sur un compte de réserves indisponibles destiné à l'imputation des pertes futures qui s'est trouvé ainsi porté d'un montant de 46.543,60 euros à 200.480.149,73 euros.

1.2.6 Instabilité géopolitique et macroéconomique mondiale

Depuis le début de la guerre en Ukraine en février 2022, les relations internationales, notamment commerciales, sont perturbées. Les implantations géographiques et les projets actuellement développés au sein du Groupe limitent son exposition aux incertitudes voire à la dégradation des conditions sécuritaires ou économiques qui pourraient en découler.

Toutefois, ce contexte de tensions notamment sur les approvisionnements en électricité et en gaz a nécessité la mise en place d'un plan de sobriété pour réduire la consommation d'énergie durant la période hivernale.

1.2.7 Continuité d'exploitation

La Société a mis en place un financement obligataire le 23 mars 2023 pour un montant nominal maximum de 15 millions d'euros par voie d'émission d'OCEANE-BSA au profit du fonds Environmental Performance Financing. A ce jour, la société a procédé au tirage de 14 tranches de 200 OCEANE chacune, pour un montant nominal total de 14 millions d'euros.

Afin d'accompagner financièrement la forte croissance du périmètre du Groupe Europlasma, la Société et le fonds Environmental Performance Financing ont conclu, en date du 23 avril 2024, un nouveau contrat de financement obligataire, pour un montant nominal maximum de 30M€ sur 36 mois sous la forme de bons d'émission.

En complément de ce financement obligataire, la Société a obtenu de l'Etat un engagement de principe de financement à hauteur de 15 M€ via le fonds de développement économique et social (FDES) sous la forme d'un contrat de prêt dont la signature est subordonnée à un arrêté ministériel. Sa mise en œuvre « en miroir » de 3 tranches successives sur 3 ans est conditionnée à un apport en capital d'un montant équivalent dans Valdunes Industries.

En date du 17 mai 2024, Europlasma a annoncé la conclusion d'un accord avec la société Bizzell Europe, filiale du groupe Bizzell Corporation opérant principalement au profit du gouvernement américain, en vue de son entrée au capital de Valdunes Industries à hauteur de 25% pour un montant de 5 millions d'euros.

² Le prix d'exercice des BSA à la valeur nominale des actions (1 euro) a été déterminé après (i) application du mécanisme d'ajustement annuel du prix d'exercice des BSA sur la base de la variation annuelle du cours de l'action Europlasma entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre depuis la conclusion du Contrat et (ii) ajustement à compter du 16 décembre 2022 de la parité d'exercice des BSA résultant des opérations de regroupement.

En conséquence, le Conseil d'administration d'Eurolasma considère que l'utilisation de la convention de présentation des comptes consolidés selon le principe de continuité d'exploitation est justifiée au vu :

- des mesures mises en œuvre pour permettre au Groupe d'assurer ses besoins de trésorerie, notamment grâce aux financements précités ;
- la poursuite de l'activité de préparation de CSR, notamment avec une référence de l'industrie de la valorisation du déchet pour un montant de chiffre d'affaires estimé à 7 M€ sur les 3 ans à venir ;
- de la signature en 2023 par les Forges de Tarbes de commandes pour la fourniture de près de 66.000 pièces et d'un accord de coopération avec une entreprise publique ukrainienne affiliée à l'Industrie de Défense Ukrainienne pour la fourniture de pièces utilisées dans la fabrication des obus de 155mm portant sur la fourniture de 360.000 pièces sur 3 ans.

Sur ces bases, et compte tenu de la situation de sa trésorerie au 31 décembre 2023, le Groupe estime que l'utilisation des fonds provenant des financements précités lui permet de financer les activités et les investissements du Groupe pour les douze prochains mois.

2. PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Ce chapitre décrit les principaux risques auxquels le Groupe estime être exposé, compte tenu des spécificités de son activité, de sa structure, de son organisation, de sa stratégie et de son modèle économique.

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que d'autres risques dont le Groupe n'a pas connaissance à la date du présent rapport, ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette date, comme susceptible d'avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent ou pourraient exister ou survenir.

2.1. NIVEAUX DE CRITICITE DES RISQUES

Le niveau de criticité des risques (élevé, intermédiaire, modéré) a été déterminé en fonction de leur probabilité d'occurrence, de l'ampleur anticipée de leur impact négatif sur le Groupe et après prise en compte des procédures de gestion des risques. L'évolution des risques en 2023 par rapport à 2022 fait l'objet d'une description spécifique dans le présent chapitre.

Facteurs de risques	Description	Niveau de criticité	Evolution
Stratégie et activités	2.2.1 Développement des activités	Elevé	↗
	2.2.2 Développement commercial	Elevé	↗
	2.2.3 Innovation	Intermédiaire	→
	2.2.4 Contrôle des exportations	Intermédiaire	→
	2.2.5 Crise sanitaire	Modéré	↘
	2.2.6 Instabilité géopolitique	Elevé	↗
Opérationnels	2.3.1 Industriels	Elevé	↗
	2.3.2 Approvisionnements	Elevé	↗
	2.3.3 Défauts de fabrication	Elevé	↗
	2.3.4 Ressources humaines	Elevé	↗
	2.3.5 Environnement	Elevé	↗
	2.3.6 Informatique	Elevé	↗
	2.3.7 Stock de déchets amiantés	Elevé	↗
Juridiques	2.4.1 Conformité	Intermédiaire	→

	2.4.2 Autorisation administrative	Intermédiaire	→
	2.4.4 Propriété Intellectuelle	Elevé	↗
	2.4.5 Procédure judiciaire	Elevé	↗
Financiers	2.5.1 Dilution	Elevé	↗
	2.5.2 Recouvrement des créances	Intermédiaire	→
	2.5.3 Volatilité de la performance	Intermédiaire	→
	2.5.4 Liquidité	Elevé	↗
	2.5.5 Taux de change	Intermédiaire	→
	2.5.6 Taux d'intérêts	Intermédiaire	→
Assurance	2.6 Couverture des risques	Intermédiaire	→

2.2. RISQUES LIES A LA STRATEGIE ET AUX ACTIVITES DU GROUPE

2.2.1 Risques liés au développement des activités du Groupe

La nouvelle stratégie du Groupe passe par une redéfinition progressive de ses axes de développement et de son périmètre industriel.

Le repositionnement du segment Energies renouvelables sur l'activité de préparation de CSR pour le compte d'industriels, l'acquisition en août 2021 de Tarbes Industry devenue Les Forges de Tarbes, le lancement en janvier 2022 du projet des Forges de Gerzat ainsi que la reprise en avril 2022 de l'activité de Satma PPC vont dans ce sens.

S'agissant plus spécifiquement du projet porté par la filiale Les Forges de Gerzat, qui implique de nombreux acteurs publics et dont la livraison initialement prévue pour 2024 est retardée notamment du fait de l'évolution des prix des matières premières, de l'énergie et de la redéfinition du projet. En outre, de nombreux autres facteurs pourraient retarder davantage la mise en service de cette nouvelle usine parmi lesquels les aléas réglementaires (contraintes urbanistiques, procédures d'autorisation), aléas de construction, les aléas techniques liés aux équipements ou des défauts de conception. Ces retards et incidents dans la conception et l'exécution du projet pourraient induire des coûts supplémentaires importants et avoir un impact significatif sur le résultat d'exploitation et la trésorerie du Groupe.

Pour limiter ce risque, le suivi projet est aujourd'hui effectué par une organisation et une structure projet adaptée mettant en œuvre des méthodes et des pratiques standards ; le Groupe ne peut cependant pas garantir la maîtrise totale des aléas inhérents à la gestion de ce projet complexe.

Par ailleurs, plusieurs projets sont en cours de discussion avec des partenaires, sans que le Groupe ne puisse garantir que ces différents projets aboutissent favorablement ou qu'ils auront un impact positif sur ses résultats ou ses perspectives de développement. Le développement de ces activités constituerait une ressource économique complémentaire fondant un modèle de rentabilité vertueux pour le Groupe.

Toutefois, comme dans d'autres secteurs, le risque existe qu'une technologie ou un modèle économique de rupture vienne perturber le développement de ces activités.

2.2.2 Risques liés au développement commercial

- Inertam : risques liés à l'inflation des coûts et à l'insuffisance des livraisons

Les tensions sur les approvisionnements en électricité et en gaz liées au conflit russo-ukrainien démarré début 2022 a fortement pénalisé la production de l'usine de traitement des déchets amiantés. En effet, dans ce contexte il a été décidé de ne pas redémarrer le four de traitement après la maintenance programmée du second semestre.

En outre, la production de l'installation de vitrification étant dépendante des livraisons effectives de déchets contenant de l'amiante, un retard ou une absence de livraison aurait nécessairement un impact négatif sur son activité et, par conséquent, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe s'en trouveraient négativement affectés.

En outre, ce volume de réception associé à la baisse de stock de déchets amiantés pourrait également avoir un impact négatif sur l'activité de l'installation de vitrification elle-même. En effet, au-delà de composer la très grande majorité des revenus de l'activité de traitement de l'amiante, les déchets amiantés constituent la matière première essentielle des activités industrielles d'Inertam.

Aussi une réception durablement basse de déchets amiantés par Inertam pourrait-elle avoir un impact sur la performance d'exploitation de l'installation ou nécessiter l'adaptation, voire l'arrêt temporaire du processus de production.

- Forges de Tarbes et Chopex : risque de dépendance monoclient

Les Forges de Tarbes, spécialisées dans la production de corps creux en acier, et Chopex, spécialisé dans la préparation de CSR, ont en commun de n'avoir qu'un seul client, ce qui les expose à un risque de dépendance ou de défaillance vis-à-vis de leur dit client.

La perte d'un contrat-clé ou une renégociation défavorable au Groupe pourrait entraîner une baisse du chiffre d'affaires, de la marge, voire un arrêt temporaire ou définitif de ces activités.

Afin de se prémunir contre ce risque, les Forges de Tarbes et Chopex veillent à la qualité de leur relation avec leur client, d'une part, et cherchent à diversifier leur clientèle et/ou les produits et services qu'elles peuvent proposer.

- Forges de Gerzat et Satma Industries : risque associé au cycle de développement

En raison du temps de développement consubstantiel à de telles unités industrielles, le Groupe est exposé à un risque commercial de décalage entre l'offre et la demande.

Ainsi, s'agissant du projet porté par Les Forges de Gerzat, si le marché des bouteilles de gaz haute pression en aluminium devait significativement évoluer pendant cette période de développement et que les éventuelles évolutions des besoins du marché n'avaient pas été suffisamment prises en compte par le Groupe, celui-ci pourrait rencontrer une inadéquation entre l'offre de produits issues de la nouvelle usine et les attentes clients, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur les ventes de Forges de Gerzat et, par la suite, sur la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe.

Par ailleurs, s'agissant du projet porté par Satma Industries, si le Groupe prévoit un investissement visant à améliorer la compétitivité et la rentabilité de l'usine pour produire plus en consommant moins, le Groupe vise également la création d'une filière intégrée de production puis de transformation de produits finis en aluminium, aluminium-composite et autres matériaux (acier-laiton, superalliage, etc.) à destination notamment des secteurs de la défense et de l'énergie. La durée de la phase de développement et les éventuelles évolutions des besoins du marché pendant cette période pourrait entraîner une inadéquation entre l'offre de produits issues de l'usine et les attentes clients, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur les ventes de Forges de Gerzat et, par la suite, sur la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe.

En prévention d'un tel risque, les équipes projets et produits ont mis en place une veille sur les marchés pertinents et un processus de validation des choix produits et techniques tout au long du développement.

2.2.3 Risques liés à l'innovation

- Pérennité du savoir-faire

Les métiers d'Eurolasma requièrent des connaissances et compétences techniques pointues.

En particulier, l'usine d'Inertam, les solutions technologiques développées par Eurolasma et, depuis 2021, l'activité des Forges de Tarbes, le lancement du projet des Forges de Gerzat ainsi que la reprise de l'activité de Satma, ont nécessité le recrutement et le développement de ressources humaines possédant les compétences de conception, de réalisation et de conduite de telles installations. La perte de compétences clés significatives impacterait la performance d'exploitation ou d'activité et les perspectives de développement du Groupe.

La réorganisation du Groupe opérée depuis 2019 avec la nouvelle Direction a eu pour objectif de pérenniser et décloisonner le savoir-faire et l'expérience au sein du Groupe, afin de limiter le risque correspondant.

- Risques liés à la confidentialité des informations et du savoir-faire

Dans le cadre du développement de ses différentes activités et en complément des brevets qu'il détient, le Groupe s'appuie sur des technologies, des procédés, du savoir-faire et des informations confidentielles non-brevetées protégés par des engagements de confidentialité avec employés, consultants, partenaires, fournisseurs et autres cocontractants et par un contrôle d'accès informatique nominatif aux informations confidentielles.

Le Groupe ne peut toutefois garantir que ces engagements seront respectés, qu'il disposera de recours suffisants en cas de divulgation, ni que ces informations confidentielles ne seront pas portées à la connaissance de tiers de toute autre manière ou utilisées et développées indépendamment par des concurrents.

Si le Groupe n'était pas en mesure d'assurer la confidentialité de certaines informations, ses perspectives de développement pourraient s'en trouver affectées.

2.2.4 Risques liés au contrôle des exportations

L'intégration des Forges de Tarbes a introduit un nouveau risque lié au contrôle des exportations de produits classés matériel de guerre ou double usage et qui nécessitent donc l'octroi de licences d'exportation par les autorités françaises.

A cet égard, le Groupe a créé une cellule de contrôle des exportations capable d'obtenir par elle-même les licences nécessaires, gérer les relations avec les institutions gouvernementales, coordonner les équipes et identifier les arbitrages stratégiques.

Le Groupe ne peut cependant garantir l'obtention et/ou le maintien des licences, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur le développement de l'activité, la stratégie et les résultats du Groupe.

2.2.5 Risques liés à une nouvelle crise sanitaire

Si la pandémie de la Covid-19 semble s'être estompée depuis 2022, la mise en place, dans le cadre d'une potentielle nouvelle crise sanitaire, de nouvelles mesures restrictives, pourrait conduire à de nouveaux ralentissements économiques sur des marchés sur lesquels le Groupe opère, ou avoir pour effet d'affecter des chaînes de production mondiales, les chaînes d'approvisionnement ou de transport locales, ou plus généralement d'affecter à nouveau l'économie mondiale.

Par ailleurs, des modifications législatives et/ou réglementaires applicables aux activités du Groupe (concernant notamment la fiscalité, les limitations relatives aux transferts de capitaux, les droits de douane, le régime de la propriété intellectuelle et des licences d'importation et d'exportation, le régime du droit du travail ou en matière d'hygiène, de sécurité ou d'environnement) pourraient augmenter de façon significative les coûts supportés par le Groupe ou limiter sa capacité à transférer librement ses capitaux et avoir, en conséquence, des impacts défavorables significatifs sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Le Groupe ne peut fournir de garantie sur le fait qu'une nouvelle crise sanitaire serait maîtrisée durablement dans un avenir proche ou que les mesures de prévention n'impacteraient pas son activité.

2.2.6 Risques liés à l'instabilité géopolitique et macroéconomique mondiale

Depuis le début de la guerre en Ukraine en février 2022, les relations internationales, notamment commerciales, sont perturbées. À cet égard, les incertitudes économiques qui résultent de ce conflit pourrait affecter l'activité économique et les échanges mondiaux et pourrait avoir un impact défavorable sur les activités du Groupe alors même que les implantations géographiques et les projets actuellement développés au sein du Groupe limitent son exposition.

Le Groupe est particulièrement vigilant sur les impacts négatifs que peuvent avoir l'inflation des coûts, les éventuelles ruptures de certaines chaînes d'approvisionnement et la hausse des taux d'intérêt, sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

2.3. RISQUES OPERATIONNEL

2.3.1 Risques industriels

L'outil industriel des sociétés du Groupe est exposé aux risques liés à l'usure et à son entretien qui nécessitent des investissements significatifs que les sociétés du Groupe pourraient ne pas être en mesure de réaliser.

- Production Inertam

Le manque d'entretien jusqu'en 2019 de l'installation de vitrification d'Inertam, motivé en partie par les problèmes de trésorerie du Groupe, avait créé une situation difficile dont la complexité s'est aggravée par la présence d'une grande quantité de poussière d'amiante dans la zone de préparation des déchets.

Après une première phase de reconfiguration de la zone de préparation des déchets qui a nécessité plus d'un an de travaux et plus de 6 millions d'euros d'investissements, l'usine avait été remise en service avec succès le 1^{er} juillet 2020.

Si l'outil industriel a été considérablement revu et optimisé, l'installation reste soumise aux aléas industriels classiques : défaillance technique d'un équipement critique pouvant entraîner des retards ou des défauts sur la production et/ou nécessitant une mise à l'arrêt temporaire de l'installation, risques de pénurie sur certains composants ou certaines pièces entrant dans la fabrication ou la maintenance de son usine et pouvant affecter le taux de disponibilité de l'installation. Un plan d'action de maintenance préventive est en œuvre pour limiter ces risques.

Cela étant précisé, l'activité de traitement des déchets amiantés connaît un risque tout à fait spécifique lié à la « recette » du mix déchets à vitrifier. L'exploitant cherche en effet à optimiser et à améliorer la qualité de la fusion pour obtenir une moindre consommation électrique et une moindre usure des réfractaires du four de vitrification, et ainsi maîtriser les coûts d'exploitation de l'installation. Pour ce faire, il élabore une recette sur la base d'une typologie et des caractéristiques des déchets amiantés réceptionnés.

Une évolution de celles-ci ou de leur quantité pourrait dès lors avoir un impact négatif sur la performance d'exploitation de l'usine d'Inertam, générer des incidents et des pannes, ou nécessiter l'adaptation voire l'arrêt temporaire du processus de production. Afin de limiter ce risque, les actions engagées sont l'identification, la sélection des typologies et caractéristiques des déchets à la prise de commande, l'amélioration du pilotage de l'installation pour s'assurer de la capacité à traiter les variations induites par les typologies de déchets.

- Production Les Forges de Tarbes

Le manque d'entretien jusqu'en 2021 de l'usine de production de corps creux en acier de Tarbes Industry (devenue en septembre 2021 les Forges de Tarbes), dû à des périodes successives de reprises et motivé par des choix stratégiques et des problèmes de trésorerie des précédents propriétaires, a là aussi créé une situation difficile ; l'usine est confrontée de ce fait à des difficultés de fiabilité de production. Cela peut se traduire par une indisponibilité des équipements, une augmentation du taux de rebuts ou à la fabrication de pièces non conformes.

Depuis la reprise de l'usine par le Groupe en août 2021, diverses actions correctives ont été engagées : un plan d'investissement basé sur la fiabilisation des équipements est en cours de déploiement, un plan d'action de maintenance préventive a été réalisé, les pièces détachées critiques sont en cours d'identification et vont être approvisionnées et du personnel de maintenance a été recruté.

- Production de Satma Industries

L'installation de production d'anodes en aluminium pour condensateurs électrolytiques reste soumise aux aléas industriels classiques : défaillance technique d'un équipement critique pouvant entraîner des retards ou des défauts sur la production et/ou nécessitant une mise à l'arrêt temporaire de l'installation, risques de pénurie sur certains composants ou certaines pièces entrant dans la fabrication ou la maintenance de son usine et pouvant affecter le taux de disponibilité de l'installation. Un plan d'action de maintenance préventive est en œuvre pour limiter ces risques.

2.3.2 Risques relatifs aux approvisionnements et à la fluctuation du prix des matières premières

- Approvisionnements et fournisseurs

De par ses activités, le Groupe est exposé à des risques d'approvisionnement caractéristiques des entreprises de fabrication et de transformation de produits : possibles pénuries, rallongement des délais d'approvisionnement, manque de capacité de production des fournisseurs, voire défaillance technique, logistique ou financière d'un fournisseur ou d'un prestataire (rupture d'approvisionnement ou défaut qualité). Ce risque est d'autant prégnant que les achats du Groupe sont relativement concentrés. Une soixantaine de produits ont été identifiés comme pouvant potentiellement impacter le Groupe en cas de défaillance d'approvisionnement.

Le Groupe ne peut exclure un risque de défaillance ponctuelle ou définitive d'un fournisseur considéré comme critique pour l'activité du Groupe, une augmentation de la dépendance du Groupe à l'égard de certains fournisseurs et/ou une modification significative de la politique de prix pratiquée par un fournisseur ou prestataire clé pour le Groupe, qui pourrait affecter négativement la production du Groupe, voire nécessiter un arrêt temporaire d'activité, et/ou qui pourrait avoir un impact négatif sur son activité et ses résultats.

Pour limiter ces risques, le Groupe a mis en œuvre une politique d'approvisionnement prévoyant diverses actions correctives et préventives : mise en place d'une cartographie des risques liés aux fournisseurs/produits principaux, réévaluation périodique des fournisseurs et audit des plus stratégiques d'entre eux, réalisation d'une veille marché et fournisseurs afin d'anticiper les mouvements des marchés fournisseurs et l'émergence de nouveaux acteurs, diversification des fournisseurs et qualification de nouveaux acteurs, création de stocks tampons sur site, internalisation de certaines prestations.

- Augmentation du coût des matières premières

Le Groupe considère être exposé à un risque lié à la variation du cours de certaines matières premières et de l'énergie.

En effet, les activités industrielles du Groupe, dont la vitrification d'amiante et la forge et l'usinage de corps creux, sont fortement consommatrices d'énergie ou dépendantes de certaines matières premières, pourraient être affectées par une hausse significative des prix pouvant découler de difficultés d'approvisionnement en matières premières (acier par exemple) et/ou en énergies (gaz naturel, électricité par exemple). Or la capacité du Groupe à répercuter les augmentations de ces coûts à ses clients dépend, pour une grande partie, de conditions de marchés ainsi que des usages commerciaux. En outre, même en cas de répercussion par le Groupe, cette dernière peut n'être répercutée que partiellement et/ou faire l'objet d'un décalage dans le temps. L'incapacité du Groupe à répercuter immédiatement et/ou intégralement l'augmentation des coûts des matières premières et/ou de l'énergie à court terme pourrait avoir un effet significatif défavorable sur le niveau de marge, les résultats du Groupe ainsi que sur sa situation financière.

A titre d'exemple, les tensions sur les approvisionnements en électricité et en gaz liées au conflit russo-ukrainien a fortement pénalisé la production de l'usine de traitement des déchets amiantés. En effet, dans ce contexte il a été décidé de ne pas redémarrer le four de traitement après la maintenance programmée du second semestre.

De façon plus générale, le Groupe mène diverses actions selon les situations afin de contenir ce risque : optimisation du pilotage des installations industrielles, veille marché, remise en concurrence régulière. Il ne peut toutefois garantir que cela permettra de couvrir intégralement les coûts supplémentaires engendrés par les hausses futures des prix de l'énergie et/ou des matières premières.

2.3.3 Risques liés à des défauts de fabrication ou de services

Le positionnement du Groupe et de ses filiales, notamment sur les marchés des corps creux en acier et du traitement définitif des déchets amiantés, requiert la mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité exigeant aux fins de garantir la qualité de ses produits et de ses services. Cependant, certains produits ou services du Groupe pourraient comporter des dérives qualité entraînant une hausse des rebuts, la production de produits non-conformes, des défauts

de fabrication ou de réalisation susceptibles de causer des dommages aux biens et aux personnes ou l'échec de qualification de nouveaux produits.

De tels événements seraient susceptibles d'entraîner une baisse de la demande pour ses produits et services, une indemnisation de la part du Groupe et/ou une perte de confiance de la part du marché et de la clientèle, ce qui pourrait avoir impact significatif sur la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe.

Pour limiter ce risque, le Groupe met en place des procédures de vérification et contrôle intermédiaire et final visant à fiabiliser les opérations de production ou de transformation des différents sites et ainsi garantir la conformité des pièces livrées et des services réalisés.

2.3.4 Risques liés aux ressources humaines

- Risques relatifs à la survenance des conflits sociaux

Le Groupe est vigilant sur le dialogue social qui représente une composante majeure de la cohésion des équipes et d'un bon fonctionnement afin de réaliser les performances économiques et sociales attendues, tout particulièrement en cas de reprise d'une société par le Groupe.

Malgré les efforts en investissements matériels et en recrutement, une mauvaise compréhension de la stratégie et des changements organisationnels du Groupe peut remettre en cause la confiance, la cohésion sociale et la performance économique et sociale du Groupe.

Le Groupe ne peut exclure des perturbations sociales (absentéisme, revendications, grève) ayant une influence sur son activité et ses délais de prestation et/ou de fabrication, d'une part, et un impact négatif sur sa réputation, sa situation financière et ses résultats, d'autre part.

- Risques relatifs à la santé et à la sécurité

Le Groupe est très attentif à la santé et à la sécurité de ses salariés et à celle des salariés de ses sous-traitants en prenant les mesures adéquates pour cela et en veillant à être en conformité avec les dispositions légales et réglementaires relatives à la santé et à la sécurité.

S'agissant plus spécifiquement d'Inertam, l'optimisation technique du procédé, accompagnée d'améliorations des modes opératoires permettent à l'usine non seulement de respecter les exigences réglementaires relatives à l'amiante, mais également d'en anticiper les évolutions futures. Afin de renforcer la sécurité des opérateurs, ces derniers bénéficient de formations complémentaires à leur formation initiale sur la prévention du risque amiante.

De par la nature de ses activités, le Groupe peut être exposé à des cas de maladies professionnelles pouvant entraîner le paiement de dommages et intérêts.

Le Groupe, en partenariat avec la médecine du travail, met en place, lorsque cela est pertinent, une surveillance médicale rapprochée des salariés (soit une visite tous les deux ans, contre tous les cinq ans selon la norme générale)

- Risques relatifs aux compétences

La performance du Groupe repose essentiellement sur les compétences et l'expertise de ses collaborateurs, sur la qualité de son management et sur sa capacité à fédérer les équipes sur l'exécution de sa stratégie. Tout départ au sein de l'équipe de management, comme tout départ de certains experts, peut avoir des répercussions sur son activité, ses résultats et ses perspectives de développement.

Pour limiter ce risque, tout particulièrement s'agissant des activités liées aux forges, le Groupe met en place des actions de sécurisation des personnels-clés, de partage et transfert de compétences et d'un référentiel de connaissances métier.

Le Groupe est également exposé au risque de ne pas trouver les compétences requises afin de mettre en œuvre sa stratégie et d'atteindre ses objectifs, dans les délais qu'il s'est fixé. Les risques liés à ces enjeux sont amplifiés lorsque les profils recherchés sont très spécifiques et/ou rares, comme en matière de développement de produits forgés en aluminium ou de conception de machine spéciale de forge s'agissant du projet des Forges de Gerzat ou de l'activité de Satma industries.

Les équipes de ressources humaines ont notamment pour mission de limiter ces risques en restant en veille avec leurs partenaires (Pôle Emploi, APEC, cabinets de recrutement, agences d'interim) et en recrutant de nouveaux talents qui contribueront à la réalisation de la feuille de route stratégique, et ce afin d'attirer et de retenir les collaborateurs clés pour assurer le retournement du Groupe.

2.3.5 Risques environnementaux

Dans le cadre de ses activités, le Groupe exploite des unités de production qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients pour la commodité du voisinage, la sécurité ou la protection de la nature et de l'environnement.

En cas de survenance de pollution, nuisances ou dommages environnementaux, la responsabilité du Groupe pourrait être mise en jeu, notamment en vue de la réparation des préjudices causés par ces sites. Ceci pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, la réputation et l'image publique du Groupe.

Pour couvrir les conséquences pécuniaires négatives qui pourraient résulter de la mise en jeu de la responsabilité du Groupe à l'occasion de la survenance des risques environnementaux identifiés, des contrats d'assurance ont été souscrits et notamment une assurance responsabilité civile (générale et atteinte à l'environnement) et une assurance multirisques industriels.

Les sites exploités par Inertam, Chopex, Les Forges de Tarbes et Satma Industries sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). A ce titre, elles sont soumises à des inspections régulières de la part des autorités compétentes telles que la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

Par ailleurs, une surveillance de l'impact environnemental est réalisée en interne, à laquelle viennent s'ajouter :

- des contrôles réguliers de la qualité des rejets atmosphériques et aqueux par prélèvements dans les flux gazeux ou aqueux, effectués par des organismes compétents et agréés ;
- un programme de surveillance des retombées et impacts environnementaux de la société Inertam par prélèvements de sol, d'aiguilles de pins et de végétaux destinés à l'alimentation, ceci afin d'évaluer l'impact environnemental et les risques sanitaires associés.

De plus, lorsqu'il est détenteur d'une autorisation d'exploiter, l'exploitant adresse une fois par an et au plus tard le 31 mars de chaque année, à l'inspection des installations classées un rapport d'activité comportant une synthèse des informations relatives notamment aux résultats de surveillance des rejets. L'inspection des installations classées présente ce rapport au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) en le complétant par un rapport récapitulatif des contrôles effectués.

Toujours dans ce cadre, est convoquée et présidée par le préfet ou un membre délégué des services de la préfecture une Commission de Suivi de Site (CSS) composée :

- De représentants des administrations et organismes publics (DREAL, Administration Sanitaire et Sociale de l'Etat - ARS),
- De représentants des collectivités territoriales (élus locaux),
- De représentants des associations de protection de l'environnement (SEPANSO, association pêche, réserve naturelle...), et
- De représentants des exploitants.

Elle se réunit au moins une fois par an pour examiner les conditions de fonctionnement et les impacts de l'unité de vitrification de déchets amiantés, exploitée par Inertam et de l'installation de préparation de CSR exploitée par Chopex, toutes deux situées à Morcenx-la-Nouvelle (Landes).

Dans le cadre des modifications de configuration des installations, de nouveaux moyens techniques ont été mis en place pour abaisser encore le niveau des rejets de l'usine d'Inertam et ainsi garantir de façon pérenne la conformité des rejets avec les normes environnementales applicables.

Cependant, malgré les dispositifs et les procédures mis en place par le Groupe pour assurer la gestion et la prévention de ces risques, il n'est pas possible d'assurer que le Groupe ne supportera pas à l'avenir des coûts ou des responsabilités supplémentaires en matière environnementale, au titre de ses activités ou de celles de ses filiales ou sous-traitants ou au titre de d'obligations relatives à la santé et la sécurité.

2.3.6 Risques informatiques

Dans un contexte où l'informatique et les nouvelles technologies représentent un enjeu majeur pour soutenir l'activité de production et le développement commercial, le Groupe adapte de manière constante ses logiciels et architectures afin de tenir compte des demandes des administrations et des clients.

En outre, comme toute structure, le Groupe est exposé à des risques de défaillance informatique susceptible de perturber l'activité, voire de nécessiter des arrêts de production pour les sites industriels. Pour limiter ces risques, les installations dédiées font l'objet de contrats de maintenance et de procédures de sauvegarde.

Par ailleurs, des évolutions significatives du système informatique administratif conduisent le Groupe à être particulièrement attentif à la centralisation et la préservation des informations recueillies ; en conséquence une réflexion permanente est engagée sur l'évaluation des risques informatiques pouvant impacter les données informatiques et comptables, avec une mise à jour des procédures y afférentes.

2.3.7 Gestion des stocks de déchets amiantés

Le stock de déchets amiantés, en raison de sa dangerosité, est suivi de façon informatique, avec pesage à l'entrée en stock des déchets et identification des déchets par livraison et par client mais sans pesage des stocks à la clôture de l'exercice.

Dans le cadre de la réorganisation par la Direction du stockage des déchets amiantés, une revue complète du stock existant sur le parc avait été effectuée au cours de l'exercice 2020 et avait permis de constater un surplus de stock de déchets amiantés non traités et non recensés au cours des exercices antérieurs.

2.4. RISQUES JURIDIQUES

2.4.1 Risques liés à la conformité législative et réglementaire

Le Groupe exerce ses activités dans un cadre législatif et réglementaire spécifique et évolutif.

S'agissant du traitement et du recyclage des déchets dangereux, les procédés de traitement des déchets proposés par Europlasma utilisant les techniques de torches à plasma s'inscrivent dans le cadre des dispositions du Code de l'Environnement. S'agissant des CSR, sa préparation relève également du droit de l'environnement et son utilisation par des tiers éventuellement du droit de l'énergie.

Malgré un contexte politique favorable à la réduction des pollutions et au déploiement des énergies renouvelables, le Groupe pourrait, du fait d'une évolution de la législation ou de la réglementation existante, se trouver dans l'obligation de réduire, interrompre temporairement ou cesser une ou plusieurs activités. De même, une telle évolution pourrait entraîner un durcissement des conditions d'octroi des permis et autorisations nécessaires aux activités du Groupe, un rallongement des délais de développement de ses projets, des coûts additionnels, notamment de mise en conformité, possiblement significatifs, voire l'impossibilité de mettre en œuvre des projets en cours de développement. Enfin, des changements dans l'application ou dans l'interprétation des normes existantes par les autorités ou les juridictions compétentes peuvent intervenir à tout moment. Le Groupe ne peut garantir sa capacité à faire face à de tels changements.

2.4.2 Risques liés à l'obtention et au maintien de permis et autorisations

Les activités du Groupe nécessitent la détention de divers permis et autorisations, tels que permis de construire et déclaration ou autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, dont l'obtention ou le renouvellement peut impliquer une procédure longue et complexe.

Dans ce cadre, le Groupe et ses filiales peuvent être confrontés à des oppositions de la part d'associations ou de riverains à la construction et à l'exploitation d'unités de production, ou devenir prétexte à l'expression d'un conflit politique local, ce qui peut rendre plus difficile et/ou plus longue l'obtention des permis et autorisations, aboutir à un durcissement des conditions de construction et/ou d'exploitation, voire à la remise en cause d'un projet en développement ou de permis et autorisations déjà obtenus.

Pour limiter ces risques, le Groupe et ses filiales mènent de nombreuses actions auprès des autorités, élus, population locale et associations tout au long du processus de développement de leurs projets.

Enfin, les autorités compétentes ont le pouvoir d'engager des procédures administratives ou judiciaires susceptibles d'aboutir à la suspension ou à la révocation de permis ou d'autorisations détenus par le Groupe ou ses filiales ou à des injonctions d'interrompre temporairement ou de cesser certaines activités, le cas échéant assorties d'astreintes, d'amendes, de sanctions civiles, administratives ou pénales pouvant affecter défavorablement l'activité, la situation financière, les résultats, la réputation et l'image publique du Groupe.

2.4.3 Risques liés à la propriété intellectuelle

Le développement des activités du Groupe s'appuie sur la protection de son savoir-faire, brevets, marques et autres droits de propriété intellectuelle.

Si le Groupe ne parvenait pas à obtenir, conserver et protéger ses droits de propriété intellectuelle ou sa liberté d'exploitation, il risquerait de perdre ses droits privilégiés d'utilisation de technologies et procédés, ce qui pourrait avoir un effet significatif défavorable sur ses résultats.

La gestion et le suivi du portefeuille des droits de propriété intellectuelle sont assurés par la Direction Générale et le service juridique, en relation avec les conseils extérieurs. Le Groupe a une politique active de défense de ses droits de propriété intellectuelle, mais ne peut exclure le risque de contrefaçon de ses produits, d'appropriation ou d'utilisation illicite de ses droits de propriété intellectuelle ou de décision défavorable de tribunaux.

Le Groupe pourrait devoir mener des procédures contentieuses à l'encontre de tiers dont il considère qu'ils violent ses droits, ce qui pourrait engendrer des frais de procédure significatifs et entraver le développement des ventes de produits utilisant les droits en cause ou contraindre le Groupe à engager des dépenses supplémentaires pour développer d'autres technologies n'utilisant pas la technologie litigieuse.

2.4.4 Risques liés aux procédures judiciaires et d'arbitrages

Le Groupe est exposé à un risque de contentieux avec ses clients, fournisseurs, concurrents, salariés et tout tiers se prévalant d'un dommage ou du non-respect d'une obligation contractuelle, réglementaire ou légale, susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, le chiffre d'affaires ou les perspectives de développement du Groupe.

Actuellement, le Groupe et ses filiales sont, dans le cours normal de leurs activités, parties à certains litiges. Les provisions pour risques sur litiges sont présentées en Note 6.11 « *Provisions courantes et non courantes* » des Etats financiers consolidés 2023. Le Groupe a comptabilisé des provisions selon ses meilleures estimations, mais ne peut garantir que ces montants provisionnés seront suffisants pour couvrir les éventuels coûts mis à la charge du Groupe et de ses filiales. Par ailleurs, la Société ne peut exclure des décisions en sa défaveur susceptibles d'entraîner des retards dans le développement de ses projets ou des coûts supplémentaires importants ou encore remettre en cause ces projets.

A la connaissance du Groupe, hormis les litiges provisionnés et/ou mentionnés ci-dessus, il n'existe pas d'autre procédure judiciaire ou d'arbitrage, en cours ou dont il soit menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

2.5. RISQUES FINANCIERS

2.5.1 Risques de dilution

Au cours des exercices précédents, la Société s'est essentiellement financée sur le marché au travers de programmes d'émissions de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, dont un programme d'émissions d'OCABSA en 2019 (30M€), une émission d'OCA en 2020 (6,5M€), une émission d'OCABSA en 2021 (jusqu'à 100M€) qui a fait l'objet d'une résiliation à compter du 5 octobre 2022 et une émission d'OCEANE-BSA en 2023 (jusqu'à 15M€).

Le 23 avril 2024, la Société a conclu un nouveau programme de financement obligataire sous forme d'OCABSA portant sur un montant nominal maximum de 30M€ sur 36 mois au profit de la société Environmental Performance Financing.

Les actionnaires de la Société, qui n'ont pu participer à ces opérations, peuvent subir une forte dilution lors de l'émission d'actions nouvelles en conversion et/ou exercice des valeurs mobilières. Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, seront, en général, cédées sur le marché à très brefs délais, ce qui

peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la Société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres émis au profit du porteur.

Les investisseurs sont donc invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir ou de conserver des titres de la Société dans la mesure où ces opérations de financement peuvent avoir un fort impact dilutif, particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive.

De plus, la très forte dispersion de l'actionnariat entraîne des difficultés récurrentes à atteindre le quorum nécessaire lors des assemblées générales d'actionnaires. A titre d'illustration, aux cours des exercices 2020 à 2023, le quorum nécessaire n'a pas été atteint à l'occasion des assemblées générales des 6 avril 2020 (extraordinaire), 31 août 2020 (mixte), 22 septembre 2020 (extraordinaire), 8 juin 2021 (ordinaire), 7 juin 2022 (mixte) et 20 juin 2023 (mixte). La Société a demandé et obtenu auprès du Président du Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan, la désignation d'un mandataire *ad hoc* chargé de représenter les actionnaires défaillants, afin de constituer le quorum nécessaire à la tenue des assemblées générales extraordinaires des 28 décembre 2020, 24 février 2021, 7 juin 2022 et 20 juin 2023, sur le fondement de l'article L. 611-3 du Code de commerce et de la jurisprudence en matière d'abus de minorité.

La Société estime que le degré de criticité du risque de défaut de quorum est élevé, étant considéré que le processus de retournement du Groupe peut être subordonné à l'approbation de certaines décisions importantes par les actionnaires, y compris les autorisations à conférer au Conseil d'administration en vue de réaliser certaines opérations sur le capital. Ainsi, à titre d'exemple, la Société a mis en œuvre en 2020 une restructuration massive et indispensable de sa dette de 21M€ envers le créancier principal de sa filiale CHO Morcenx qui intégrait, après cession et abandon partiel de créance suivi d'une délégation de paiement à Europlasma, l'émission d'OCA au profit du fonds Global Tech Opportunities 1 dont la réalisation définitive était subordonnée notamment à l'approbation de l'assemblée générale du 28 décembre 2020 qui a pu valablement délibérer en raison principalement de la présence du mandataire *ad hoc*.

2.5.2 Risques liés au recouvrement des créances commerciales

Les créances commerciales détenues par le Groupe ont principalement deux sources. L'une découle de la facturation faite au titre des contrats long terme (principalement Europlasma) et l'autre de la vente de prestations de services ou de produits (principalement Inertam, Chopex et Les Forges de Tarbes).

Les créances nées dans le cadre des contrats long terme sont encaissées à l'avancement du projet et en avance de phase. Le risque de recouvrement n'intervient qu'au moment de la mise en service lors de la facturation du solde qui intègre la marge sur le projet. Si le risque lié au recouvrement se limite dans l'absolu au non-encaissement de la marge globale sur le contrat, compte tenu de ce qui est mentionné ci-dessus, tout retard dans l'avancement du projet entraîne un décalage d'encaissement qui impacte le plan de trésorerie du Groupe.

Par dérogation à ce qui précède, pour les prestations de services réalisées par la société Inertam, la créance correspondant au prix des services est souvent intégralement encaissée avant l'exécution des prestations.

En tout état de cause, le risque est appréhendé par l'application d'une procédure de relance clients dès la constatation d'une échéance dépassée et un suivi de leur encaissement notamment en exploitant une balance âgée par antériorité de créances.

2.5.3 Risques de volatilité de la performance économique liée à la nature des activités

Mises à part ses filiales Inertam, Chopex, Les Forges de Tarbes, Les Forges de Gerzat et Satma Industries qui ont essentiellement une activité de production, le Groupe a également une activité de projets et subit donc les risques liés à toute activité de projets : flux financiers irréguliers, marges volatiles liées à la bonne exécution des projets, et bilan alourdi par les garanties.

2.5.4 Risques de liquidité

Les activités du Groupe s'accompagnent d'une part d'innovation importante nécessitant des besoins de financement significatifs. De ce fait, la situation et le prévisionnel de trésorerie font l'objet d'un suivi régulier.

La Société a estimé que sa trésorerie brute disponible au 31 décembre 2023 ne lui permettait pas de financer l'activité du Groupe sur les 12 prochains mois avec la seule poursuite du contrat obligataire conclu le 23 mars 2023 pour un montant nominal maximum de 15M€ sur 36 mois sous la forme d'OCEANE-BSA.

Afin d'accompagner financièrement la forte croissance du périmètre du Groupe Europlasma, la Société et le fonds Environmental Performance Financing ont conclu, en date du 23 avril 2024, un nouveau contrat de financement obligataire, pour un montant nominal maximum de 30M€ sur 36 mois sous la forme de bons d'émission d'OCABSA.

En complément de ce financement obligataire, la Société a obtenu de l'Etat un engagement de principe de financement à hauteur de 15 M€ via le fonds de développement économique et social (FDES) sous la forme d'un contrat de prêt dont la signature est subordonnée à un arrêté ministériel. Sa mise en œuvre « en miroir » de 3 tranches successives sur 3 ans est conditionnée à un apport en capital d'un montant équivalent dans Valdunes Industries.

Sur ces bases, compte tenu de la situation de sa trésorerie disponible au 31 décembre 2023, le Groupe estime que l'utilisation (i) de la 15^{ème} tranche du financement susvisé sous forme d'OCEANE-BSA ; (ii) des 30 tranches d'1M€ de la nouvelle ligne de financement obligataire sous forme d'OCABSA mise en place le 23 avril 2024, dans l'hypothèse de la réception des fonds liés à l'émission de l'intégralité des obligations relatives à ces tranches (cf. paragraphe 3.2.4.1 ci-dessous); et (iii) du financement à hauteur de 15M€ via le fonds de développement économique et social (FDES) susvisé, lui permet de financer les activités et les investissements du Groupe jusqu'au 31 décembre 2026.

2.5.5 Risques de change

Le Groupe ne supporte pas d'exposition significative aux fluctuations des taux de change, ses opérations se déroulant actuellement quasi exclusivement en euro.

Le développement du Groupe en Chine et en Amérique Latine, par constitutions de filiales ou prise de participation, financées en partie par apports en compte courant, et l'évolution des devises locales ont conduit le Groupe à être sensible aux effets des variations de cours des devises.

Toutefois, considérant l'absence d'exposition significative à la date de ce rapport, la Société a décidé de ne pas prendre de couvertures en devises. Il en résulte un risque non significatif lié à une éventuelle hausse ou baisse des cours des devises, ce qui pourrait avoir pour effet d'impacter la rentabilité financière de la Société.

2.5.6 Risques liés à la fluctuation des taux d'intérêts

Comme exposé dans la note 6.9 « dettes financières » de l'Annexe aux comptes consolidés, l'ensemble des emprunts existants ont été contractés à taux fixe. A la date du présent document, le Groupe n'est donc pas exposé à des risques de taux pouvant avoir un impact significatif sur ses dettes financières.

2.6. ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

Le Groupe couvre les principaux risques liés à ses activités et susceptibles d'être assurés, auprès d'assureurs de premier rang. La majorité des contrats ont été négociés par un courtier, afin d'optimiser les termes des garanties et de s'assurer que les contrats soient adaptés aux spécificités du Groupe.

Les principales assurances du Groupe concernent :

- La responsabilité civile générale et professionnelle ;
- La responsabilité civile pour les atteintes à l'environnement ;
- L'assurance multirisques bureaux (sans responsabilité civile) ;
- La garantie bris de machines ou l'assurance multirisques pour les sites industriels du Groupe, avec le cas échéant une assurance pertes d'exploitation couvrant les marges brutes déclarées ;
- L'assurance multirisques propriétaire non-occupant ;
- La responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux ;
- La flotte automobile et les matériels mobiles ;
- Les assurances en matière de déplacements des salariés,
- L'assistance rapatriement des collaborateurs ;

- En cas de besoin, des assurances « tous risques chantier », « tous risques montage essai » ou « tous risques chantier montage essai » pour les projets de construction ou d'installation d'équipements, souscrites par le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre ou l'entreprise principale.

Toutes les polices comportent certaines limitations, dont des franchises et des exclusions usuelles imposées par le marché.

Néanmoins, aucune garantie ne peut être donnée quant au fait que les polices d'assurance du Groupe sont ou seront suffisantes pour couvrir d'éventuelles pertes résultant de certains événements. Si le Groupe était confronté à un dommage important partiellement ou non assuré ou excédant le plafond des dommages garantis, les coûts mis à la charge du Groupe et non couverts par les assurances pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Par ailleurs, compte tenu des tendances constatées sur les marchés de l'assurance et de la réassurance, le Groupe n'est pas non plus en mesure de garantir un maintien de couverture sur l'ensemble des risques identifiés et/ou pour les mêmes niveaux de garantie. Pour limiter ce risque et anticiper son éventuelle survenance, le Groupe met en œuvre une gestion proactive de ses polices et maintient un contact permanent, notamment par le biais de ses courtiers, avec ses assureurs.

3. INFORMATIONS FINANCIERES ET COMPTABLES

3.1. COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE EUROPLASMA

Dénomination	Siège	% d'intérêts de la Société consolidante	% de contrôle de la Société consolidante	Méthode
Europlasma S.A.	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 384 256 095	Société Mère	Intégration globale	
CHOPEX SAS.	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 794 354 092	100%	100%	Intégration globale
CHO Locminé SAS	Zone industrielle de Kersorn 56 500 Locminé SIREN : 810 156 570	50%	50%	Intégration globale
CHO Morcenx S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 521 784 694	100%	100%	Intégration globale
CHO Power S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 507 787 000	100%	100%	Intégration globale
CHO Tiper SAS	Route de Puyraveau 79100 THOUARS SIREN 804959492	50%	50%	Intégration globale
Europlasma Environmental Technologies Co., Ltd.	88 Nanhuan rd JiangShan Town, Laixy City Qing Tao Shandong Province (China) 91370285MA3RLCEB3Y	100%	100%	Intégration globale

Field Intelligence Energy S.L	Paseo de la Castellana Numero 135, piso 7°702, Madrid Espagne CIF : B02919603	49%	49%	Mise en équivalence
Field Intelligence S.A.S.	Bulevar España 2935/901 11100 Montevideo Uruguay SIREN : 2035315	49%	49%	Mise en équivalence
Inertam S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 437 791 296	100%	100%	Intégration globale
Green Barrel	Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, VG 1110, British Virgin Islands	49%	49%	Mise en équivalence
Les Forges de Gerzat	10 allée Evariste Galois 63000 CLERMONT FERRAND SIREN : 902 929 777	100%	100%	Intégration globale
SC Immobilière de Gazéification	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 518 432 778	100%	100%	Intégration globale
Les Forges de Tarbes	13 avenue des Tilleuls 65000 TARBES SIREN : 880 623 509	100%	100%	Intégration globale
Satma Industries	2 Zone d'Activité La Chandelière 38570 GONCELIN SIREN : 912 339 173	100%	100%	Intégration globale

Les sociétés CHO Locminé et CHO Tiper sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale en raison du contrôle exercé sur ces filiales.

3.1.1 Bilan consolidé

en K€	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Goodwill	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	154	167	-13
Immobilisations corporelles	24 185	29 060	-4 874
Participations dans les entreprises associées	0	0	0
Autres actifs financiers non courants	6 258	7 491	-1 233
Impôts différés actifs	57	952	-895
Actifs non courants	30 654	37 669	-7 015
Stocks et en-cours	7 867	6 627	1 241
Clients et comptes rattachés	2 471	3 174	-703
Autres créances opérationnelles	2 352	4 057	-1 704
Impôts courants - actif	0	0	0
Autres actifs courants	762	734	27
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 157	2 412	-1 255
Actifs des activités destinées à être cédées	0	0	0
Actifs courants	14 609	17 003	-2 394
Actif	45 263	54 673	-9 409

Capital	3 046	4 088	-1 041
Primes liées au capital	72 517	72 444	74
Réserves et report à nouveau	-64 830	-54 047	-10 783
Résultat de l'exercice	-14 744	-15 924	1 180
Capitaux propres attribuables aux actionnaires du groupe	-4 010	6 560	-10 570
Intérêts hors groupe	-743	-743	-1
Capitaux propres	-4 754	5 817	-10 571
Avantages du personnel non courants	680	647	33
Provisions non courantes	1 307	4 194	-2 888
Dettes financières non courantes	6 218	3 455	2 763
Impôts différés passifs	3 590	4 842	-1 252
Participations dans les entreprises associées	0	0	0
Autres passifs financiers non courants	7 143	8 273	-1 130
Passifs non courants	18 938	21 413	-2 474
Provisions courantes	1 277	1 617	-339
Dette financières courantes	6 513	4 516	1 998
Fournisseurs et comptes rattachés	6 488	3 873	2 615
Impôts courants - passif	0	25	-25
Autres dettes opérationnelles	9 017	8 468	549
Autres passifs courants	7 783	8 944	-1 161
Passifs des activités destinées à être cédées	0	0	0
Passifs courants	31 079	27 443	3 637
Passif	45 263	54 673	-9 409

3.1.2 Résultat consolidé

en K€	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Chiffre d'affaires	15 406	14 520	886
Autres produits d'exploitation	2 027	974	1 053
Achats consommés	-11 697	-9 178	-2 519
Charges externes	-7 091	-6 487	-603
Charges de personnel	-10 795	-11 080	285
Autres charges d'exploitation	-198	-159	-39
Taxes	-462	-404	-58
Amortissements, dépréciations et provisions	-6 858	-4 244	-2 614
Résultat opérationnel courant	-19 667	-16 058	-3 609
Perte de valeur sur le Goodwill et les titres mis en équivalence	0	0	0
Autres charges et produits opérationnels non récurrents	943	7 715	-6 772
Résultat opérationnel	-18 724	-8 343	-10 381
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	40	8	33
Coût de l'endettement financier brut	-3 575	-5 657	2 082
Coût de l'endettement financier net	-3 535	-5 650	2 115
Autres produits financiers	7 368	67	7 301
Autres charges financières	-209	-2 067	1 858
Résultat financier	3 624	-7 649	11 273

Impôt sur les bénéfices	355	241	114
Résultat net des sociétés intégrées	-14 745	-15 751	1 006
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	0	0	0
Résultat des activités destinées à être abandonnées ou cédées	0	0	0
Résultat net de la période	-14 745	-15 751	1 006
Intérêts minoritaires	1	-173	174
Résultat net (part du Groupe)	-14 744	-15 924	1 181

3.2. COMPTES SOCIAUX D'EUROPLASMA S.A.

La Société a réalisé un chiffre d'affaires de 2.651 K€ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, contre 2.737 K€ pour l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation ressortent à 4.053 K€ contre 2.858 K€ en 2022. Les charges d'exploitation s'élevant à 7.406 K€ contre 12.789 K€ en 2022, le résultat d'exploitation ressort négatif à (3.353) K€ contre (9.931) K€ en 2022.

Compte tenu d'un résultat financier négatif à (317.386) K€ résultant principalement des charges financières d'un montant de 289,7 M€ liées aux émissions d'actions nouvelles libérées par compensations de créances dans le cadre des financements obligataires lorsque le prix de conversion théorique des obligations convertibles s'avère inférieur à la valeur nominale de l'action Europlasma, qui ressortent à 290.009 K€ contre 772.450 K€ en 2022, d'un résultat exceptionnel négatif de (265) K€, d'un impôt sur les sociétés négatif de (70) K€ correspondant au montant du crédit d'impôt recherche au titre de l'exercice 2023 et de l'absence de participation des salariés aux résultats de l'entreprise, le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par une perte de (320.933) K€ contre (747.618) K€ en 2022.

Au 31 décembre 2023, le montant des capitaux propres ressort à un montant négatif de (44.818) K€ pour un capital social de 3.046 K€.

3.2.1 Analyse du résultat

3.2.1.1 Résultat d'exploitation

en K€	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Chiffre d'affaires nets	2 651	2 737	-86
Production stockée			
Subvention d'exploitation			0
Reprises sur amort.et prov., transferts de charges	1 402	121	1 281
Autres produits			0
Produits d'exploitation	4 053	2 858	1 195
Achats mat.1ères et autres appro.			0
Variation de stocks		-2	2
Autres achats et charges externes	-4 224	-8 815	4 591
Impôts, taxes et versements assimilés	-44	-57	14
Salaires et traitements	-1 847	-2 345	498
Charges sociales	-808	-997	189
Dotations amort.et prov.sur immobilisations	-39	-66	27
Dotations prov.sur actif circulant	-359	-444	85
Dotations prov.pour risques et charges	-5	-2	-3
Autres charges	-80	-60	-20
Charges d'exploitation	-7 406	-12 789	5 383
Résultat exploitation	-3 353	-9 931	6 578

Les principales variations du résultat sont dues à la baisse des honoraires sur les opérations financières de 3.960 K€ entre 2022 et 2023 ainsi que la reprise des dépréciations des créances intragroupes.

3.2.1.2 Résultat financier

en K€	31/12/2023	31/12/2022
Produits financiers de participation	1 701	419
Revenus sur créances financières intragroupe		
Reprises sur provisions financières	3 250	45 561
Gains de change	0	0
Intérêts des certificats de dépôt, dépôts à terme et VMP		0
Produits financiers	4 951	45 981
Intérêts sur emprunts	-240	-285
Intérêts sur dettes financières intragroupe	-65	0
Perte de change	-1	-2
Dotation aux provisions financières	-32 327	-11 174
Autres charges financières	-289 704	-772 165
Charges financières	-322 337	-783 626
Résultat financier	-317 386	-737 645

Les produits financiers de l'exercice 2023 sont constitués :

- Des reprises sur provisions pour risques pour 3.250 K€ ;
- Des intérêts des créances financières intragroupes pour 1.701 K€.

Les charges financières sont constituées :

- Des dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participations Satma pour un montant de 500 K€ ;
- Des dotations aux provisions pour dépréciation des créances rattachées à des participations pour 12.940 K€ ;
- De la dotation sur provisions financières pour 694K€ concernant Cho Power ;
- De la compensation en action en lien avec les contrats d'émission OCEANE en raison du cours de bourse inférieur à la valeur nominale de l'action pour 18.693 K€.

Le résultat financier est principalement imputé comptablement par des charges liées au financement mais l'impact est nul sur la trésorerie.

3.2.1.3 Résultat exceptionnel

en K€	31/12/2023	31/12/2022
Autres produits exceptionnels sur opé gestion	20	114
Produits exceptionnels liés au contrat de liquidités		
Quote-part des subventions d'investissements	20	20
Autres produits exceptionnels sur opé capital	0	0
Reprise de provisions exceptionnelles	0	4 375
Produits exceptionnels	40	4 509
Pénalités et amendes	-11	-3
Charges exceptionnelles sur exercice antérieur	-122	-88
Autres charges exceptionnelles sur opé gestion	-2	0
Val. comptable des éléments d'actif cédés	-40	-4 574
Autres charges exceptionnelles sur opé capital		
Dotations aux amortissemens exceptionnels	-131	
Charges exceptionnelles	-305	-4 665
Résultat exceptionnel	-265	-157

Les produits exceptionnels sont principalement constitués :

- D'un remboursement du S.I.E de Mont Marsan pour 12 K€ ;
- Des quotes-parts de subvention d'investissement pour 20 K€.

Les charges exceptionnelles sont principalement constituées :

- De charges sur exercices antérieures pour 122 K€ ;
- De provisions opérationnelles pour 131 K€.

3.2.1.4 Résultat net

Le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ressort ainsi en perte de (320.933) K€ contre (747.618) K€ à la clôture précédente.

3.2.2 Analyse du bilan et de la situation financière

3.2.2.1 Actif immobilisé

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	934 542	934 542		
Concession, brevets et droits similaires	1 236 802	1 186 451	50 351	65 012
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 171 345	2 120 994	50 351	65 012
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	309 558	305 437	4 122	4 732
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 131 181	5 127 521	3 661	5 955
Autres immobilisations corporelles	96 272	76 420	19 852	78 325
Immobilisations en cours	43 213	43 213		
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	5 580 225	5 552 591	27 634	89 012
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	82 710 876	76 580 875	6 130 001	5 730 001
Créances rattachées à des participations	71 418 256	64 302 973	7 115 283	5 803 653
Autres titres immobilisés				
Prêts	17 437		17 437	17 437
Autres immobilisations financières	8 613 714	8 567 500	46 214	49 064
TOTAL immobilisations financières :	162 760 283	149 451 348	13 308 935	11 600 155
ACTIF IMMOBILISÉ	170 511 853	157 124 933	13 386 920	11 754 179

- **Participations**

		31/12/2023			31/12/2022			Année 2023
		Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net	Dotation/Reprise
Inertam	Titres de participation	6 115	-6 115	0	6 115	-6 115	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	38 885	-38 885	0	32 191	-32 191	0	6 694
CHO Power	Titres de participation	69 954	-69 954	0	69 954	-69 954	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	16 920	-16 920	0	16 763	-16 763	0	157
Société Civile Immobilière de Gazéification	Titres de participation	1	-1	0	1	-1	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	5 769	-2 608	3 161	7 526	-4 290	3 236	-1 682
Field Intelligence Energy SL	Titres de participation	2	-2	0	2	-2	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	1 713	-1 713	0	1 510	-1 510	0	203
EP Environmental Technologies	Titres de participation	4 120	0	4 120	3 220	0	3 220	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant			0			0	0
Satma Industries	Titres de participation	500	-500	0	500		500	500
	Créances rattachées aux participations et compte courant	5 254	-1 300	3 954	2 567		2 567	1 300
Les Forges de Gerzat	Titres de participation	10	-10	0	10	-10	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	1 773	-1 773	0	823	-823	0	950
Chopex	Titres de participation			0			0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	1 105	-1 105	0			0	1 105
Cho Morcenx	Titres de participation			0			0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant			0			0	0
Les Forges de Tarbes	Titres de participation	2 010		2 010	2 010		2 010	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant			0			0	0
FIG	Titres de participation	0	0	0	0	0	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant			0			0	0
Total		154 131	-140 885	13 245	143 192	-131 659	11 533	9 226

- **Justification de la valeur des titres et des créances rattachées aux participations**

Dans le cadre de l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2023, la société a été amenée à reconsidérer la valeur d'utilité des titres ainsi que des créances qu'elle détient dans ses filiales et à compléter les dotations aux provisions pour dépréciation d'un montant net de :

- 6 694 K€ sur la créance rattachée Inertam ;
- 157 K€ sur la créance rattachée CHO Power ;
- -1 682 K€ de reprise sur la créance rattachée de la Société civile immobilière de Gazéification ;
- 203 K€ sur la créance rattachée de la société Field Intelligence Energy SL ;
- 1 800 K€ sur les titres et créance rattachée SATMA ;
- 950 K€ sur la créance rattachée des Forges de Gerzat ;
- 1 105 K€ sur la créance rattachée Chopex.

Titres Inertam, dépréciés à 100%

Compte tenu des résultats des derniers exercices, de la situation nette négative ainsi que des besoins de trésorerie de sa filiale Inertam, les titres sont dépréciés à 100%.

Titres CHO Power, dépréciés à 100%

Compte tenu des résultats des derniers exercices, de la situation nette négative ainsi que des besoins de trésorerie les titres sont dépréciés à 100 %.

Titres SCIG, dépréciés à 100%

Les titres de participation pour un montant de 1 K€ sont dépréciés à 100%.

Titres Field Intelligence Energy SL, 1,5 K€

Création de la société en 2020. Les titres de participation pour un montant de 1.5 K€ sont dépréciés à 100%.

Titres EP Environmental Technologies, 4.120 K€

Création de la société en 2020 et augmentation de capital réalisée sur 2021 pour 800 K€, 720 K€ en 2022 et 900K€ en 2023. En dépit des pertes constatées, aucune dépréciation n'a été comptabilisée, la société étant en phase de développement.

Titres Satma Industries, 500 K€

Création de la société en avril 2022. Les titres de participation pour un montant de 500 K€ sont dépréciés à 100%.

Titres Les Forges de Gerzat, 10 K€

Création de la société fin 2021. Malgré la phase de développement de la société, la direction d'Europlasma a décidé de déprécier les titres de participation à 100%.

Titres Les Forges de Tarbes, 2 010 K€

Création de la société en 2021 et augmentation de capital pour 2.010 K€ sur 2022. En dépit des pertes constatées, aucune dépréciation n'a été comptabilisée, la société étant en phase de reprise d'activité.

- **Créances rattachées aux participations**

Les créances rattachées à des participations représentent les avances et prêts à moyen ou long terme consentis par Europlasma à ses filiales.

Les créances rattachées à des participations font l'objet d'une dépréciation dès lors qu'une perte apparaît probable et que les titres correspondants ont été dépréciés en totalité. L'appréciation de la probabilité de la perte s'effectue au regard de la situation d'ensemble et des circonstances de l'espèce.

Au cours de l'exercice 2023, les opérations suivantes ont été enregistrées :

- Europlasma a avancé à sa filiale Inertam 6 694 K€ de fonds supplémentaires pour financer ses investissements ainsi qu'une partie du besoin en fonds de roulement. Compte tenu des pertes enregistrées au cours de l'exercice 2023 et de la situation nette de la filiale, les créances rattachées sont intégralement dépréciées au 31 décembre 2023, une dotation pour dépréciation de 6 694 K€ ayant été constatée sur la période ;
- Europlasma a avancé à la société CHO Power 157 K€ de fonds supplémentaires pour faire face à son besoin en fonds de roulement. Compte tenu des pertes enregistrées au cours de l'exercice 2023 et de la situation nette de la filiale, les créances rattachées sont intégralement dépréciées au 31 décembre 2023, une dotation pour dépréciation de 157 K€ ayant été constatée sur la période ;
- La SCIG a remboursé à Europlasma 1 758 K€. Compte tenu de ce remboursement, une reprise de provision a été passé pour 1 683 K€ ;
- Europlasma a avancé 203 K€ à Field Intelligence Energy SL pour financer le lancement de sa filiale. Une dotation pour dépréciation de 203 K€ a été constatée ;
- Europlasma a avancé 2 686 K€ à sa filiale Satma Industries pour financer la reprise de l'activité. Compte tenu des pertes enregistrées au cours de l'exercice 2023 et de la situation nette de la filiale, les créances rattachées sont dépréciées au 31 décembre 2023, une dotation pour dépréciation de 1 300 K€ ayant été constatée sur la période ;
- Europlasma a avancé 950 K€ (742 K€ en 2022) à sa filiale Les Forges de Gerzat pour son besoin en fonds de roulement pour le lancement du projet. Compte tenu des pertes enregistrées au cours de l'exercice 2023 et de la situation nette de la filiale, les créances rattachées sont intégralement dépréciées au 31 décembre 2023, une dotation pour dépréciation de 950 K€ ayant été constatée sur la période.

3.2.2.2 Actif circulant

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	89 090	89 090		89 090
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	89 090	89 090		89 090
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	5 598 596	4 283 847	1 314 749	2 628 188
Autres créances	1 710 449		1 710 449	701 223
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	7 309 045	4 283 847	3 025 198	3 329 411
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	27		27	27
Disponibilités	745 411		745 411	196 720
Charges constatées d'avance	117 060		117 060	124 083
TOTAL disponibilités et divers :	862 499		862 499	320 829
ACTIF CIRCULANT	8 260 633	4 372 937	3 887 697	3 739 331

Les stocks et en-cours s'établissent à 89 K€ brut en 2023 comme en 2022, totalement dépréciés sur cet exercice.

Le montant des provisions pour dépréciations des créances clients s'élève à 4.284 K€ contre 5.234 K€ en 2022 et concerne exclusivement les créances intragroupes.

Les valeurs mobilières de placement et disponibilités sont composées de disponibilités à hauteur de 745 K€ contre 197 K€ en 2022.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 117 K€ contre 124 K€ en 2022.

3.2.2.3 Capitaux propres

RUBRIQUES		Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
SITUATION NETTE			
Capital social ou individuel	dont versé 3 046 339	3 046 339	4 087 578
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		72 517 118	72 443 543
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence		
Réserve légale		10 185	10 185
Réserves statutaires ou contractuelles		200 480 150	646 542 297
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		(320 933 045)	(747 618 443)
TOTAL situation nette :		(44 879 253)	(24 534 841)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		61 396	81 061
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES			
CAPITAUX PROPRES		(44 817 857)	(24 453 780)

Au 31 décembre 2023, le capital social d'Europlasma ressort à 3.046.339,43 euros divisé en 304.633.943 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un centime (0,01 €) chacune. Toutes les actions émises ont été entièrement libérées. Ces actions sont cotées sur le marché Euronext Growth Paris. Elles peuvent être inscrites sous la forme de titres au nominatif (pur ou administré) ou de titres au porteur.

Au 1^{er} janvier 2023, le capital de la Société était de 4.087.578 euros, divisé en 4.087.578 actions d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune. Au cours de l'exercice 2023, il a fait l'objet des opérations suivantes qui ont eu un effet direct sur son montant ou sur la valeur nominale des actions :

- augmentations de capital de 297.567.529 € par l'émission de 297.567.529 actions d'1 € de valeur nominale chacune, y compris les actions émises par compensation de créance lorsque le prix de conversion théorique

des OCEANE s'avérerait inférieur à la valeur nominale de l'action Europlasma, dans le cadre du contrat d'émission d'OCEANE-BSA avec le fonds Environmental Performance Financing (cf. paragraphe 1.2.5.1) ;

- augmentations de capital de 27.724,24 € par l'émission de (i) 27.408 actions d'1 € de valeur nominale chacune au prix unitaire de 1,1 €, prime de 0,1 € incluse et (ii) 31.624 actions de 0,01 € de valeur nominale chacune au prix unitaire de d'1,1 €, prime d'1,09 € incluse, résultant de l'exercice de 88.548 BSA A (cf. paragraphe 1.2.5.1) ;
- augmentation de capital de 1.500.000 € par l'émission de 1.500.000 actions d'1 € de valeur nominale chacune, souscrite en intégralité par Environmental Performance Financing par voie de compensation de créance liquide et exigible, conformément aux dispositions du contrat de prêt en date du 4 octobre 2022 (cf. paragraphe 1.2.5.2) ;
- augmentations de capital de 1.419.804 € par l'émission de 1.419.804 actions d'1 € de valeur nominale chacune, résultant de l'exercice de 14.198.040.000 BSA, dont 14.193.040.000 BSA additionnels, au titre du contrat d'émission de BEOCABSA avec le fonds Global Corporate Finance Opportunities 11 (cf. paragraphe 1.2.5.3) ;
- de la réduction du capital de 301.556.295,81 € par voie de réduction de la valeur nominale de l'action de 1 à 0,01 € réalisée le 20 novembre 2023 ; étant précisé que le montant résultant de ladite réduction de capital a été affecté à l'apurement des pertes antérieures qui s'élevaient à 101.122.689,68 € et, pour le solde de 200.433.606,13 €, sur un compte de réserves indisponibles destiné à l'imputation des pertes futures qui s'est trouvé ainsi porté d'un montant de 46.543,60 € à 200.480.149,73 € (cf. paragraphe 1.2.5.4) .

Les coûts externes, principalement constitués d'honoraires et commissions afférents aux augmentations de capital, sont imputés sur la prime d'émission.

CAPITAUX PROPRES	01/01/2023	Affectation Résultat N-1	Résultat N	Augmentation de capital liée aux AGA	Augmentation de capital hors AGA	Dividendes	Subventions	Autres	31/12/2023
Capital social	4 088				300 515			-301 556	3 046
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	72 444				74				72 517
Réserve légale	10								10
Réserves statutaires ou contractuelles	646 542	-646 496						200 434	200 480
Report à nouveau		-101 123						101 123	0
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-747 618	747 618	-320 933						-320 933
Subventions d'investissement	81					-20			61
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-24 454	0	-320 933	0	300 589	-20	0	0	-44 818

3.2.2.4 Endettement

Les dettes correspondent aux passifs certains dont l'échéance et le montant sont fixés de façon précise et sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les dettes sont maintenues en comptabilité tant que l'obligation correspondante n'est pas éteinte légalement.

Au 31 décembre 2023, les dettes financières s'élèvent à 9.109 K€ et se décomposent comme suit :

- Dettes OCEANE pour 3.500 K€ du contrat d'émission avec EPF ;
- Emprunt et dettes financières diverses de 5.609 K€ correspondant à 1.700 K€ d'aide de la Région Nouvelle Aquitaine au renforcement des fonds propres, 3.423 K€ de compte courant de la filiale Les Forges de Tarbes et 486 K€ de compte courant de la filiale SCIDG.

Au 31 décembre 2023, les dettes diverses s'élèvent à 5.428 K€ contre 4.896 K€ en 2022 et sont composées :

- 1.798 K€ de dettes fournisseurs et comptes rattachés (31 décembre 2022 : 2.266 K€) ;
- 1.451 K€ de dettes fiscales et sociales (31 décembre 2022 : 2.582 K€) ;
- 2.178 K€ de compte courant des filiales (31 décembre 2022 : 48 K€).

Les principales variations sont dues aux comptes courants TVA groupe réalisées sur l'exercice.

Passif lié au redressement judiciaire compris dans les dettes financières et les autres dettes

Par jugement en date du 2 août 2019, le Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan a arrêté le plan de redressement de la société Europlasma.

Ce jugement a acté les propositions de règlements des créanciers, à savoir :

- Créances super-privilégiées : remboursement immédiat ou selon accord conventionnel,
- Créances inférieures à 500 € : remboursement immédiat,
- Autres créances chirographaires / privilégiées :
 - Soit en un règlement correspondant à 15% de la créance admise et abandon du solde (option 1),
 - Soit un remboursement de 100% du montant de la créance admise échelonné en neuf annuités progressives, la première intervenant à la date anniversaire de l'adoption du plan (option 2).

L'état ci-dessous synthétise la situation du passif et les remboursements opérés entre le 2 août 2019 et le 31 décembre 2023 :

Créances/options	Montant admis	Montant payé	Solde plan
Superprivilégiée	150	150	0
Créances inférieures à 500 €	1	1	0
Créanciers / option 1	91	14	0
Créanciers / option 2	871	244	627
TOTAL	1 114	409	627
Créances contestées	0	-	En attente décisions d'admission
Créances provisionnelles	0	-	En attente décisions d'admission
Créances intragroupes	856	-	856

Le remboursement des dettes intragroupes pour 856 K€ ne pourra intervenir avant le désintéressement des créanciers tiers dans le cadre de l'exécution du plan de redressement.

3.2.2.5 Provisions

- **Provisions pour risques**

Provision pour situations nettes négatives des filiales

Une provision pour risques relative aux différentes situations nettes des entités du Groupe a été constituée au 31 décembre 2018, et ajustée à chaque fin d'exercice depuis lors.

Cette provision traduit le soutien financier d'Eurolasma envers ses filiales en difficulté.

Au 31 décembre 2023, cette provision pour un total de 28.505 K€ est ainsi constituée :

- Inertam 3.803 K€
- Les Forges De Gerzat 56 K€,
- FIELD 307 K€,
- Cho Power 24.338 K€

Le tableau ci-dessous présente les variations de provisions des situations nettes négatives (en K€) :

Filiales	Provision au 31/12/22	Reprise	Dotation	Provision au 31/12/23
Inertam	4 847	- 1 044		3 803
Forges De Gerzat	364	- 308		56
Field	523	- 216		307
Cho Power	23 644		694	24 338
	29 378	- 1 567	694	28 505

Provision pour garanties

Une provision est comptabilisée pour couvrir le risque de mise en œuvre de la garantie offerte par Europlasma à ses clients sur les installations de torches (durée de la garantie prévue contractuellement sur 1 à 3 ans en fonction des installations). Le risque est estimé sur la base d'une analyse des principales composantes de chaque installation, en tenant compte pour chaque installation, de la durée des garanties fournisseurs et constructeur, d'un taux de risque quant à la survenance d'un sinistre. Ce risque est exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires et la provision est constituée au fur et à mesure de l'avancement des projets. Ces provisions seront conservées sur la durée de la couverture de la garantie et reprises en fonction de leur utilisation effective.

Au 31 décembre 2023, la provision pour garanties s'élève désormais à 71 K€ contre 193 K€ en 2022.

- **Provisions pour charges**

Provision pour charges sociales et fiscales

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au-moins équivalente attendue. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Au 31 décembre 2023, une provision est constatée pour 131 K€.

Provision pour charges financières

Au 31 décembre 2023, une provision pour charges financières a été constatée pour un montant de 18.693 K€ correspondant au 700 OCEANE émises dans le cadre du contrat d'émission d'OCEANE-BSA avec le fonds Environmental Performance Financing (cf. paragraphe 1.2.5.1) et non converties à cette date.

Provision pour pensions et obligations similaires

Les indemnités de fin de carrière sont comptabilisées au passif du bilan. La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées. Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs ;
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle ;
- Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

L'engagement s'élève à 59 K€ au 31 décembre 2023 contre 54 K€ à la clôture précédente.

3.2.3 Activités en matière de recherche et de développement

Europlasma a dédié depuis sa création une grande partie de ses investissements à la recherche et au développement d'équipements et d'usines utilisant la technologie plasma. Les activités de recherche et de développement sont réalisées en collaboration avec les différentes filiales, notamment avec ses filiales Inertam et EET. Les procédés développés par le Groupe sont protégés par des brevets dans les principales zones géographiques où il opère.

3.2.4 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, le présent rapport expose les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice 2023 et la date à laquelle il est établi ainsi que l'évolution prévisible de l'activité de la Société.

3.2.4.1 Opérations sur capital du Groupe

- **Mise en œuvre du programme de financement obligataire**

Dans le cadre de l'accord de financement obligataire par émission d'OCEANE-BSA mis en place le 23 mars 2023 au profit du fonds Environmental Performance Financing, la Société a procédé au tirage des tranches 12 à 15 de 200 OCEANE chacune, sans BSA attaché, pour un montant nominal total de 4 millions d'euros.

A la date du présent rapport, 1.048 OCEANE ont été converties en 2024 par le fonds Environmental Performance Financing, ce qui a donné lieu à la création de 8.222.330.389 actions ordinaires et une augmentation de capital global de 26.638.274,3578 euros.

- **Mise en place d'un nouveau programme de financement obligataire jusqu'à 30M€**

Par un contrat conclu en date du 23 avril 2024, la Société a mis en place un nouvel accord de financement obligataire pour un montant nominal maximum de 30M€ sur 36 mois, en 30 tranches de 200 OCEANE chacune pour un nominal par tranche de 1 M€, sous forme d'émissions d'obligations convertibles en actions nouvelles de la Société avec bons de souscriptions d'actions attachés le cas échéant (les « **OCABSA** »), au profit du fonds Environmental Performance Financing.

Ce nouveau programme d'OCABSA a vocation à accompagner financièrement la forte croissance du périmètre du Groupe Europlasma. Les fonds issus de ce programme seront alloués majoritairement au financement :

- de la reprise du fonds de commerce et des actifs de MG-Valdunes, dernier fabricant français de roues et d'essieux pour l'industrie ferroviaire, validée le 20 mars 2024 par le Tribunal de commerce de Lille-Métropole (cf. paragraphe 3.2.4.3 ci-dessous) ;
- du développement des activités de la filiale Les Forges de Tarbes afin de lui permettre de soutenir la montée en capacitaire, de répondre favorablement aux besoins exponentiels exprimés par ses clients et aux sollicitations toujours plus croissantes des prospects en France et à l'international (cf. paragraphe 1.2.4.1 ci-dessus) ; et
- de la poursuite du développement des activités historiques du Groupe Europlasma liées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux, à la décarbonation ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. La ligne de crédit d'un montant maximal de 14,4M€ souscrit auprès de la société Environmental Performance Financing fin 2022 pour soutenir les besoins en financement a été résiliée d'un commun accord au profit de ce nouveau financement obligataire afin de limiter la dette du Groupe Europlasma et de préserver ses capacités financières.

- **Réduction de capital**

En date du 28 mars 2024, le Conseil d'administration a décidé de procéder à une réduction du capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions composant le capital d'un montant de 0,01 euro à 0,0002 euro.

A l'issue de cette opération, le capital d'Europlasma a été réduit à 571.004,5086 euros divisé en 2.855.022.543 actions ordinaires de 0,0002 euro de valeur nominale chacune. Le montant de ladite réduction a été affecté en intégralité au compte de réserves indisponibles destiné à l'imputation des pertes futures.

Cette opération purement technique n'a pas eu d'incidence sur le nombre d'actions en circulation et a eu pour objet de permettre à Europlasma de disposer d'un cours de bourse supérieur à la valeur nominale de l'action. Elle a été réalisée sur le fondement de la délégation conférée au Conseil d'administration par l'assemblée générale du 20 juin 2023, aux termes de sa septième résolution.

- **Regroupement d'actions**

Faisant usage des délégations votées lors de l'assemblée générale du 20 juin 2023, le Conseil d'administration a décidé de procéder à un regroupement d'actions par échange de 5.000 actions anciennes contre 1 action nouvelle qui

a fait l'objet d'un avis inséré au Bulletin des annonces légales obligatoires du 10 avril 2024. Les opérations de regroupement ont débuté le 25 avril 2024 pour s'achever le 27 mai 2024.

Les actions soumises au regroupement sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR001400CF13 jusqu'au 27 mai 2024, dernier jour de cotation.

Les actions issues du regroupement seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR001400PDG8 à compter du 28 mai 2024, premier jour de cotation.

3.2.4.2 Solutions plasma

Début janvier 2024, la société Shandong Haogang Environmental Protection Technology Co a reçu des autorités environnementales chinoises un permis de traiter les crasses d'aluminium.

Par cette autorisation, les autorités chinoises viennent donc de valider la technologie développée par la filiale chinoise EET et permettent au pilote de passer à l'échelle industrielle. Cette licence d'exploitation ouvre également la voie à la qualification du dispositif industriel pour l'ensemble du territoire à l'issue d'une période probatoire d'un an.

3.2.4.3 Reprise de l'activité MG-Valdunes

Le 20 mars 2024, le tribunal de commerce de Lille-Métropole a désigné Europlasma en qualité de repreneur en plan de cession du fonds de commerce et des actifs de MG-Valdunes, spécialisée dans la fabrication de roues et d'essieux de trains, avec faculté de se substituer une filiale, créée ou à créer, contrôlée par EUROPLASMA.

Dans ce cadre, le fonds de commerce et les actifs de MG-Valdunes ont été repris par la société *ad hoc* Valdunes Industries, société par actions simplifiée immatriculée le 8 avril 2024 et contrôlée par Europlasma.

Cette reprise comprend:

- le fonds de commerce exploités par MG-Valdunes sur ses deux sites de Leffrinckoucke (Dunkerque) et de Trith-Saint-Léger (Valenciennes) ainsi que les actifs y afférents ;
- la préservation de près de 60% des effectifs globaux (soit 178 postes) ;
- la pérennisation des activités historiques des deux sites ;
- un plan de développement visant à reconquérir le marché domestique, redéployer les activités liées aux composants mécaniques forgés (CMF) et, à terme, à améliorer la compétitivité et la rentabilité de l'outil de production par l'intégration d'activités nouvelles en lien avec le traitement de déchets, la décarbonation et la production d'énergie renouvelable.

Un plan de financement des activités historiques de plus de 35 M€ sur 3 ans

Cette reprise a été rendue possible grâce à l'engagement sans faille des différentes parties prenantes mobilisées sur ce projet, qui se sont engagées à financer un peu plus de 35 M€ sur les trois prochaines années. La répartition entre les différents acteurs est la suivante :

- 15 M€ pour Europlasma en fonds propres notamment issus du programme de financement obligataire conclu le 23 avril 2024 avec son partenaire Alpha Blue Ocean jusqu'à 30 millions sur 3 ans (cf. paragraphe 3.2.4.1 ci-dessus) ;
- 15 M€ pour l'Etat sous forme d'un prêt s'inscrivant dans le cadre du fonds de développement économique et social (FDES) dont la signature est subordonnée à un arrêté ministériel et la mise en œuvre en « miroir » en 3 tranches successives sur 3 ans sera conditionnée à un apport en capital d'un montant équivalent au capital de Valdunes Industries ;
- 5 M€ pour les collectivités locales (dont 4 M€ de financement du foncier et 1 M€ de subventions) ;
- 1 M€ pour la SNCF, client historique de MG-Valdunes, selon des modalités qui restent à définir.

La relance des activités historiques vise à permettre un retour à l'équilibre de l'activité de Valdunes dès 2025, alors que la société a enregistré une perte nette de 13,8 M€ en 2022 pour un chiffre d'affaires de 68,5 M€. Ce projet revêt une importance stratégique évidente en matière de souveraineté industrielle puisqu'elle permet de réduire la dépendance à des pays tiers et de sécuriser les approvisionnements pour l'industrie ferroviaire française.

En date du 17 mai 2024, Europlasma a annoncé la conclusion d'un accord avec la société Bizzell Europe, filiale du groupe Bizzell Corporation opérant principalement au profit du gouvernement américain, en vue de son entrée au capital de Valdunes Industries à hauteur de 25% pour un montant de 5 millions d'euros.

3.2.5 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société entend poursuivre le développement de ses activités consistant à concevoir et développer les nombreuses applications de la torche à plasma, notamment dans le traitement et la valorisation des déchets dangereux, la décarbonation et au profit des industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale.

Concernant le segment « Solutions plasma », la validation par les autorités environnementales chinoises du procédé de traitement des crasses d'aluminium développé par la filiale EET permet d'envisager la signature d'un accord de joint-venture avec la société Shandong Haogang Environmental Protection Technology pour exploiter conjointement en Chine la première installation de traitement de 90.000 tonnes par an de crasses d'aluminium.

Le secteur « industries » devrait tirer son épingle du jeu avec notamment Les Forges de Tarbes qui ont engrangé ces derniers mois de nombreuses commandes et reçoivent régulièrement des marques d'intérêt de munitionnaires de pays d'Europe, justifiant ainsi son objectif de montée en puissance de sa capacité industrielle pour absorber des pics de production jusqu'à 160.000 pièces par an dès 2025. Par ailleurs, Satma Industries revient à la compétitivité grâce à un carnet de commandes bien rempli et une forte négociation des tarifs de l'énergie qui lui ont permis de réduire significativement ses coûts de production.

L'activité « Déchets dangereux » devrait être impactée par le maintien à l'arrêt de l'usine Inertam compte tenu d'une carence d'une certaine typologie de déchets indispensables pour assurer une production dans des conditions d'exploitation économiquement viables. De plus, dans le cadre du plan de sobriété la société a revu ses exigences d'exploitation afin de limiter la consommation d'énergie et rationaliser les coûts de production.

L'activité « Décarbonation » devrait poursuivre son développement, notamment grâce à l'expertise de la filiale Chopex et aux nombreux appels à projets contribuant à accompagner le développement du parc d'unités de valorisation énergétique à partir de CSR. Le développement de cette filière permettra de valoriser énergétiquement, notamment dans l'industrie, des déchets qui ne peuvent être recyclés sous forme de matière et qui résultent de refus de tri.

En parallèle, le Groupe poursuit ses efforts sur l'ensemble de ses segments dans l'amélioration continue de ses outils de production afin d'amener ses sites de production à la rentabilité.

3.2.6 Utilisation des instruments financiers

Conformément à l'article L. 225-100-1, 4° du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société n'a recours à aucun instrument financier de couverture de risque, notamment de change.

3.2.7 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 21.847 euros correspondant à des dépenses non déductibles du résultat fiscal. L'impôt théorique supporté en raison de cette charge est de 5.462 euros.

3.2.8 Prêts entre entreprises visés à l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier

Il est précisé en application de l'article R. 511-2-1-3 du Code monétaire et financier, que la Société n'a consenti aucun contrat de prêt visé au 3bis de l'article L. 511-6 dudit code au cours de l'exercice écoulé.

3.2.9 Filiales et participations

Nous vous rappelons que notre Société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes, dont nous vous donnons les informations financières principales pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 :

	Chopex	Cho Locmine	Cho Morcenx	Cho Power	Cho Tiper	Inertam	SCI De Gazeification
Capital social	21 379 667	1 000	23 168 966	6 459 338	1 000	2 237 000	1 000
Chiffre d'affaires	990 699	0	259 511	0	0	3 183 278	367 050
Résultat net	-621 113	-556	-360 271	-850 900	-1 283	-5 650 265	1 682 510
Capitaux propres	-1 864 816	23 215	-24 975 910	-41 258 693	-1 510 112	-42 688 646	-2 607 500

	EET (RMB)	Les Forges de Tarbes	Satma Industries	Les Forges de Gerzat	Field Intelligence SL	Field Intelligence SAS (UYU \$)	Green Barel (UYU \$)
Capital social	31 689 960	2 010 000	500 000	10 000	3 100	250 308	15 000
Chiffre d'affaires	318 403	6 589 864	4 859 835	173 658	275 507	437 574	0
Résultat net	-8 832 908	-1 839 563	-1 899 018	-641 816	-102 077	-2 629 313	-198 805
Capitaux propres	2 477 345	-2 927 637	-1 459 190	-1 829 117	-921 477	-34 386 520	-102 918

3.2.10 Information sur les délais de paiement

En application des dispositions de l'article L. 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture du dernier exercice, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances à l'égard des clients, par date d'échéance :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Article D. 441 I.-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-1° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	58					159	-					33
Montant total des factures concernées h.t.	155 309	53 485	87 021	64 502	870 075	1 075 083	-	-	-	-	2 550 377	2 550 377
Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice	3,68%	1,27%	2,06%	1,53%	20,60%	25,45%						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice							0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	96,20%	96,20%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												-
Montant total des factures exclues												-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 c.com.)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (30 jours fin de mois) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (45 jours fin de mois)						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (30 jours fin de mois) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (45 jours fin de mois)					

3.2.11 Affectation du résultat

Nous vous proposons ensuite d'affecter comme suit le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui s'élève à (320.933.044,83) euros, à savoir :

- Résultat de l'exercice :.....	(320.933.044,83) euros
- Report à nouveau antérieur :.....	0 euro
- Réserves indisponibles (pertes futures) ³ :.....	228.459.370,6514 euros
- Affectation au poste Réserves indisponibles (pertes futures) :.....	(228.459.370,6514) euros
- Affectation au poste Report à nouveau :.....	(92.473.674,1786) euros
- Report à nouveau après affectation :.....	(92.473.674,1786) euros
- Réserves indisponibles (pertes futures) après affectation :.....	0 euro

3.2.12 Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

3.2.13 Situation des capitaux propres

Au 31 décembre 2023, le montant des capitaux propres ressort à un montant négatif de (44.817.857,35) euros pour un capital social de 3.046.339,43 euros. Nous vous rappelons que les dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce ne sont pas applicables aux sociétés qui bénéficient d'un plan de redressement judiciaire.

3.2.14 Contrôle des commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes ont procédé aux contrôles et vérifications prévus par la loi. Leur opinion sur les comptes annuels est consignée dans un rapport sur les comptes annuels.

3.2.15 Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

Nous vous donnerons lecture du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

A ce titre, nous vous informons de la conclusion de la convention suivante au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, à savoir :

- Un contrat d'émission conclu le 23 mars 2023 entre la Société et la société Environmental Performance Financing, société du Groupe Alpha Blue Ocean dont le siège social est situé à ARKA Corporate Services (Cayman) Limited, 71 Fort Street, 1st Floor Appleby Tower, P.O. Box 950 Grand Cayman KY1-1102, aux îles Caïmans (« EPF ») dont l'objet est de déterminer les conditions et les caractéristiques des bons d'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles à émettre de la Société avec bons de souscriptions d'actions attachés le cas échéant (« BEOCABSA »), pour un montant nominal maximum de 15.000.000 d'euros. EPF est une société affiliée à la société Alpha Blue Ocean qui détient par ailleurs le contrôle du fonds European High Growth Opportunities Securitization Fund qui est susceptible de tirer avantage de la conclusion du contrat d'émission des BEOCABSA et est ainsi indirectement intéressée par cette convention au sens de l'article L. 225-38 alinéa 2 du Code de commerce. Cette convention est intervenue dans le cadre de l'usage fait par le conseil d'administration de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 juin 2022 pour décider de l'émission de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital à émettre de la Société,

³ Compte de réserves indisponibles résultant de (i) la réduction de capital réalisée le 20 novembre 2023 pour un montant total de 301.556.295,81 € par voie de réduction de la valeur nominale de l'action de 1 à 0,01 € ; le montant résultant de ladite réduction de capital a été affecté à l'apurement des pertes antérieures qui s'élevaient à 101.122.689,68 € et, pour le solde de 200.433.606,13 €, sur le compte de réserves indisponibles destiné à l'imputation des pertes futures qui s'est trouvé ainsi porté d'un montant de 46.543,60 € à 200.480.149,73 € et (ii) de la réduction de capital social réalisé le 28 mars 2024 pour un montant de 27.979.220,9214 € par voie de réduction de la valeur nominale de l'action de 0,01 € à un montant de 0,0002 € ; le montant résultant de ladite réduction de capital a été affecté sur le compte de réserves indisponibles destiné à l'imputation des pertes futures qui s'est trouvé ainsi porté d'un montant de 200.480.149,73 € à un montant de 228.459.370,65140 €.

notamment par compensation avec des créances liquides et exigibles. Ce contrat a fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration de la Société le 23 mars 2023 compte tenu de sa conformité à l'intérêt social de la Société. La conclusion de cette convention s'est en effet inscrite dans l'objectif de la Société de doter sa filiale Les Forges de Tarbes des moyens financiers nécessaires à l'accélération de sa production et à l'intégration de nouvelles étapes de production en vue d'internaliser de la valeur. Cette montée en puissance permettra d'augmenter la capacité industrielle du site de Tarbes plus rapidement dans l'optique de pouvoir absorber des pics de production jusqu'à 160.000 pièces par an dès 2025. Les fonds issus de cette opération seront majoritairement alloués à (i) l'achat et la mise en place de machines de production, notamment pour accélérer l'usinage ou encore automatiser l'ogivage, et de matériel spécifique pour garantir la continuité d'exploitation et optimiser certains postes ; (ii) des travaux de génie civil ; et (iii) la constitution d'un stock stratégique de matière première afin d'assurer une production en continu.

En outre, nous vous rappelons les conventions suivantes conclues et autorisées au cours d'exercices précédents, dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Un contrat d'emprunt conclu le 4 octobre 2022 entre la Société et le fonds d'investissement Environmental Performance Financing, société dont le siège social est situé au 71 Fort Street, 1st Floor Appleby Tower, P.O. Box 950 Grand Cayman KY1-1102 aux îles Caïmans (« **EPF** »), dont l'objet est de déterminer les conditions et les caractéristiques de l'emprunt d'un montant principal maximum de 14.400.000 euros. EPF est une société affiliée à la société Alpha Blue Ocean (« **ABO** ») qui détient par ailleurs le contrôle du fonds Global Corporate Finance Opportunities 11, société dont le siège social est situé au 71 Fort Street, 1st Floor Appleby Tower, P.O. Box 950 Grand Cayman KY1-1102 aux îles Caïmans (« **GCFO 11** »). ABO est ainsi indirectement intéressée par cette convention au sens de l'article L. 225-38 alinéa 2 du Code de commerce. Cet emprunt a eu pour vocation de se substituer au contrat d'émission de bons d'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles à émettre de la Société avec bons de souscriptions d'actions attachés le cas échéant (« **BEOCABSA** ») conclu le 16 avril 2021 avec GCFO 11 et ainsi de réduire l'impact dilutif de sa mise en œuvre. Ce contrat est nécessaire à la mise en œuvre de la solution privilégiée par la Société pour faire face aux besoins de financement de son activité et de ses projets en cours et à l'étude, y compris la capacité à saisir des opportunités de croissance externe, le cas échéant. Ce contrat a fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration de la Société le 3 octobre 2022 ;
- Un contrat d'émission conclu le 16 avril 2021 entre la Société et le GCFO 11 dont l'objet est de déterminer les conditions et les caractéristiques des BEOCABSA, pour un montant nominal maximum d'augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme de 100.000.000 d'euros. GCFO 11 est une société affiliée à la société Alpha Blue Ocean qui détient par ailleurs le contrôle du fonds European High Growth Opportunities Securitization Fund et qui est ainsi indirectement intéressée par cette convention au sens de l'article L. 225-38 alinéa 2 du Code de commerce. Cette convention est intervenue dans le cadre de l'usage fait par le conseil d'administration de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 février 2021 pour décider de l'émission de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital à émettre de la Société, notamment par compensation avec des créances liquides et exigibles. Ce contrat a fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration de la Société le 15 avril 2021 et d'une résiliation d'un commun accord en date du 4 octobre 2022 dans les conditions précitées. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, GCFO 11 a exercé l'intégralité des bons de souscription d'actions émis dans le cadre du contrat de BEOCABSA et ayant donné droit à l'attribution de 1.419.304 actions.

3.2.16 Tableau des résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices

	2019	2020	2021	2022	2023
Capital social	8 556 624	20 898 462	140 648 309	4 087 578	3 046 339
Chiffre d'affaires HT	1 013 631	3 952 587	3 190 797	2 736 644	2 650 993
Résultat d'exploitation	-5 994 046	-8 024 143	-5 808 024	-9 930 730	-3 352 564
Résultat net	-21 704 940	-61 297 604	-145 084 168	-747 618 443	-320 933 045

4. VIE DU TITRE EUROPLASMA

4.1. INFORMATIONS GENERALES ET EVOLUTION DU TITRE

4.1.1 Capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social de la société Europlasma s'élevait à 3.046.339,43 euros divisé en 304.633.943 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un centime chacune. La Société n'a pas connaissance d'inscription de nantissement sur les titres composant son capital social.

4.1.2 Cotation

L'action Europlasma est cotée sur Euronext Growth Paris sous le code ISIN FR001400CF13. Son code mnémorique est ALEUP. La Société met à disposition du public sur son site internet un FAQ dédié à toute personne souhaitant obtenir des informations sur les titres financiers émis par Europlasma. Il est accessible dans la rubrique « Investisseurs et actionnaires ».

4.1.3 Evolution du cours de bourse

Sur la base des données transmises par Euronext, le tableau ci-dessous reprend quelques indicateurs boursiers du titre Europlasma sur les trois derniers exercices :

	2023	2022	2021
Cours clôture au 31 décembre (en €) ⁽¹⁾	0,01	0,70	0,12
Capitalisation boursière au 31 décembre (en €)	1 614 577	2 859 258	8 222 667
Valeur moyenne échangée / j. (€)	326 415	199 090	674 317
Volume moyen échangé / j. (titres)	4 773 622	115 455 521	1 149 275
Cours le plus haut (en €)	3,25	1,56	2,34
Cours moyen pondéré par le volume (en €)	0,07	0,06	0,59

Source Euronext

(1) Le 15/12/2022, les actions composant le capital social d'Europlasma ont été regroupées à raison d'une (1) action nouvelle pour dix mille (10.000) actions anciennes (code ISIN FR001351411). Les nouvelles actions issues du regroupement ont été admises aux négociations sur Euronext Growth le 16/12/2022, sous le code ISIN FR001400CF13.

4.1.4 Service du titre

La gestion du service titre est assuré par la société Uptevia 90 – 110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris La Défense Cedex.

4.1.5 Etat de la participation des salariés au capital

A la clôture de l'exercice, il n'existait aucune participation des salariés telle que définie à l'article L. 225-102 du Code de Commerce au sein du capital social de la Société.

4.1.6 Opérations réalisées par les dirigeants et mandataires sociaux sur les titres de la Société

Conformément aux dispositions de l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, nous vous informons qu'aucune des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier n'a été réalisée au cours du dernier exercice.

4.1.7 Information concernant le nombre d'actions et des droits de vote

Sur la base des données transmises par le teneur de compte de la Société, Uptevia, le tableau ci-dessous indique le nombre d'actions et des droits de vote théoriques de la Société à l'ouverture et à la clôture des trois derniers exercices :

	2023		2022		2021	
	actions	droits de vote	actions	droits de vote	actions	droits de vote
Ouverture de l'exercice	4.087.578	4.087.582	68.522.228	68.568.261	10.445.969	10.452.493
Clôture de l'exercice	304.637.119 ⁽¹⁾	304.637.140	4.087.578 ⁽²⁾	4.087.582 ⁽²⁾	68.522.228	68.568.261

⁽¹⁾ Source Uptevia. L'écart constaté avec le nombre d'actions comptabilisées à la clôture provient de la prise en compte des actions émises sur exercice des BSA A en janvier 2024. Les données de ce tableau ne prennent pas en compte ces actions.

⁽²⁾ Le 15/12/2022, les actions composant le capital social d'Europlasma ont été regroupées à raison d'une (1) action nouvelle pour dix mille (10.000) actions anciennes (code ISIN FR001351411). Les nouvelles actions issues du regroupement ont été admises aux négociations sur Euronext Growth le 16/12/2022, sous le code ISIN FR001400CF13

4.1.8 Valeurs mobilières donnant accès au capital et instruments dilutifs

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'instruments de dilution potentielle au 31 décembre 2023 et leur impact potentiel sur le nombre de titres composant le capital de la société :

Instruments potentiellement dilutifs	Nombre au 31/12/2023
- OCA BSA ZIGI Capital	2
- BSA EHGOS FUND	42
- BSA EPF	545 642 741
- OCEANE EPF	1 371 451 000
Total	2 221 727 728

4.2. ACTIONS AUTO-DETENUES

Conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, de l'article R. 225-151 du Code de commerce et des articles 241-1 à 241-7 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et de la réglementation européenne applicable aux abus de marché, l'assemblée générale ordinaire de la Société réunie le 20 juin 2023 a, dans sa sixième résolution, autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par les dispositions légales et réglementaires applicables, à acheter ou faire acheter des actions de la Société, en une ou plusieurs fois, notamment en vue de :

- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ;
- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou de son Groupe au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise ou la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;

- la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans la limite de 5% de son capital prévue par l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, en vue d'en minimiser le coût d'acquisition ou d'améliorer plus généralement les conditions d'une transaction ;
- l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; ou
- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, conformément à l'autorisation conférée au Conseil d'administration aux termes de la quinzième résolution de l'assemblée générale du 7 juin 2022 visant à réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues.

Ce programme est également destiné à permettre la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que, à la date de chaque rachat, le nombre total d'actions achetées par la Société depuis le début du programme de rachat (y compris celles faisant l'objet dudit rachat) n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la Société à cette date, étant précisé que (i) le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital social ; et (ii) lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation. Conformément à la loi, le nombre d'actions détenues à une date donnée ne pourra dépasser 10 % du capital social de la Société à cette même date.

L'assemblée générale a décidé que le prix d'achat ne pourra dépasser cinq (5) euros par action, sous réserve des ajustements liés aux opérations sur le capital de la Société. En cas d'augmentation de capital par incorporation de primes d'émission, bénéfices ou réserves et attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas d'une division ou d'un regroupement de titres, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et le nombre de titres après l'opération.

Le montant global affecté au programme de rachat d'actions ci-dessus autorisé ne pourra être supérieur à cent millions (100.000.000) d'euros ou la contrevaletur de ce montant à la même date dans toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies.

La présente autorisation n'a fait l'objet d'aucun usage par le Conseil d'administration. De plus, aucun contrat de liquidité n'est actuellement en vigueur.

4.3. ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Lors d'exercices précédents, les actionnaires de la Société ont autorisé le Conseil d'administration à procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés, directement ou indirectement dans les conditions du 1° du I de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Conseil d'administration n'a pas procédé à l'attribution gratuite d'actions de la Société.

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE EUROPLASMA

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	43
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	44
ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	46
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	47
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	48
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	92

1. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

en K€	Notes	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Goodwill		0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	6.2	154	167	-13
Immobilisations corporelles	6.3, 6.4	24 185	29 060	-4 874
Participations dans les entreprises associées	6.5	0	0	0
Autres actifs financiers non courants	6.7	6 258	7 491	-1 233
Impôts différés actifs	6.13	57	952	-895
Actifs non courants		30 654	37 669	-7 015
Stocks et en-cours	6.6	7 867	6 627	1 241
Clients et comptes rattachés	6.7	2 471	3 174	-703
Autres créances opérationnelles	6.7	2 352	4 057	-1 704
Impôts courants - actif	6.13	0	0	0
Autres actifs courants	6.7	762	734	27
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.8	1 157	2 412	-1 255
Actifs des activités destinées à être cédées		0	0	0
Actifs courants		14 609	17 003	-2 394
Actif		45 263	54 673	-9 409
Capital	6.14	3 046	4 088	-1 041
Primes liées au capital		72 517	72 444	74
Réserves et report à nouveau		-64 830	-54 047	-10 783
Résultat de l'exercice	7	-14 744	-15 924	1 180
Capitaux propres attribuables aux actionnaires du groupe	6.14	-4 010	6 560	-10 570
Intérêts hors groupe	6.14	-743	-743	-1
Capitaux propres		-4 754	5 817	-10 571
Avantages du personnel non courants	6.10	680	647	33
Provisions non courantes	6.11	1 307	4 194	-2 888
Dettes financières non courantes	6.9	6 218	3 455	2 763
Impôts différés passifs	6.13	3 590	4 842	-1 252
Participations dans les entreprises associées	6.5	0	0	0
Autres passifs financiers non courants	6.12	7 143	8 273	-1 130
Passifs non courants		18 938	21 413	-2 474
Provisions courantes	6.11	1 277	1 617	-339
Dette financières courantes	6.9	6 513	4 516	1 998
Fournisseurs et comptes rattachés	6.12	6 488	3 873	2 615
Impôts courants - passif	6.13	0	25	-25
Autres dettes opérationnelles	6.12	9 017	8 468	549
Autres passifs courants	6.12	7 783	8 944	-1 161
Passifs des activités destinées à être cédées		0	0	0
Passifs courants		31 079	27 443	3 637
Passif		45 263	54 673	-9 409
Capitaux propres par action en €/par action		-0,01	1,60	-1,62
Capitaux propres dilués par action en €/par action		0,00	1,28	-1,28
Nombre d'actions	6.14	304 633 943	4 087 578	300 546 365
Nombre d'actions dilué	6.14	2 450 665 329	5 126 404	2445 538 925

2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

en K€	Notes	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Chiffre d'affaires	6.71	15 406	14 520	886
Autres produits d'exploitation	7.2	2 027	974	1 053
Achats consommés	7.3	-11 697	-9 178	-2 519
Charges externes	7.3	-7 091	-6 487	-603
Charges de personnel	7.4	-10 795	-11 080	285
Autres charges d'exploitation		-198	-159	-39
Taxes	7.6	-462	-404	-58
Amortissements, dépréciations et provisions	7.5	-6 858	-4 244	-2 614
Résultat opérationnel courant		-19 667	-16 058	-3 609
Perte de valeur sur le Goodwill et les titres mis en équivalence		0	0	0
Autres charges et produits opérationnels non récurrents	7.7	943	7 715	-6 772
Résultat opérationnel		-18 724	-8 343	-10 381
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie		40	8	33
Coût de l'endettement financier brut		-3 575	-5 657	2 082
Coût de l'endettement financier net		-3 535	-5 650	2 115
Autres produits financiers		7 368	67	7 301
Autres charges financières		-209	-2 067	1 858
Résultat financier	7.8	3 624	-7 649	11 273
Impôt sur les bénéfices	7.9	355	241	114
Résultat net des sociétés intégrées		-14 745	-15 751	1 006
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		0	0	0
Résultat des activités destinées à être abandonnées ou cédées		0	0	0
Résultat net de la période		-14 745	-15 751	1 006
Intérêts minoritaires	6.14	1	-173	174
Résultat net (part du Groupe)		-14 744	-15 924	1 181
Résultat de base par action en €/par action		-0,210	-0,003	-0,207
Résultat dilué par action en €/par action		-0,007	-0,003	-0,005
Nombre moyen d'action	6.14	70 364 060	6 049 549 336	- 5 979 185 276
Nombre moyen d'action dilué	6.14	2 216 395 446	6 050 588 162	- 3 834 192 716

3. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

en K€	Notes	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Résultat net de l'ensemble consolidé		-14 745	-15 751	1 006
Eléments non recyclables au compte de résultat		95	450	0
Ecart actuariels des engagements sociaux		104	457	-353
Effet d'impôts relatifs à ces éléments		-9	-7	-2
Eléments recyclables au compte de résultat		-33	-39	6
Ecart de conversion des sociétés intégrées		-33	-39	6
Variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie				0
Effet d'impôts relatifs à ces éléments		0	0	0
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées, net d'impôt				0
Total autres éléments du résultat global		62	411	-349
Résultat global		-14 683	-15 340	657
- attribuable aux actionnaires du Groupe		-14 682	-15 513	485
- attribuable aux intérêts hors Groupe		-1	173	172

4. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Autres Réserves Groupe			Résultat accumulés	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres	
				Réserves de conversion	Gains/pertes latents sur Instruments financiers	Autres réserves					Total
Situation à la clôture de l'exercice 2021	140 648	68 017	0	115	-436	-19 028	-19 349	-183 965	5 351	-876	4 475
Incidence des changements de méthode comptable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2022	140 648	68 017	0	115	-436	-19 028	-19 349	-183 965	5 351	-876	4 475
Ecart de conversion	0	0	0	-39	0	0	-39	0	-39	0	-39
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	0	-15 924	-15 924	173	-15 751
Total des pertes et profits de la période	0	0	0	-39	0	0	-39	-15 924	-15 963	173	-15 790
Variation de périmètre et de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	21	21	0	21	-39	-18
Augmentation de capital	786 106	4 509	0	0	0	-4 900	-4 900	0	785 715	0	785 715
Réduction de capital	-922 667	-82	0	0	0	922 750	922 750	0	1		1
Autres variations	0	0	0	0	0	-768 565	-768 565	0	-768 565	1	-768 564
Situation au 31/12/2022	4 087	72 444	0	76	-436	130 278	129 918	-199 889	6 560	-741	5 818
Situation à la clôture de l'exercice 2022	4 087	72 444	0	76	-436	130 278	129 918	-199 889	6 560	-742	5 818
Incidence des changements de méthode comptable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2023	4 087	72 444	0	76	-436	130 278	129 918	-199 889	6 560	-742	5 818
Var. nette de juste valeur des instruments financiers*	0	0	0	0	0	-8 467	-8 467	0	-8 467	0	-8 467
Ecart de conversion	0	0	0	-33	0	0	-33	0	-33	0	-33
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	0	-14 744	-14 744	-1	-14 745
Total des pertes et profits de la période	0	0	0	-33	0	-8 467	-8 500	-14 744	-23 243	-1	-23 244
Variation de périmètre et de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital*	300 515	74	0	0	0	-288 003	-288 003	0	12 586	0	12 586
Réduction de capital	-301 556	0	0	0	0	301 556	301 556	0	0	0	0
Autres variations**	0	0	0	0	436	-349	87	0	87	0	87
Situation au 31/12/2023	3 046	72 518	0	43	0	135 016	135 059	-214 633	-4 010	-743	-4 753

* La variation nette de juste valeur des instruments financiers correspond à la reconnaissance en juste valeur par les réserves des BSA associés au contrat OCEANE (voir note 6.9)

** Les compensations financières liées aux contrats de financement sont présentées en 2023 directement sur la ligne « Augmentation de capital » (voir note 6.9)

5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

en K€	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Résultat net total consolidé	-14 745	-15 751	1 006
Ajustements	639	-1 340	1 979
Elim. du résultat des mises en équivalence	0	0	0
Elim. des amortissements et provisions	7 318	6 239	1 079
Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	-7 152	-350	-6 802
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	240	417	-177
Autres prod. et chges sans incidence trésorerie	233	-7 645	7 878
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	-14 105	-17 091	2 985
Elim. de la charge (produit) d'impôt	-355	-241	-114
Elim. du coût de l'endettement financier net	3 581	5 657	-2 076
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-10 879	-11 674	795
Incidence de la variation du BFR	862	6 628	-5 765
Impôts payés	51	-92	143
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-9 966	-5 139	-4 828
Incidence des variations de périmètre	0	332	-332
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 734	-2 903	1 169
Acquisition d'actifs financiers	0	0	0
Variation des prêts et avances consentis	780	-1 584	2 365
Subventions d'investissement reçues	0	0	0
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	0	1
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-953	-4 155	3 202
Augmentation de capital	20	11 100	-11 080
Émission d'emprunts	12 125	4 753	7 372
Remboursement d'emprunts	-2 005	-1 288	-717
Intérêts financiers nets versés	-468	-5 338	4 870
Autres flux liés aux opérations de financement	0	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	9 671	9 227	445
Incidence de la variation des taux de change	-7	6	-13
Incidence des changements de principes comptables	0	0	0
Variation de la trésorerie	-1 255	-62	-1 194
Trésorerie d'ouverture	2 411	2 473	-62
Trésorerie de clôture	1 155	2 411	-1 255

Activités opérationnelles :

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement correspond essentiellement au résultat opérationnel courant minoré des variations des amortissements (+4,3 M€), retraitée en 2022 du Badwill sur l'acquisition des actifs de Satma Industries (-7,9 M€) et en 2023 du profit lié au changement d'estimation sur le foncier Satma Industries (-1,1 M€) et des honoraires liés aux contrats de financement pour 1,3 m€ venant au moins des émissions d'emprunt.

Activités d'investissement :

Ces flux correspondent principalement aux investissements corporels et aux diminutions des dépôts de garantie.

Activités de financement :

Les flux de financement se composent de +12,1 M€ de financements (notamment EPF et OCEANE pour 10,2 M€ de cash et d'emprunts autres pour 1,9 M€) et des remboursements d'emprunts pour 2 M€ (principalement la dette de location et le crédit-bail).

6. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Voir paragraphe 1. *Activité du Groupe Europlasma et faits marquants en 2023 du rapport de gestion.*

NOTE 2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les comptes consolidés du Groupe Europlasma pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 20 mai 2024.

2.1 Base de préparation

2.1.1 Déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe a choisi d'établir ses comptes consolidés conformément aux normes internationales IFRS édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que des interprétations afférentes émises par l'IFRIC (IFRS Interpretation Committee) et par l'ancien SIC (Standing Interpretations Committee), qui ont été adoptées par l'Union Européenne pour les exercices clos au 31 décembre 2023 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les comptes consolidés ont été préparés sur la base des coûts historiques, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été mesurés à leur juste valeur.

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et applicables de manière obligatoire en 2023 :

Le Groupe a adopté les nouvelles normes présentées ci-dessous :

- IFRS 17 et amendements relatifs – Contrats d'assurance
- Amendement IAS 1 – Information sur les méthodes comptables
- Amendement IAS 8 – Définition des estimations comptables
- Amendements d'IAS 12 – Impôts différés liés à des actifs et des passifs générés par une transaction unique.

La première application de ces amendements n'entraîne pas d'impact significatif pour le Groupe

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et applicables de manière facultative par anticipation en 2023 :

Sous réserve de l'analyse approfondie des impacts des nouvelles normes ci-dessous, le Groupe ne s'attend pas à ce que les nouvelles normes et interprétations aient une incidence significative sur ses comptes consolidés :

- IAS 1 : classement des passifs en tant que courants et non courants ;
- IAS 7 et IFRS 7 : Informations sur les accords de financement des fournisseurs
- IAS 12 : restriction du champ d'application de l'exemption à la comptabilisation initiale d'un impôt différé.
- IFRS 16 : dette de location dans une transaction de cession bail

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les nouvelles normes et interprétations aient une incidence significative sur ses comptes consolidés.

Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne :

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les nouvelles normes et interprétations, non encore adoptées par l'Union Européenne, aient une incidence significative sur ses comptes consolidés.

2.1.2 Continuité d'exploitation

La Société a mis en place un financement obligataire le 23 mars 2023 pour un montant nominal maximum de 15 millions d'euros par voie d'émission d'OCEANE-BSA au profit du fonds Environmental Performance Financing. A ce jour, la société a procédé au tirage de 14 tranches de 200 OCEANE chacune, pour un montant nominal total de 14 millions d'euros.

Afin d'accompagner financièrement la forte croissance du périmètre du Groupe Europlasma, la Société et le fonds Environmental Performance Financing ont conclu, en date du 23 avril 2024, un nouveau contrat de financement obligataire, pour un montant nominal maximum de 30M€ sur 36 mois sous la forme de bons d'émission.

En complément de ce financement obligataire, la Société a obtenu de l'Etat un engagement de principe de financement à hauteur de 15 M€ via le fonds de développement économique et social (FDES) sous la forme d'un contrat de prêt dont la signature est subordonnée à un arrêté ministériel. Sa mise en œuvre « en miroir » de 3 tranches successives sur 3 ans est conditionnée à un apport en capital d'un montant équivalent dans Valdunes Industries.

En date du 17 mai 2024, Europlasma a annoncé la conclusion d'un accord avec la société Bizzell Europe, filiale du groupe Bizzell Corporation opérant principalement au profit du gouvernement américain, en vue de son entrée au capital de Valdunes Industries à hauteur de 25% pour un montant de 5 millions d'euros.

En conséquence, le Conseil d'administration d'Europlasma considère que l'utilisation de la convention de présentation des comptes consolidés selon le principe de continuité d'exploitation est justifiée au vu :

- des mesures mises en œuvre pour permettre au Groupe d'assurer ses besoins de trésorerie, notamment grâce aux financements précités ;
- la poursuite de l'activité de préparation de CSR, notamment avec une référence de l'industrie de la valorisation du déchet pour un montant de chiffre d'affaires estimé à 7 M€ sur les 3 ans à venir ;
- de la signature en 2023 par les Forges de Tarbes de commandes pour la fourniture de près de 66.000 pièces et d'un accord de coopération avec une entreprise publique ukrainienne affiliée à l'Industrie de Défense Ukrainienne pour la fourniture de pièces utilisées dans la fabrication des obus de 155mm portant sur la fourniture de 360.000 pièces sur 3 ans.

Sur ces bases, et compte tenu de la situation de sa trésorerie au 31 décembre 2023, le Groupe estime que l'utilisation des fonds provenant des financements précités lui permet de financer les activités et les investissements du Groupe pour les douze prochains mois.

2.2 Modalités de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les états financiers d'Europlasma SA et de ses filiales au 31 décembre 2023. Les filiales sont consolidées à partir de la date de leur acquisition qui s'entend par la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle exclusif, directement ou indirectement, et restent consolidées jusqu'à la date où ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir sur une entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Le Groupe apprécie le contrôle exerce sur une entité chaque fois que des faits et circonstances indiquent qu'un élément d'appréciation du contrôle est modifié.

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes individuels au 31 décembre.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la base de méthodes comptables homogènes. Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés dans leur totalité. L'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values internes au Groupe est pratiquée à 100 %, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat.

Les intérêts hors Groupe représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat consolidé et dans l'état de la situation financière consolidée. Les variations de pourcentage d'intérêts dans une filiale, sans modification de contrôle, sont comptabilisées comme des transactions entre actionnaires de ces filiales et sont traduites par des mouvements entre « Part du Groupe » et « Intérêts hors Groupe » au sein des capitaux propres consolidés.

NOTE 3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés du Groupe Europlasma implique des jugements, hypothèses et estimations ayant un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées dans certaines notes de l'annexe. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait se traduire par un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période ultérieure en raison de l'incertitude attachée aux estimations et hypothèses retenues. Les jugements, hypothèses et estimations sont revus à chaque date de clôture.

3.1 Changements d'estimation

En date du 25/07/2023, le Tribunal de commerce de Grenoble prononçait la conversion de la procédure de redressement judiciaire de Satma PPC en liquidation judiciaire, sans maintien d'activité.

Jusqu'alors, le groupe Europlasma avait estimé que conformément aux accords de reprises de SATMA, il existait un engagement de reprise de l'ensemble foncier bâti, et il avait alors été comptabilisé un actif immobilier ainsi qu'une dette d'acquisition et une provision pour passif environnemental.

Ainsi, La conversion du RJ en liquidation judiciaire, sans maintien d'activité, a rendu Satma PPC incapable juridiquement d'acquérir le terrain et les bâtiments auprès d'Almecco.

Ainsi, l'actif foncier a été sorti des comptes, l'utilisation dudit actif se poursuivant sous la forme d'un contrat de location, et les dettes et provisions liées ont été reprises.

Les impacts sur les comptes du groupe au 31 décembre 2023 sont les suivants :

	31/12/2022	variation 2023*	Sortie (Produit non courant)	nouveau contrat de location
Immobilisation Brute	2 450		-2 450	1 412
Immobilisation Amortissement	-74	-58	132	170
Valeur nette comptable actif	2 376	-58	-2 318	1 242
Provisions pour restructurations	2 672	-21	-2 651	
Dette Financière				-1 247
Dette acquisition d'actif	913	-108	-805	
Impact situation nette (hors effet d'impôt)	-1 209	71	1 138	-5
Impôt différé	302	-18	-285	
Impact situation nette net d'impôt	-907	53	854	

*Variation jusqu'au 25/07/2023

3.2 Hypothèses et estimations clés à la clôture

Au 31 décembre 2023, les hypothèses-clés et autres principales sources d'incertitudes relatives aux estimations pouvant entraîner un ajustement significatif des actifs et passifs au cours de périodes ultérieures concernent essentiellement les catégories suivantes :

- Reconnaissance du revenu et de la marge à l'avancement des contrats long-terme

La détermination de la marge à terminaison des contrats s'étalant sur plusieurs exercices implique l'utilisation d'estimations significatives qui dépendent des solutions techniques retenues, de la durée du projet ainsi que des incertitudes inhérentes à son déroulement. Le management met à jour ces estimations pour la préparation des états financiers consolidés sur une base trimestrielle ou plus fréquemment en cas d'évolution majeure dans le déroulement du projet. Toute modification significative dans l'évaluation des charges et des produits à terminaison entraîne l'ajustement immédiat de la marge déjà reconnue et modifie la marge future sur les travaux restant à réaliser.

Les budgets à terminaison et les pourcentages d'avancement des contrats long-terme sont évalués contrat par contrat dans le respect des procédures internes.

- Test de perte de valeur des actifs non financiers à durée de vie indéterminée

Les modalités d'appréciation des pertes de valeur éventuelles des immobilisations incorporelles et corporelles sont données en notes 6.2-Autres immobilisations incorporelles et 6.3-Immobilisations corporelles.

- Impôts différés activés sur déficits fiscaux reportables

Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des déficits fiscaux reportables lorsqu'il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées comme indiqué dans la Note 6.13-Actifs et passifs d'impôts. Par conséquent, le Groupe n'active pas les impôts différés actifs quand les perspectives de recouvrement ne sont pas établies.

- Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi sont comptabilisés selon les principes généraux listés en Note 6.10.-Avantages du personnel, note dans laquelle figurent les principales hypothèses retenues en date du 31 décembre 2023.

NOTE 4. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

4.1 Risques de marché

4.1.1 Risques liés à la fluctuation du prix de matières premières et aux fournisseurs

Le Groupe est exposé aux risques liés à la variation du prix des matières premières dans le cadre de son processus d'exploitation récurrent, et notamment aux tarifs d'approvisionnement en énergies fossiles, électricité et gaz naturel, qui représentent un poste de coûts de production significatif pour l'activité de traitement des déchets dangereux notamment. Ces contrats prévoient des indexations de prix sur des indices économiques ou des évolutions tarifaires réglementaires. Le Groupe ne couvre pas ce risque à l'aide d'instruments financiers.

4.1.2 Risques liés à la fluctuation des taux de changes

Le Groupe n'est pas exposé de manière significative au risque de change puisqu'il effectue très peu d'opérations en devises.

4.1.3 Risques liés à la fluctuation des taux d'intérêts

L'exposition au risque de taux d'intérêt du Groupe est résumée ci-dessous :

	31/12/2023	OCEANE	Taux fixe	Taux variable
Emprunts et dettes financières non courants	6 218	0	6 218	0
Emprunts et dettes financières courants (hors découverts bancaires et hors intérêts courus)	5 265	3 500	5 265	0
Total	11 483	3 500	11 483	0

Pour les dettes contractées à taux fixe, il n'est pas calculé de sensibilité du résultat à la variation des taux.

4.1.1. Risques sur actions et autres instruments financiers

Le Groupe ne détient pas de titres ou de placements considérés comme spéculatifs.

Actifs financiers	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Dépôts et Placements non courant	3 394	4 565	-1 171
Dépôts et Placements courant	130	269	-140
Equivalents de trésorerie	0	0	0
Trésorerie	1 157	2 412	-1 255
TOTAL	4 680	7 247	-2 566

Les dépôts et comptes à terme détenus sont gérés de manière prudente. Les dépôts non courants sont principalement des dépôts de garanties consentis. Ce sont pour la majorité des placements à taux sans risque.

4.2 Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne puisse pas honorer ses engagements lorsque ceux-ci viendront à échéance.

Les besoins de financement de l'exercice ont été principalement couverts par :

- La trésorerie disponible à l'ouverture dont le solde était de 2,4 M€ ;
- L'émission d'instruments financiers pour un apport de trésorerie net de 10,2 M€ sur la période ;
- Des avances remboursables perçues pour 1,9 M€.

Le financement des besoins 2024 est exposé dans la *note 2.1.2-Continuité d'exploitation*.

L'endettement net du Groupe est le suivant :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Total Dettes financières courantes et non courantes	12 731	7 971	4 760
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 157	2 412	-1 255
Endettement net	11 575	5 559	6 016

L'échéancier des dettes financières est présenté en *note 6.9-Dettes Financières*.

Le Groupe bénéficie de certains emprunts bonifiés à taux réduits ou nuls, dont le remboursement anticipé peut être demandé par les organismes financeurs sous certaines conditions et notamment le non-respect d'objectifs de création d'emplois ou de programmes d'investissements.

A noter qu'il n'existe pas de clauses de covenants au niveau des emprunts bancaires pouvant avoir un impact significatif sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité, le Groupe met en place des garanties financières, comme présenté en *note 8.- Engagements hors bilan*.

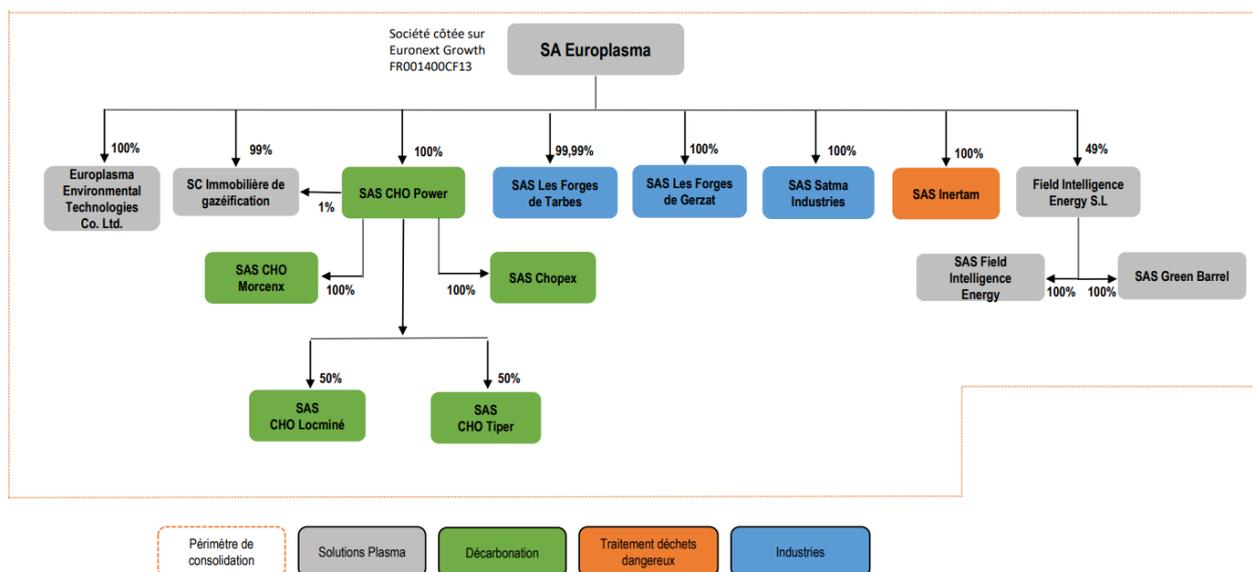
4.3 Risques de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière en cas de défaut de paiement d'un client du Groupe.

Une partie du chiffre d'affaires fait l'objet de paiement d'acomptes. Les contrats à long terme font généralement l'objet de caution de bonne fin d'exécution de travaux ou de projets.

NOTE 5. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

5.1 Présentation du périmètre de consolidation



5.2 Variations de périmètre durant l'exercice

Pas de variation de périmètre au cours de la période.

5.3 Sociétés consolidées

Dénomination	Siège	% d'intérêts de la Société consolidante	% de contrôle de la Société consolidante	Méthode
Europlasma S.A.	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 384 256 095	Société Mère	Intégration globale	
CHOPEX SAS.	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 794 354 092	100%	100%	Intégration globale
CHO Locminé SAS	Zone industrielle de Kersorn 56 500 Locminé SIREN : 810 156 570	50%	50%	Intégration globale
CHO Morcenx S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 521 784 694	100%	100%	Intégration globale
CHO Power S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 507 787 000	100%	100%	Intégration globale
CHO Tiper SAS	Route de Puyraveau 79100 THOUARS SIREN 804959492	50%	50%	Intégration globale
Europlasma Environmental Technologies Co., Ltd.	88 Nanhuan rd JiangShan Town, Laixy City Quing Tao Shandong Province (China) 91370285MA3RLCEB3Y	100%	100%	Intégration globale
Field Intelligence Energy S.L	Paseo de la Castellana Numero 135, piso 7°702, Madrid Espagne CIF : B02919603	49%	49%	Mise en équivalence
Field Intelligence S.A.S.	Bulevar España 2935/901 11100 Montevideo Uruguay SIREN : 2035315	49%	49%	Mise en équivalence
Inertam S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 437 791 296	100%	100%	Intégration globale
Green Barrel	Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, VG 1110, British Virgin Islands	49%	49%	Mise en équivalence
Les Forges de Gerzat	10 allée Evariste Galois 63000 CLERMONT FERRAND SIREN : 902 929 777	100%	100%	Intégration globale
SC Immobilière de Gazéification	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 518 432 778	100%	100%	Intégration globale
Les Forges de Tarbes	13 avenue des Tilleuls 65000 TARBES SIREN : 880 623 509	100%	100%	Intégration globale
Satma Industries	2 Zone d'Activité La Chandelière 38570 GONCELIN SIREN : 912 339 173	100%	100%	Intégration globale

Les sociétés CHO Locminé et CHO Tiper sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale en raison du contrôle exercé sur ces filiales.

5.4 Sociétés non consolidées

Au 31 décembre 2023, il n'y a pas de sociétés sous contrôle non consolidée.

NOTE 6. NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

6.1 Goodwill

6.1.1. Principes comptables

Les regroupements d'entreprise sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition telle que définie par IFRS 3 révisée.

Le coût d'un regroupement d'entreprises correspond à la somme des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur.

Les actifs acquis, les passifs et passifs éventuels assumés identifiables de l'entité acquise sont évalués à leur juste valeur à leur date d'acquisition. Les passifs éventuels identifiables pris en compte correspondent à des obligations potentielles dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge de l'exercice pendant lequel ils sont encourus et enregistrés en charges externes.

Dans le cas d'une prise de contrôle par paliers, les participations détenues avant la prise de contrôle sont réévaluées par le résultat à la juste valeur à la date du regroupement.

La différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la juste valeur des actifs, passifs, et passifs éventuels à la date d'acquisition est constatée en goodwill à l'actif du bilan si elle est positive et au résultat si elle est négative.

Pour chaque regroupement d'entreprise où le Groupe acquiert un pourcentage de contrôle de moins de 100%, le Groupe décide des modalités de reconnaissance du goodwill : le goodwill partiel, où le goodwill est déterminé à hauteur du pourcentage acquis, ou le goodwill complet, qui consiste à reconnaître le goodwill en intégralité sur la base de la juste valeur des intérêts minoritaires.

Le Groupe dispose de l'année qui suit l'exercice d'acquisition pour finaliser les évaluations, que celles-ci concernent le coût du regroupement d'entreprise ou la juste valeur de la contrepartie transférée ou à transférer, en y incluant les compléments de prix conditionnels (clauses dites de « earn-out »).

Après sa comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût, diminué des pertes de valeur cumulées. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) du Groupe devant bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, ou à un regroupement d'unités, que des actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités.

Le Groupe examine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe des indices de perte de valeur de ses actifs corporels et incorporels et, le cas échéant, détermine la valeur recouvrable de l'actif ou du Groupe d'actif concerné.

Le test de perte de valeur est effectué annuellement pour les goodwill et autres immobilisations incorporelles non amorties, les immobilisations incorporelles en cours notamment.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à la hauteur de la différence et présentée sur la ligne « perte de valeur » du compte de résultat.

6.1.2. Pertes de valeur (applicable à tous les postes d'immobilisations corporelles et incorporelles)

▪ Indices de pertes de valeur

Les principaux indices de perte de valeur considérés par le Groupe sont de nature interne et externe.

Les indices externes incluent notamment :

- Les changements importants survenus dans l'environnement technologique, économique, juridique ou de marché dans lequel le Groupe exerce ses activités,

- Les variations significatives à la hausse des taux d'intérêts du marché qui résulteraient à modifier le taux d'actualisation retenu dans le calcul de la valeur d'utilité d'un actif et en conséquence à diminuer de manière significative la valeur recouvrable de l'actif,
- Une valeur de marché de l'actif ayant diminué de manière plus rapide que par l'effet attendu du temps ou de l'utilisation de l'actif.

Les indices internes portent essentiellement sur :

- Des changements majeurs allant entrainer des incidences négatives sur le degré ou le mode d'utilisation attendu de l'actif,
- Des éléments tangibles d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif,
- Des flux de trésorerie nets actualisés ou un résultat opérationnel générés par l'actif, très inférieurs à ceux budgétés antérieurement,
- Des flux de trésorerie nets actualisés ou un résultat opérationnel budgété en baisse significative, ou des pertes budgétées en hausse significative.

▪ Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un Groupe d'actif correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou du Groupe d'actif.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris séparément sauf quand l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou Groupes d'actifs. Dans ce dernier cas, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient sauf si la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente est supérieure à sa valeur comptable ou que la valeur d'utilité de l'actif peut être estimée comme étant proche de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et que cette dernière peut être déterminée. Lorsque le goodwill testé au sein de l'UGT à laquelle il appartient représente un goodwill partiel, il est majoré à hauteur du goodwill qui aurait été constaté pour les intérêts minoritaires dans le cadre d'un goodwill complet pour les besoins du test de perte de valeur.

Les valeurs d'utilité sont mesurées sur la base d'une estimation des flux de trésorerie futurs et d'une valeur terminale actualisés. L'estimation des flux de trésorerie futurs est basée sur des budgets détaillés à court terme et des prévisionnels à moyen-terme qui sont préparés de manière séparée pour chaque UGT à laquelle les actifs individuels sont alloués. Ces données budgétaires et prévisionnelles couvrent généralement une période de trois à cinq ans. Au-delà le taux de croissance retenu est appliqué aux valeurs terminales. Les valeurs terminales retenues et le taux de croissance utilisé sont en adéquation avec les données de marché disponibles relatives au segment d'activité concerné.

Les taux d'actualisation sont des taux après impôts et sont appliqués aux flux de trésorerie après impôts ce qui donne une estimation de la valeur d'utilité identique à celle qui serait obtenue en utilisant des taux avant impôts appliqués à des flux de trésorerie avant impôts comme prévu par la norme IAS 36.

Lorsqu'une dépréciation doit être constatée sur une UGT à laquelle un goodwill, ou une partie d'un goodwill, est affecté, la dépréciation est d'abord imputée sur le goodwill puis sur la valeur nette comptable des autres actifs en proportion de leur valeur.

Le goodwill Inertam de 6 114 K€ a été intégralement déprécié au cours des exercices précédents.

Des tests de valeur ont été réalisés au 31 décembre 2023 sur les UGT suivantes :

UGT Testés	Déchets dangereux - Inertam	Décarbonation	SATMA Industries	Forges de Tarbes
Actif Incorporel et corporel testé	5 724	2 827	9 113	7 211
WACC calculé	12,98%	13,99%	12,41%	11,25%
Dépréciation calculée	2942			
Dépréciation complémentaire si variation de +1% du WACC	826			

Au 31 décembre 2023, la seule dépréciation constatée est sur le segment déchets dangereux pour 2 942 k€ en raison d'une activité limitée due à la « recette » mix déchets (voir note 1. Activités de Groupe et faits marquants 2023).

6.2 Autres immobilisations incorporelles

▪ Frais de développement

Les coûts de développement sont comptabilisés en actifs incorporels s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et respectant l'ensemble des critères d'activation prescrits par la norme IAS 38 : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation incorporelle et, de l'utiliser ou de la vendre, capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel, génération d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources financières appropriées et capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les frais de développement portés à l'actif sont généralement amortis sur une durée de 5 ans à compter de la date de leur mise en service qui correspond à la date à laquelle ils se trouvent dans l'état prévu par la Direction pour leur exploitation.

▪ Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de brevets, de licences et de logiciels.

Les montants comptabilisés au titre des brevets correspondent :

- Aux frais de dépôts des brevets développés en interne,
- Au maintien des brevets acquis.

Ces montants sont amortis sur une durée correspondant à la durée la plus courte entre durée prévisionnelle effective d'utilisation et durée de validité des droits attachés au brevet, généralement entre 5 et 10 ans.

Les montants comptabilisés au titre des licences de savoir-faire correspondent :

- Au prix des licences,
- Aux frais annexes (documentation, prototypage...) supportés pour leur mise en utilisation.

Les licences sont amorties sur leur durée effective d'utilisation, supposée égale à leur durée contractuelle, généralement sur 12 ans.

Les logiciels sont enregistrés à leur coût d'acquisition et sont amortis de manière linéaire sur leur durée prévisionnelle d'utilisation, soit entre 1 et 5 ans.

▪ Variation des immobilisations incorporelles

	31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Reclassements et mises au rebut	31/12/2023
Frais de recherche & développement	3 676	0	0	-560	3 116
Concessions, brevets & droits similaires	1 907	1	-195	0	1 712
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	47	27	-47	0	27
Avances et acomptes s/immo. incorp.	0	0	0	0	0
Total Valeur Brute	5 630	28	-242	-560	4 856

	31/12/2022	Dotations	Reprises	Reclassements et mises au rebut	31/12/2023
Amt/Dép. frais de rech. & développ.	-3 634	0	0	560	-3 074
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-1 782	-41	195	0	-1 628
Amt/Dép. autres immos incorp.	0	0	0	0	0
Amt/Dép. immobilisations incorp. en cours	-47	0	47	0	0

Dép. avances et acomptes s/immo. incorp.	0	0	0	0	0
Total Amt/dép.	-5 462	-41	242	-560	-4 701
Total Valeur Nette	167	-13	0	0	154

6.3 Immobilisations corporelles

▪ Evaluation

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur enregistrées conformément aux dispositions d'IAS 16.

Chaque composant d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation corporelle est comptabilisé et amorti séparément.

Les frais financiers liés au financement de l'acquisition, construction ou production d'actifs corporels exigeant une longue période de préparation avant d'être utilisés sont comptabilisés dans le coût de l'actif financé pour la part encourue pendant la période de préparation conformément aux dispositions d'IAS 23. Ainsi, le Groupe ne comptabilise pas de charges financières durant la période d'acquisition (ou de construction) d'une immobilisation, cette charge étant neutralisée et venant augmenter la valeur d'acquisition de l'immobilisation. La charge d'intérêt neutralisée est ensuite amortie sur le même rythme que l'immobilisation qu'elle vient financer. Aucun coût d'emprunt n'a été incorporé dans le coût d'actifs au cours de la période.

Aucun coût de remise en état de site n'a été activé, notamment compte tenu de garanties en place. Cependant, des provisions peuvent exister lorsque le coût résiduel à charge est évaluable de façon fiable (Satma Industries par exemple).

La dépréciation comptabilisée dans le cadre d'un test de dépréciation peut être reprise pour ramener l'actif à sa valeur recouvrable lorsque l'estimation de la valeur recouvrable est revue à la hausse par rapport à l'estimation effectuée lors de la comptabilisation de la perte de valeur.

▪ Amortissements

Le montant amortissable d'une immobilisation corporelle est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. La valeur résiduelle est le montant net des coûts de sortie attendus qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation. Les valeurs résiduelles des actifs utilisés par le Groupe ont été estimées comme nulles, le Groupe n'ayant pas prévu de cesser de les utiliser avant la fin de leur durée théorique maximale d'utilisation.

Le mode d'amortissement retenu est la traduction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par le Groupe. Trois unités ont été retenues pour traduire le rythme de consommation des avantages économiques attendus des actifs immobilisés :

- Le nombre d'unités de production que le Groupe s'attend à obtenir de l'actif, notamment les tonnages traités concernant l'activité de traitement des déchets dangereux ;
- Le nombre d'heures de fonctionnement ;
- Les années d'utilisation.

Catégorie	Unités d'amortissement	Fourchette des durées d'utilité en nb d'unités d'amortissement
Constructions	Années	20 à 40
Installations techniques, matériel et outillage industriel	Tonnage traité (en tonnes vitrifiées)	2 000 à 24 000
	Nb d'heures de fonctionnement	29 400 à 44 100
Autres immobilisations corporelles	Années	3 à 12
	Années	3 à 10

▪ Variation des immobilisations corporelles

	31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Variations des cours de change	Reclassements et mises au rebut	Changement estimation SATMA (note 3.1)	31/12/2023
Terrains	1 350	0	0	0	0	0	1 350
Constructions	14 691	310	-598	0	31	-1 038	13 396
Installations tech, matériel & outillage	66 893	2 576	0	-27	-23 079	0	46 363
Autres immobilisations corporelles	3 772	727	0	0	-325	0	4 174
Immobilisations corporelles en cours	2 558	387	-1	0	-1 102	0	1 842
Avances et acomptes s/immo. corp.	146	0	0	0	-61	0	85
Total Valeur Brut	89 410	4 000	-600	-27	-24 536	-1 038	67 210

	31/12/2022	Dotations	Reprises	Variations des cours de change	Reclassements et mises au rebut	Changement estimation SATMA	31/12/2023
Amt/Dép. constructions	-9 183	-867	658	0	0	132	-9 260
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-46 436	-6 245	0	7	24 172	0	-28 501
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-3 217	-847	2	0	313	0	-3 749
Dépréciations des terrains	-346	0	0	0	0	0	-346
Amt/Dép. immobilisations corp. en cours	-1 087	0	0	0	0	0	-1 087
Dép. avances et acomptes s/immo. corp.	-81	0	0	0	0	0	-81
Total Amt/dép.	-60 350	-7 959	660	7	24 485	132	-43 024
Total Valeur Nette	29 060	-2 547	61	-19	-50	-906	24 185

La valeur nette des immobilisations corporelles diminue de -4.874 K€ entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023.

Ceci s'explique principalement par :

- L'effet de changement d'estimation sur l'acquisition du foncier Satma Industries avec un impact net de -906 K€ (voir note 3.1 changement d'estimation)
- Des acquisitions de 4 000 K€ comprenant notamment :
 - o 2 302 K€ de droits de location nouveau
 - o 988 K€ liées aux travaux sur le site d'Inertam et 530 K€ aux Forges de Tarbes
- Des dotations aux amortissements nettes de reprises de dépréciation pour -4.357 K€ (dont 1.235 K€ au titre des droits de location et des crédits-baux).
- Une dépréciation suite à l'impairment test pratiqué sur l'UGT Inertam pour un montant de 2.942 K€

A noter la mise au rebut de la majeure partie de l'outil de production d'électricité CHO Morcenx, pour un montant de 23.739 K€, totalement amortie.

Dépréciation de la valeur consolidée de l'actif industriel Inertam

Compte tenu des résultats au cours de la période, un test d'impairment a porté sur la valeur consolidée de l'actif net et a utilisé les perspectives de trésorerie à 5 ans ainsi qu'un flux terminal standard sur la base des capacités actuelles de l'usine, en tenant compte d'un WACC à 12,98% et d'un taux de croissance de 2%.

Ainsi, une dépréciation de 2.942 K€ a été comptabilisée

Principaux postes d'immobilisations corporelles

En valeur brute, ils concernent :

- Les terrains et bâtiments acquis par la Société Civile Immobilière de Gazéification sur la commune de Morcenx dont le site d'exploitation d'Inertam et le site d'exploitation de CHO Morcenx pour 10 168 K€,
- Les terrains et les bâtiments du site des Forges de Tarbes acquis en 2021 et évalués à la somme de 2.208 K€
- Les installations techniques, matériels et équipements industriels (46 363 K€) sont surtout constituées de :

- La ligne de traitement de déchets dangereux d'Inertam qui représente une valeur brute de 12.878 K€ ;
- Les installations du site des Forges de Tarbes pour 6.502 K€
- Les installations du site de Satma Industries pour 10 131 K€
- Les autres immobilisations corporelles correspondent pour l'essentiel aux divers matériels de bureau, de transport et diverses installations,
- Les immobilisations en cours concernent principalement les réfractaires Inertam pour un total de 537 K€ et les travaux d'avancement (totalement dépréciés) des installations CHO Tiper pour un total de 1 043 K€

Le montant net des immobilisations corporelles à la clôture est de 27.127 K€. Il est principalement composé des :

- Installations industrielles Satma Industries pour 7.637 K€,
- Installations industrielles Forges de Tarbes pour 4.902 K€,
- Terrains et Bâtiments pour 5.486 K€ (dont 1.456 K€ via les droits de location) correspondant principalement au site de Tarbes pour 1.914 K€, au site de Morcenx pour 1.692 K€ et au site de Satma Industries pour 1.299 K€
- Installations techniques d'Inertam et des réfractaires pour 2.721K€,
- Installations techniques CHO Morcenx pour 2.002 K€
- Droits de location pour les autres immobilisations corporelles pour un montant de 1.716 K€.

6.4 Contrats de location et crédit-bail inclus dans le tableau des variations des immobilisations corporelles et des amortissements

Au cours de l'exercice, les contrats de location ont connu les évolutions suivantes :

	31/12/2022	Acquisitions	Amortissement	Changement estimation	Remboursement	Reclassements / Mises au rebut	31/12/2023
Droits d'utilisation - Valeur Brute	4 874	2 302	0	1 412	0	-1 423	7 165
Amortissement des droits d'utilisation	-2 436	0	-1 092	-170	0	1 205	-2 494
Dépréciation des droits d'utilisation	-27	0	27	0	0	0	0
Valeur nette comptable des droits d'utilisation	2 411	2 302	-1 065	-1 242	0	-218	4 672
Dette de location - non courant	1 148	1 836	0	1 247	0	-1 633	2 598
Dette de location - courant	1 310	466	0	165	-1 919	1 345	1 368
Dette de location	2 458	2 302	0	1 412	-1 919	-288	3 966

	31/12/2023	Dont impact changement estimation	31/12/2022	Variation
Redevances annulées	2 317	207	1 693	624
Amortissement des droits d'utilisation	-1 262	-170	-1 138	-124
Dépréciation des droits d'utilisation	27	0	58	-31
Charge d'intérêt	-398	-42	-469	71
Charge de la période	-1 633	-212	-1 549	-84

La forte progression des contrats de location s'explique principalement par :

- 1.412 K€ par le contrat des locaux SATMA (voir §3.1) correspondant à une charge locative annuelle de 207 K€
- Les nouveaux contrats de location pour 2 306 K€ dont notamment les nouveaux locaux du site de Pessac (210 K€) et des contrats d'équipements industriels sur les sites de production (1 562 K€).

Parmi ces contrats, les contrats ci-dessous sont des contrats de financement :

	31/12/2022	Acquisitions	Amortissement / Remboursements	Changement d'estimation	Reclassements / Mises au rebut	31/12/2023
Droits d'utilisation - Valeur Brute	1 874	2 302		1 412	-1 423	4 165
Amortissement des droits d'utilisation	-1 315		-713	-170	1 205	-992
Dépréciation des droits d'utilisation	-27		27			0
Valeur nette comptable des droits d'utilisation	532	2 302	-686	-1 242	-218	3 173
Dette de location - non courant	411	1 836		1 247	-925	2 568
Dette de location - courant	255	466	-864	165	637	660
Dette de location	666	2 302	-864	1 412	-288	3 228

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Redevances annulées	1 025	401	624
Amortissement des droits d'utilisation	-883	-347	-536
Dépréciation des droits d'utilisation	27	58	-31
Charge d'intérêt	-161	-61	-100
Charge de la période	-1 017	-349	-668

La valeur nette comptable de 3 173 K€ au 31 décembre 2023 correspond :

- Pour 1.456 K€ à des constructions sur sol d'autrui (principalement locaux SATMA), voir § 3.1 relatif aux changements d'estimations
- Pour 1.309 K€ à des installations techniques, matériels et outillages
- Et le solde soit 408 k€ à des autres immobilisations corporelles (véhicules, matériel informatique...)

Le principal contrat de crédit-bail a eu lui les impacts suivants sur la période :

	31/12/2022	Acquisitions	amortissement	Remboursement	Reclassements / ajustements / Mises au rebut	31/12/2023
Installations techniques - valeur brute	3 000	0			0	3 000
Amortissement	-1 122		-380		0	-1 502
Dépréciation	0					0
Valeur nette comptable des droits d'utilisation	1 878	0	-380	0	0	1 498
Dette Financière - non courant	738	0			-708	30
Dette Financière - courant	1 055	0		-1 055	708	708
Dette financière crédit-bail	1 792	0	0	-1 055	0	738

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Redevance annulées	1 292	1 292	0
Amortissement des droits d'utilisation	-380	-792	412
Dépréciation des droits d'utilisation	0	0	0

Charge d'intérêt	-237	-408	171
Charge de la période	-617	-1 200	583

6.5 Entreprises mises en équivalence

Les investissements du Groupe dans ses entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence définie par IAS 28 R. Une entreprise associée est une société dans laquelle le Groupe exerce une influence notable.

L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entité détenue, sans en exercer le contrôle. L'influence notable est présumée exister si la société mère détient 20% ou plus des droits de vote, directement ou indirectement. Inversement il est présumé qu'une détention de moins de 20% des droits de vote ne permet pas d'exercer une influence notable. L'existence et l'effet de droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en compte au moment d'apprécier si une entité détient une influence notable.

Selon la méthode de la mise en équivalence, l'investissement du Groupe dans l'entreprise associée est valorisé à son coût majoré ou minoré des mouvements post-acquisition dans la quote-part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée. Le goodwill comptabilisé sur une entreprise associée est inclus dans la valeur de l'investissement et n'est ni amorti ni soumis individuellement à un test de perte de valeur. Les instruments de capitaux propres d'une entreprise associée détenus par le Groupe sont inclus dans le coût de l'entreprise associée.

Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans le résultat des opérations de l'entreprise associée. Lorsqu'un mouvement a été comptabilisé directement au sein des capitaux propres de l'entreprise associée, le Groupe reconnaît sa quote-part dans ce mouvement au sein des autres éléments de son résultat global.

Les profits ou les pertes internes compris dans les stocks, les immobilisations et autres actifs, et les résultats provenant d'opérations entre cette société et celles dont les comptes sont intégrés globalement, sont éliminés à hauteur du pourcentage de participation du Groupe dans le capital de la société mise en équivalence.

La quote-part du Groupe dans le résultat d'une entreprise associée est présentée au sein du compte de résultat. Il s'agit du résultat attribuable aux actionnaires de l'entreprise associée et en conséquence il s'agit du résultat après impôts de l'entreprise associée.

Les états financiers des entreprises associées sont retraités à des fins d'harmonisation avec les méthodes du Groupe si nécessaire. Ils se réfèrent à la même période comptable que ceux du Groupe.

Lorsque la quote-part de l'investisseur dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence atteint ou dépasse la valeur comptable de sa participation, la partie négative des capitaux propres est portée au bilan consolidé dans la rubrique Provisions par la contrepartie des « Quotes-parts de résultat des entreprises mises en équivalence » seulement dans la mesure où l'investisseur a contracté une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée. Si l'entreprise associée enregistre ultérieurement des bénéfices, l'investisseur ne recommence à comptabiliser sa quote-part dans ces profits qu'après avoir dépassé sa quote-part de pertes nettes non comptabilisées.

La situation avant provisionnement est la suivante au 31 décembre 2023 :

	Quote part de détention	Résultat FY 23	Chiffre d'affaires FY 23	Situation nette 31/12/2023
FIELD Intelligence Espagne	49%	-102	276	-921
FIELD Intelligence Uruguay	49%	-63	10	-788
Green Barrel	49%	-184	0	-287
Total		-349	286	-1 996

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, le Groupe détermine s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur additionnelle à sa quote-part de pertes sur son investissement dans l'entreprise associée. Le cas échéant, le Groupe mesure le montant de cette perte de valeur en comparant sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de ventes, avec sa valeur comptable et comptabilise la perte de valeur. Si la valeur recouvrable de la participation ré-augmente par la suite, la perte de valeur est reprise en conséquence.

Dans le cas des contributions négatives des sociétés mises en équivalence, la quote-part de participation ne peut être inférieure à zéro et les pertes ne sont plus reconnues lorsqu'en dessous de ce plancher.

Ainsi, les provisions suivantes ont été comptabilisées :

	31/12/2022	dotation	reprise	31/12/2023
Valeur d'actif net des Mises en équivalence	0			0
Provision dépréciation créance FIELD	-1 510	-203		-1 713
Provision pour charge (QP SN négative)	-523		216	-307
Total	-2 033	-203	216	-2 020

Compte tenu de la situation nette négative de ces filiales, la dépréciation a été poursuivie.

6.6 Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements et les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CMUP). Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les encours de production et les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, y inclus les amortissements des biens concourants à la production.

Le coût de la sous-activité est toujours exclu de la valeur des stocks et en-cours.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est inférieure à l'autre terme énoncé.

	31/12/2023			31/12/2022			Variation nette
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	5 795	-3 214	2 581	6 220	-3 070	3 150	-569
Stocks - en-cours de production	5 290	-159	5 131	3 158	-242	2 916	2 215
Stocks -pds finis et intermédiaires	155	0	155	561	0	561	-406
Total	11 240	-3 373	7 867	9 939	-3 312	6 627	1 241

La valeur nette du stock passe de 6 627 K€ au 31 décembre 2022 à 7 867 K€ au 31 décembre 2023, ce qui représente une variation de +1 241 K€, principalement expliquée par la forte augmentation de l'activité des Forges de Tarbes qui a été plus que triplée.

6.7 Actifs financiers

	31/12/2023			31/12/2022			Variation
	Brut	Provision	31/12/2023	Brut	Provision	31/12/2022	
Titres de participation	0	0	0	0	0	0	0
Prêts, cautionnements et autres créances	7 971	-1 713	6 258	9 001	-1 510	7 491	-1 233
Total autres actifs financiers non courants	7 971	-1 713	6 258	9 001	-1 510	7 491	-1 233
Clients et comptes rattachés	2 647	-176	2 471	3 689	-515	3 174	-703
Total client et comptes rattachés	2 647	-176	2 471	3 689	-515	3 174	-703
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	506	0	506	296	0	296	210
Créances sur personnel & org. sociaux	135	0	135	99	0	99	36
Créances fiscales - hors IS	1 712	0	1 712	3 662	0	3 662	-1 950

Autres créances opérationnelles	0	0	0	0	0	0	0
Total autres créances opérationnelles	2 352	0	2 352	4 057	0	4 057	-1 704
Prêts, cautionn. & aut. créances - part < 1 an	126	0	126	260	0	260	-133
Intérêts courus sur créances et prêts	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus sur créances	0	0	0	0	0	0	0
Autres créances	444	0	444	370	-188	182	262
Charges constatées d'avance et charges à répartir	187	0	187	283	0	283	-95
VMP - Autres placements	87	-84	4	87	-78	10	-6
Total autres actifs courants	845	-84	762	1 000	-266	734	27
VMP - Equivalents de trésorerie	0		0	0	0	0	0
Disponibilités	1 157	0	1 157	2 412	0	2 412	-1 255
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0	0	0	0	0	0	0
Total Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 157	0	1 157	2 412	0	2 412	-1 255

6.7.1 Prêts et créances au coût amorti

Les prêts et créances au coût amorti sont essentiellement constitués de créances clients, de créances fiscales, d'autres créances opérationnelles et de dépôts de garantie.

Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont valorisés à leur juste valeur augmentée, le cas échéant, des coûts de transaction encourus. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur coût amorti qui correspond au montant de leur comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué de toute réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité.

La juste valeur des créances lors de leur comptabilisation initiale correspond généralement à leur valeur nominale. Les créances clients incluent les créances liées à la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement.

Une dépréciation des créances est constatée pour tenir compte des risques de non-recouvrement : cette appréciation, réalisée « au cas par cas », a pour objet de ramener les créances concernées à leur valeur probable de recouvrement.

6.7.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse, les dépôts à vue, les dépôts à terme à courte échéance et les placements liquides dans des valeurs mobilières de placement.

Les concours bancaires courants remboursables à vue qui financent des besoins court-terme liés aux activités ordinaires du Groupe sont inclus dans la trésorerie nette pour la présentation du tableau des flux de trésorerie consolidés.

6.7.3 Autres actifs financiers non courants

	Brut	Provision	Net	Moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Titres de participation	0	0	0					0
Prêts, cautionnements et autres créances	7 971	-1 713	6 258	129	50	56		6 022
Total autres actifs financiers non courants	7 971	-1 713	6 258	0	129	50	56	6 022

Les prêts, cautionnements et autres créances sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Il s'agit principalement :

- Des garanties financières pour les usines d'Inertam et de CHO Morcenx pour un total de 2 493 K€ en diminution de 573 K€ en raison de l'actualisation de la situation (2.328 K€ pour Inertam et 165K€ pour CHOPEX). Conformément aux articles L. 516-1, R. 516-1 et R. 516-2 du Code de l'Environnement relatifs à la constitution des garanties financières par certaines installations classées pour la protection de l'environnement, Inertam et CHOPEX (exploitant

de l'usine CHO Morcenx) ont mis en place courant 2014 les dispositifs de garantie financière après avoir soumis au préfet les modalités de calcul et de consignation.

- De garanties liées à Satma Industries en lien principalement avec les contrats de fourniture d'énergie pour un total de 680K€ (1 183 K€ en 2022), diminution en lien avec le changement de prestataire gaz.
- De 2 863 K€ de créances liées aux écritures de TVA déductible dont l'échéance est supérieure à un an en raison des dettes fournisseurs intrinsèques dont l'échéance de paiement a été repoussée du fait de l'adoption du plan de redressement, principalement en lien avec des dettes du Groupe. La TVA liée ne pourra être récupérée que lors du paiement de la dette fournisseurs liée ;
- De 1.713 K€ d'avances concédées aux entités Field Intelligence (non éliminées car la société est mise en équivalence). Cette créance a été intégralement dépréciée (voir 6.5).

6.7.4 Créances clients et comptes rattachés

	Brut	Provision	Net 31/12/2023	Brut	Provision	Net 31/12/2022	Variation
Clients et comptes rattachés	2 647	-176	2 471	3 689	-515	3 174	-703
Total client et comptes rattachés	2 647	-176	2 471	3 689	-515	3 174	-703

Le poste client s'explique principalement par la variation des créances clients du secteur Traitement de l'amiante de -458 K€ en valeur nette.

	31/12/2023	31/12/2022
Dépréciation des comptes client à l'ouverture	-515	-657
Dotations	-19	-31
Reprises	358	172
Dépréciation des comptes client à la clôture	-176	-515

L'ensemble des comptes clients au 31 décembre 2023 est à échéance moins d'un an.

6.7.5 Autres créances opérationnelles

	Brut	Provision	Net 31/12/2023	Brut	Provision	Net 31/12/2022	Variation
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	506	0	506	296	0	296	210
Créances sur personnel & org. sociaux	135	0	135	99	0	99	36
Créances fiscales - hors IS	1 712	0	1 712	3 662	0	3 662	-1 950
Autres créances opérationnelles	0	0	0	0	0	0	0
Total autres créances opérationnelles	2 352	0	2 352	4 057	0	4 057	-1 704

Les autres créances opérationnelles nettes sont en diminution de 1.704 K€, et sont principalement constituées des créances liées de TVA déductible, notamment sur les facturations groupe non encore encaissées (figurant pour un montant équivalent au passif). La forte diminution se retrouve également au passif et s'explique par les opérations de compensation intervenues en 2023 pour un total de 44.133 K€ dont 1.132 K€ de TVA.

6.7.6 Autres actifs courants

	Brut	Provision	Net 31/12/2023	Brut	Provision	Net 31/12/2022	Variation
Prêts, cautionn. & aut. créances - part < 1 an	126	0	126	260	0	260	-133
Autres créances	444	0	444	370	-188	182	262
Charges constatées d'avance et charges à répartir	187	0	187	283	0	283	-95
Autres actifs	87	-84	4	87	-78	10	-6
Total autres actifs courants	845	-84	762	1 000	-266	734	27

Les autres actifs courants sont composés de créances diverses pouvant varier d'une année sur l'autre, dont aucune n'a réellement de valeur nette significative tant au 31 décembre 2022 qu'au 31 décembre 2023.

6.8 Trésorerie et équivalent de trésorerie

	31/12/2023			31/12/2022			Variation
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	
Disponibilités	1 157		1 157	2 412		2 412	-1 255
Equivalents de trésorerie	0		0	0		0	0
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0		0	0		0	0
Total Trésorerie - actif	1 157	0	1 157	2 412	0	2 412	-1 255
Concours bancaires courants	1		1	1		1	0
Total Trésorerie nette	1 156		1 156	2 411		2 411	-1 255

Au 31 décembre 2023, la trésorerie active est composée de disponibilités sur comptes bancaires.

La variation de la trésorerie nette de -1 255 K€ s'analyse conjointement avec le tableau de flux de trésorerie présenté en *point 5. Tableau des flux de trésorerie consolidés.*

Cette variation s'explique par :

- Un flux lié aux activités opérationnelles pour -9.966 K€ correspondant principalement aux dépenses de fonctionnement de l'usine d'Inertam pour -5.041 K€, mais aussi par le secteur Industries pour -3.126 K€
- Un flux lié aux opérations d'investissement pour un montant de -952 K€ principalement sur les immobilisations corporelles pour -1.733 K€ (*voir note 6.3*), avec la diminution des avances & dépôts ayant généré un produit de trésorerie de 780 K€
- Un flux lié aux activités de financement de 9.671 K€ principalement expliqué par des émissions d'emprunt obligataire converti rapidement et des avances remboursables perçues pour 1.900 K€

6.9 Dettes financières

- Méthode d'évaluation des dettes financières, fournisseurs et autres passifs au coût amorti

Les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres passifs opérationnels sont évalués selon la méthode du coût amorti. Lors de la comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur minorée des coûts de transaction directement imputables à l'émission du passif financier. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Instruments financiers :

Voir au niveau de chaque financement l'analyse retenue.

6.9.1 Dettes financières par devises et taux

	31/12/2023	Devises			Taux		
		Euro	Dollar	Autres	Taux Fixe	Taux variable	Océane
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	
Emprunts auprès établis. de crédit	1 803	1 803	0	0	1 803	0	
Autres emprunts et dettes assimilées	4 407	4 407	0	0	4 407	0	
Intérêts courus non échus > 1 an	8	8	0	0	8	0	
Total Dettes financières non courantes	6 218	6 218	0	0	6 218	0	
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	3 500	3 500	0	0	0	3 500	

Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	397	397	0	0	397	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	1 367	1 367	0	0	1 367	0	0
Intérêts courus sur emprunts	1 248	1 248	0	0	110	0	1 138
Concours bancaires (trésorerie passive)	1	1	0	0	1	0	0
Concours bancaires (dettes)	0	0	0	0	0	0	0
Total Dettes financières courantes	6 513	6 513	0	0	1 875	0	4 638
Total dettes financières	12 731	12 731	0	0	8 093	0	4 638
(1) dont part non courante du crédit bail	27	27			27	0	0
(2) dont part courante du crédit bail	708	708			708	0	0
Total dette en crédit bail	735	735	0	0	735	0	0

6.9.2 Suivi des Emprunts obligataires des années précédentes

- Contrat d'émission de BEOCABSA avec le Fonds European High Growth Opportunities Securitization

- Europlasma a conclu le 24 juin 2019 un contrat de financement avec le Fonds, sous la forme d'un contrat d'émission de 3 000 bons d'émission d'OCABSA (les « BEOCABSA ») pour un montant nominal total maximum d'emprunt obligataire de 30 millions d'euros. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 septembre 2019 a autorisé l'émission des BEOCABSA correspondants. Ainsi, le 3 septembre 2019 le Conseil d'Administration, usant de la compétence qui lui a été conférée aux termes de la 10ème résolution de ladite Assemblée, a procédé à l'émission des 3 000 BEOCABSA.

Ces OCABSA ont donné lieu à l'émission de 857 142 857 BSA. Dans le cadre du regroupement d'actions intervenu en 2020 puis en 2022, ces BSA donnent à présent droit à une (1) action pour vingt millions (20 000 000) BSA.

Au cours de l'exercice 2023, aucun BSA n'a été exercé. Ainsi, au 31 décembre 2023, l'actualisation de la juste valeur des BSA non exercés a mis en évidence l'évolution suivante :

	31/12/2023	31/12/2022
Nombre de BSA en circulation	857 142 857	857 142 857
Nombre d'actions théorique	43	43
Valeur d'un BSA (en Euros)	0,0039	0,6862
Juste valeur des BSA en circulation (en K€)	0	0
Variation de juste valeur au cours de la période	0	-47

- Emission d'OCABSA au profit de Zigi Capital

Europlasma a conclu le 24 juin 2019 un contrat d'émission d'obligations convertibles en actions (les « OCA ») avec bons de souscription d'actions attachés (les « BSA ») et ensemble, les « OCABSA ») en vue de permettre à Zigi Capital de prendre une participation au capital.

Dans ce cadre, Europlasma a émis 200 OCA, auxquelles sont attachés 40 000 000 de BSA au profit de Zigi Capital en date du 24 juin 2019 pour un prix de souscription de 2 000 000 d'euros (hors indemnités contractuelles).

Les 200 OCA ont été converties en date du 17 juillet 2019, donnant lieu à l'émission de 20 000 000 d'actions nouvelles d'une part, et de 17 183 225 actions d'autre part, au titre de la compensation en actions d'une créance de Zigi Capital compte tenu d'un cours de bourse inférieur à la valeur nominale de l'action (0,10 €) à la date de la conversion des dites OCA.

Ces OCABSA ont donné lieu à l'émission de 40 000 000 BSA. Dans le cadre du regroupement d'actions intervenu en 2020 puis en 2022, ces BSA donnent à présent droit à une (1) action pour vingt millions (20 000 000) BSA.

Au cours de l'exercice 2023, aucun BSA n'a été exercé. Ainsi, au 31 décembre 2023, l'actualisation de la juste valeur des BSA non exercés a mis en évidence l'évolution suivante :

	31/12/2023	31/12/2022
Nombre de BSA en circulation	40 000 000	40 000 000
Nombre d'actions théorique	2	2
Valeur d'un BSA (en Euros)	0,003	0,679
Juste valeur des BSA en circulation (en K€)	0	0
Variation de juste valeur au cours de la période	0	-2

- Emprunt « EPF » de 14,4 M€

Un contrat d'emprunt a été conclu le 4 octobre 2022 entre la Société et le fonds ENVIRONMENTAL PERFORMANCE FINANCING, société membre du groupe Alpha Blue Ocean (« EPF »). Son objet est de déterminer les conditions et les caractéristiques de l'emprunt d'un montant principal maximum de 14.400.000 euros.

Ce financement a eu les impacts suivants sur la période :

	31/12/2023	31/12/2022
Tranches tirées	2 400	2 850
Compensation sur la période avec d'autres instruments financiers	(2 625)	0
Dette résiduelle fin de période	0	2 850
Charge financière sur la période	240	285

Cet emprunt a principalement servi de pivot pour tirer plus rapidement des tranches d'OCEANE ou permettre la conversion de BSA existants.

6.9.3 Emprunt émis en 2023

- Emprunt OCEANE

Comme annoncé par communiqué du 23 mars 2023, un contrat d'émission d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes avec bons de souscription attachés (les "OCEANE-BSA") a été conclu entre la Société et la société Environmental Performance Financing (« EPF ») en date du 23 mars 2023.

Le 23 mars 2023, le Conseil d'administration, faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2022, a décidé d'émettre :

- des bons d'émission OCEANE-BSA au profit de EPF pour un montant maximal de 15 millions d'euros. Le tirage intervient sur demande de la société par tranche. Ces bons d'émissions sont composés de 2 instruments distincts :
 - o Les BSA associés aux OCEANE et détachés dans le cadre du tirage de la 1^{ère} tranche. Après analyse du contrat au 30 juin 2023, cet instrument a été traité comme un instrument dérivé car le montant de trésorerie à recevoir est variable alors que le nombre d'action à délivrer est lui fixe. Ainsi, la variation de juste valeur est à comptabiliser au compte de résultat. La juste valeur des BSA a été calculée en

utilisant le modèle Black-Scholes, et l'hypothèse de volatilité a été ajustée (capée) pour tenir des circonstances exceptionnelles d'évolution du cours de bourse de la Société sur la période.

- Les OCEANE. Après analyse du contrat au 31 décembre 2023, cet instrument a été traité comme un instrument de dette, puisque la remise d'un nombre variable d'actions vise principalement à compenser la variation de cours de l'émetteur.
- Des Bons de souscriptions d'actions nouvelles au bénéfice de tous les actionnaires (BSA A)

Leur prix d'exercice ainsi que le nombre d'actions auquel ils donnent droit sont fixes. L'instrument répondant donc au critère du fixe contre fixe énoncé par IFRS 32.16, et les BSA ayant été attribué gratuitement, il est qualifié d'instrument de capitaux propres et ne fait donc l'objet d'aucune comptabilisation ni réévaluation ultérieure.

Par ailleurs, une commission de 750 K€ a été comptabilisée intégralement en charge sur la période, celle-ci restant due en totalité dans tous les cas.

Ce contrat a eu pour la période les incidences présentées ci-dessous :

En ce qui concerne les BSA associés aux OCEANE :

	31/12/2023	émission des BSA (11/04/23)
Nombre de BSA en circulation	15 000 000	15 000 000
Nombre d'actions théorique (clause anti dilution)	545 642 741	15 000 000
Valeur d'un BSA (en Euros)	0,0876	0,5644
Juste valeur des BSA en circulation (en K€)	1 315	8 467
Variation de juste valeur au cours de la période	-7 152	0

En ce qui concerne les OCEANE :

	31/12/2023	31/12/2022
Nominal des OCEANE tirées	11 400	0
Honoraires (5% et 750 K€ fixe) venant minorer le montant net de trésorerie reçu	-1 300	0
Apport de trésorerie obtenu sur la période	10 100	0
Conversion sur la période - OCEANE 2023	7 900	0
Commission et honoraires en charge	1 300	
Charge financière sur la période	2 838	0

	31/12/2022	Emission	Coût financier	Conversion	31/12/2023
Capitaux Propres	0			9 601	9 601
<i>Dette financière</i>	<i>0</i>	<i>11 400</i>		<i>-7 900</i>	<i>3 500</i>
Coût amorti - intérêts courus	0	0	2 838	-1 700,879	1 138

6.9.4 Échéances des dettes financières

	31/12/2023	A moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Emprunts obligataires	0					
Emprunts auprès établis. de crédit	1 803		383	1 420	0	-133
Autres emprunts et dettes assimilées (1)	4 407		1 314	971	936	1 186
Intérêts courus non échus > 1 an	8		0	1	1	6
Total Dettes financières non courantes	6 218	0	1 697	2 392	937	1 192
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	3 500	3 500				
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	397	397				
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an (2)	1 367	1 367				
Intérêts courus sur emprunts	1 248	1 248				
Concours bancaires (trésorerie passive)	1	1				
Concours bancaires (dettes)	0	0				
Total Dettes financières courantes	6 513	6 513	0	0	0	0
Total dettes financières	12 731	6 513	1 697	2 525	937	1 059

6.9.5 Variation des dettes financières

	31/12/2022	Emission d'emprunt	Changement estimation	Remboursement	Reclassements	31/12/2023
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès établis. de crédit	434	1 527	0	-25	-134	1 803
Autres emprunts et dettes assimilées	3 013	1 836	1 247	-22	-1 667	4 407
Intérêts courus non échus > 1 an	8	0	0	0	0	8
Total Dettes financières non courantes	3 455	3 363	1 247	-47	-1 801	6 218
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	2 850	10 945	0	0	-9 545	3 500
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	28	363	0	-28	34	397
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	1 310	466	65	-1 930	1 356	1 367
Intérêts courus sur emprunts	326	3 113	0	0	-2 191	1 248
Concours bancaires (trésorerie passive)	1	0	0	0	0	1
Concours bancaires (dettes)	0	0 0			0	0
Intérêts courus non échus - passif	0	0 0			0	0
Total Dettes financières courantes	4 516	14 138	165	-1 959	-10 346	6 513
Total dettes financières	7 971	17 501	1 412	-2 005	-12 147	12 731

Les dettes financières sont en progression de 4 760 K€. Cette variation provient principalement :

- Des émissions d'emprunt pour un total de 18.913 K€(incluant 1.412 K€ de changement estimation pour §3.1), principalement :
 - o 2 400 K€ de tranche dans le cadre du financement EPF d'un montant maximum de 14,4 M€ (voir note 6.9.2)
 - o 3 714 K€ de dettes de location (dont 1.412 K€ pour les locaux SATMA et 1.562 K€ d'installations techniques)
 - o De l'émission d'OCEANE pour 7.795 K€ net (11.400 K€ de nominal moins les 750 K€ d'honoraires convertis en dette et 2.855 K€ de l'emprunt EPF nominal et intérêts de commissions ayant servi de pivot pour l'emprunt OCEANE)
 - o Une avance remboursable de l'Etat (art 90.) de 1.891 K€ dans les Forges de Tarbes au soutien du plan d'investissement
 - o De la charge d'intérêt capitalisée pour 3.113 K€
- Des remboursements de 2.005 K€, notamment 1 919 K€ de dette de location
- Des effets de reclassement / compensation sans impact cash suivants :
 - o Compensation en actions pour 12.515 K€ d'instruments financiers (effet -)
 - o Sortie sans contrepartie décaissement de 288 K€ pour les dettes de location (effet -)
 - o Reclassement en dette des 750 K€ d'honoraires initiaux en lien avec le contrat OCEANE pour (effet+)

Ainsi, au 31 décembre 2023 le solde des dettes financières d'un montant de 12 731 K€ se décompose principalement comme suit :

- 4 638 K€ au titre du financement OCEANE (nominal et intérêts courus)
- 3 966 K€ au titre de la dette de location
- 1.803 K€ au titre de l'avance remboursable art 90 des Forges de Tarbes
- 1 286 K€ pour l'avance remboursable de la région Nouvelle Aquitaine

Le total des émissions d'emprunts de 18 913 K€ correspondant au montant reporté dans le tableau des flux de trésorerie sur la ligne « **Emissions d'emprunts** » pour 12.085 K€, minorés de :

- Les nouvelles dettes de location n'ayant pas donné lieu à encaissement pour 3.714 K€
- Des intérêts courus pour 3.113 K€.

Le total des remboursements d'emprunts de 2.005 K€ correspondant au montant reporté dans le tableau des flux de trésorerie sur la ligne « **Remboursements d'emprunts** ».

L'endettement net du Groupe évolue comme suit :

Endettement net	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Total Dettes financières courantes et non courantes	12 731	7 971	4 760
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 157	2 412	-1 255
Endettement net	11 575	5 559	6 016

6.10 Avantages du personnel

Les salariés du Groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite. Ces engagements sont provisionnés. Les droits acquis par l'ensemble du personnel sont déterminés en fonction des dispositions applicables dans chaque pays.

Les cotisations versées par le Groupe dans le cadre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les avantages postérieurs à l'emploi liés à des régimes à prestations définies sont déterminés une fois par an selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs ;
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle.

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles, sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

L'engagement est calculé en prenant comme hypothèse le départ volontaire des salariés.

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Avantages du personnel non courants	680	647	33

La provision pour pensions et retraites concerne les indemnités de fin de carrières.

La variation de la provision pour pensions et retraites s'explique de la manière suivante :

Engagement à l'ouverture	647
Variation de périmètre	0
Coût des services rendus +	90
Coût financier +	47
Gain et perte actuariels +	-104
Engagement à la clôture	680

Les principales hypothèses retenues sont résumées ainsi :

Principales hypothèses	31/12/2023	31/12/2022
Taux d'actualisation	3,20%	3,75%
Table retenue	Insee 2021	Insee 2021
Hypothèse de départ en retraite	100% volontaire	100% volontaire
Age de départ en retraite	60-67 ans	60-67 ans
Augmentation de salaires	selon les profils des effectifs, de 1 à 3% par an	selon les profils des effectifs, de 1 à 3% par an
Hypothèse de turnover	selon les profils des effectifs, de faible à fort	selon les profils des effectifs, de faible à fort

6.11 Provisions courantes et non courantes

Les provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus au cours de l'exercice ou qui sont en cours au 31 décembre rendent probables. Conformément aux critères définis par la norme IAS 37, elles sont constituées, lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au-moins équivalente attendue.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes. Les provisions pour lesquelles la sortie de ressource doit survenir dans un délai supérieur à un an sont actualisées lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

	31/12/2022	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Changement estimation SATMA	31/12/2023
Autres provisions pour risques	4 194		-237		-2 651	1 307
Total provisions non courantes	4 194	0	-237	0	-2 651	1 307
Provisions pour Litiges		82				82
Provisions pour garanties	193		-122	0	0	71
Autres provisions pour risques	505	0	-17	-153	0	335
Autres provisions pour charges - part < 1 an	919	161	-290	0	0	790
Total provisions courantes	1 617	243	-429	-153	0	1 277
Total provisions	5 811	243	-666	-153	-2 651	2 584

Les provisions sont essentiellement constituées de :

- Provisions non courantes – autres provisions pour risques :

Il s'agit principalement de :

- 1 000 K€ en lien avec Satma Industries au titre de l'engagement pris dans le cadre de la reprise du fonds de commerce de dépolluer l'atelier de Etching ;
- Et la provision en lien avec la quote-part de situation nette négative des entités Field mises en équivalence pour 307 K€ (voir note 6.3).

Par ailleurs, il existait au 31 décembre 2022 une provision de 2 672 K€ de passif environnemental lié à l'acquisition du foncier Satma Industries (actualisée à 2.651 k€ en 2023). Cette provision avait été calculée avec pour hypothèses clés une exploitation durant 30 années (durée d'amortissement de l'actif immobilier) avec un engagement à terme de 4 M€,

engagement actualisé. Cette provision a été intégralement reprise en 2023 suite au changement d'estimation relatif à la reprise de l'actif foncier SATMA (voir note 3.1)

▪ Provisions pour garantie :

Les projets à long terme exécutés par Europlasma Industries font également l'objet d'une provision pour garantie donnée aux clients.

▪ Provisions pour risques :

Les provisions pour risques comprennent essentiellement une provision de 335 K€ (505 K€ à l'ouverture) liée à des lots produits défectueux chez Les Forges de Tarbes. Elle prend en compte les coûts de contrôle de ces lots ainsi que les potentiels coûts de remplacement. En effet, depuis le 22 septembre 2021, la société Les Forges de Tarbes fait face à un défaut qualité. Plusieurs mesures ont été mises en place pour y remédier. La première étant l'investissement d'équipements permettant un contrôle total des pièces produites. Ces moyens sont utilisés sur les pièces produites antérieurement à la reprise de la société, mais aussi dans le processus normal de production. Une pièce contrôlée non-conforme n'est pas réparable et nécessite son remplacement. La seconde mesure est la mise en place d'un plan d'investigation sur l'origine du défaut qualité qui a été finalisé sur l'exercice. La provision comptabilisée restante correspond aux coûts de remplacements des derniers lots analysés.

▪ Provisions pour charges :

Les provisions pour charges (790 K€) correspondent principalement à :

- Pour 245 K€ (350 K€ à l'ouverture) à une provision en vue d'une opération d'élimination d'un stock de vitrifiat non conforme chez Inertam ;
- 414 K€ à la provision pour coûts de démantèlement et dépollution du site de la centrale CHO Morcenx (544K€ à l'ouverture).

6.12 Autres passifs courants et non courants

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Dettes s/ acquis. d'immo. - part à plus d'un an	0	728	-728
Instruments dérivés passifs	1 315	0	1 315
Autres dettes - part à plus d'un an	5 828	7 545	-1 717
Total Autres passifs financiers non courants	7 143	8 273	-1 130
Dettes fournisseurs	6 488	3 873	2 615
Total Comptes fournisseurs et rattachés	6 488	3 873	2 615
Clients - Avances et acomptes reçus	5 494	3 107	2 387
Dettes sociales	3 060	3 250	-189
Dettes fiscales	463	1 867	-1 404
Autres dettes	0	244	-244
Total autres dettes opérationnelles	9 017	8 468	549
Dettes s/ acquis. d'actifs	1 614	1 699	-85
Comptes courants - passif	0	0	0
Intérêts courus sur dettes	0	0	0
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	6 170	7 245	-1 075
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	0	0	0
Total autres passifs courants	7 783	8 944	-1 161

6.12.1 Evolution des autres passifs financiers non courants

L'évolution s'explique principalement par :

- Un instrument dérivé évalué à la juste valeur pour 1.315 K€ et correspondant à la valeur des BSA associés aux OCEANE (voir 6.9.3)

- Le passif inclus dans le plan de redressement judiciaire pour un montant de 5 761 K€ (contre 7 478 K€ au 31 décembre 2022, voir note ci-dessous). On retrouve notamment des dettes fiscales à plus d'un an pour 4 089 K€ qu'il convient de mettre en miroir des créances fiscales à plus d'un an d'un montant de 2 925 K€,
- Au 31 décembre 2022, il y avait également la part à plus d'un an de la dette liée à l'acquisition du foncier de Satma Industries pour 728 K€, laquelle dette a été reprise à la suite de l'abandon du projet de reprise du foncier tel que décrit dans la note 3.1

6.12.2 Evolution des dettes fournisseurs

Les comptes fournisseurs sont en progression de 2.615 K€ par rapport au 31 décembre 2022, pour s'établir à 6.488 K€, notamment en raison de la progression chez les Forges de Tarbes de 2,2 M€ suite à la forte croissance de l'activité.

6.12.3 Evolution des dettes fiscales et sociales et des autres dettes

Les dettes sociales sont en légère diminution par rapport au 31 décembre 2022 (3.060 K€ soit une baisse de 189 K€).

Les dettes fiscales sont en très forte diminution s'établissant à 463 K€ au 31 décembre 2023 (1.867 K€ au 31 décembre 2022). Cette diminution s'explique principalement par les dettes fiscales liées aux créances et dettes intragroupe, lesquels soldes ont fait l'objet d'une compensation au titre de la période (voir 6.7.5 avec la baisse des créances fiscales de 1.132 K€).

Les avances et acomptes reçus clients sont en forte progression à 5.494 K€ (3.107 K€ au 31 décembre 2022). Cette progression s'explique par les Forges de Tarbes en raison d'une commande de son client historique pour la fourniture de 30.000 corps creux en 2024. Dans ce cadre, les Forges de Tarbes ont encaissé un acompte sur la période pour un montant total de 4,2 M€.

La dette sur acquisition d'actif est en diminution de 85 K€ pour s'établir à 1.614 K€, et comme en 2022 on retrouve notamment la dette chez CHO Tiper pour 1 069 K€.

6.12.4 Evolution des produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont en baisse (variation de -1.075 K€) et passent de 7.245 K€ au 31 décembre 2022 à 6.076 K€ au 31 décembre 2023. Ce poste comprend notamment :

- Les produits constatés d'avance sur le traitement d'amiante, celui-ci étant facturé principalement avant le traitement. Ce poste passe de 5.750 K€ au 31 décembre 2022 à 5.241 K€ au 31 décembre 2023 ;
- 214 K€ de produits constatés d'avance lié à Satma Industries contre 794 K€ au 31 décembre 2022, écart lié à la différence de positionnement du carnet de commandes en fin de chaque année ;
- Une diminution de 193 K€ sur le produit constaté d'avance lié aux subventions restant à étaler qui s'élève à 498 K€ contre 691 K€ au 31 décembre 2022.
- 94 K€ correspondant à la subvention liée aux intérêts non réclamés sur les avances remboursables art 90 chez Forges de Tarbes

6.12.5 Procédure de redressement judiciaire

Par jugement en date du 2 août 2019, le tribunal de commerce de Mont-De-Marsan a arrêté le plan de redressement des sociétés du Groupe.

Ce jugement a acté les propositions de règlements des créanciers, à savoir :

- Créances super-privilégiées : remboursement immédiat ou selon accord conventionnel,
- Créances inférieures à 500 € : remboursement immédiat,
- Créances Crédit Agricole Aquitaine (CRCAMPG) :
 - o Affectation du compte DAT à hauteur de 1 200 000 € au remboursement partiel de la créance,
 - o Paiement d'une somme de 300 000 € pour solde de tout compte dans les 3 mois du jugement arrêtant le plan de continuation,
 - o Abandon par le Crédit Agricole Aquitaine du solde de sa créance,
 - o Mainlevée de toutes les hypothèques affectées à la garantie de la créance.
- Autres créances chirographaires / privilégiées :
 - o Soit en un règlement correspondant à 15% de la créance admise et abandon du solde (option 1),
 - o Soit un remboursement de 100% du montant de la créance admise échelonné en neuf annuités progressives, la première intervenant à la date anniversaire de l'adoption du plan (option 2).

L'état ci-dessous synthétise la situation au 31 décembre 2023.

Créances/options	Montant admis	Montant payé	Solde plan
Superprivilégiée	487	487	0
Créances inférieures à 500 €	9	9	0
Créanciers / CRCAMPG	3 860	300	0
Créanciers / option 1	1 988	298	0
Créanciers / option 2	5 449	1 539	3 910
TOTAL	11 793	2 632	3 910
Créances contestées	1 927	-	
Créances provisionnelles	0	-	
Créances intragroupes	60 257	-	-

*les créances intragroupes ne figurent pas en consolidation puisqu'éliminées, hormis la contrepartie de TVA déductible non éliminée qui figure au poste « autres actifs financiers non courants ».

Par ailleurs, les dettes (hors dettes financières) comprises dans le plan de redressement et le plan d'étalement des dettes COVID figurent aux rubriques suivantes du passif et leur apurement est prévu selon l'échéancier ci-dessous :

	31/12/2023	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Dettes fiscales - part à plus d'un an	3 325	382	231	243	2 469
Autres dettes - part à plus d'un an	2 436	603	529	542	762
Total	5 761	985	760	785	3 231

6.13 Actifs et passifs d'impôts

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Actifs d'impôts différés	57	952	-895
Passifs d'impôts différés	-3 590	-4 842	1 252
Total impôts différés	-3 533	-3 890	357
Actifs d'impôts courants	0	0	0
Dettes d'impôts courants	0	-25	25
Total impôts courants	0	-25	25

Les impôts différés sont constatés suivant la méthode du report variable, selon le taux d'impôt voté dans chaque pays à la clôture de l'exercice ou, dans les cas exceptionnels où le processus législatif du pays concerné permet de considérer que les taux annoncés par le gouvernement seront votés et entreront en vigueur de manière certaine, ces taux étant « quasiment votés » à la clôture.

Les actifs d'impôts différés sont analysés au cas par cas et sont constatés dès lors que leur récupération est probable, voire fortement probable concernant les impôts différés actifs sur déficits fiscaux, à court ou moyen terme, dans un avenir ne dépassant pas cinq ans.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils se rapportent à des transactions comptabilisées directement au sein des capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une entité fiscale lorsque cette dernière a le droit de compenser ses créances et dettes d'impôts exigibles dans sa juridiction et lorsque les échéances d'impôts différés sont concomitantes.

6.13.1 Principaux actifs et passifs d'impôts différés par nature

Compte tenu des déficits fiscaux existants et des perspectives à venir, il a été décidé ne pas comptabiliser les impôts différés. Les impôts différés comptabilisés au 31 décembre 2023 sont principalement composés des impôts différés des sociétés Satma Industries et Forges de Tarbes.

	31/12/2022	Incidence résultat	Dont Changement estimation Satma (3.1)	Autres	31/12/2023
Effet fiscal des différences temporelles liées aux:					
- Instruments financiers	0	0	0	0	0
- Réévaluation actif et passif suite acquisitions	-3 949	362	-285	0	-3 587
- Provisions règlementées	0	0	0	0	0
- Engagements de retraite	52	10	0	-9	53
- sur CVAE	0	0	0	0	0
- déficits fiscaux	0	0	0	0	0
- autres différences temporelles	0	0	0	0	0
- autres retraitements de consolidation	4	-3	0	0	1
Total	-3 890	366	-285	-9	-3 533

Le montant de l'impôt différé passif est constitué exclusivement de l'effet impôt différé des réévaluations des immobilisations du site de Tarbes et Satma Industries consécutivement à leurs rachats. Les impôts différés actifs sont liés d'une part aux impôts différés en lien avec les réévaluations d'actif et passif consécutifs aux acquisitions et d'autre part à l'actif d'impôt en lien avec la provision indemnité départ à la retraite.

6.13.2 Echéances des impôts différés

	31/12/2023	A moins d'un an	A plus d'un an
Effet fiscal des différences temporelles liées aux:			
- Instruments financiers	0	0	0
- Réévaluation actif et passif suite acquisitions	-3 587	-628	-2 959
- Provisions règlementées	0	0	0
- Engagements de retraite	53	0	53
- sur CVAE	0	0	0
- deficit fiscaux	0	0	0
- autres différences temporelles	0	0	0
- autres retraitements de consolidation	1	0	1
Total	-3 533	-628	-2 905

6.13.3 Impôts différés non comptabilisés

Les impôts différés correspondant à des économies d'impôts futures liées à l'utilisation de déficits fiscaux reportables dont la récupération n'est pas jugée probable dans un délai raisonnable n'ont pas été activés. Ils représentent un actif latent de 75 145 K€ et sont localisés dans les entités juridiques suivantes :

Entité	au 31/12/23	au 31/12/22
	IDA sur déficits fiscaux non activé	IDA sur déficits fiscaux non activé
EUROPLASMA	31 943	28 595
INTERTAM	11 637	10 230
TARBES	459	754
GERZAT	1 235	298
SATMA INDUSTRIES	473	15
CHO Power	14 955	13 920
CHOPEX	5 877	5 723
CHO Morcenx	8 680	8 591
ECH	180	692
CHO LOCMINE	4	3
CHO TIPER	462	461
Total	75 905	69 283

6.14 Capitaux propres

6.14.1 Composition du capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social d'Europlasma est composé de 304 633 943 actions d'une valeur nominale de 0,01 € chacune :

	31/12/2023	31/12/2022	variation
Nombre d'actions ordinaires	304 633 943	4 087 578	300 546 365
Nombre d'actions de préférences			
Total	304 633 943	4 087 578	300 546 365

	31/12/2023	31/12/2022	variation
Nombre d'action moyen	70 364 060	6 049 549 336	-5 979 185 276

Le nombre d'action est impacté par la réduction de capital intervenue le 20 novembre 2023 : Diminution de 1€ à 0,01€ sans impact sur le nombre d'actions. Le nombre d'action moyen n'a pas été retraité pour en tenir compte.

Les mouvements intervenus sur le capital social en nombre d'actions sont les suivants :

	31/12/2022	Émission	Réduction de nominal	autre	31/12/2023
Nombre d'actions ordinaires - nominal 1€	4 087 578	300 514 741	-304 602 319		0
Nombre d'actions ordinaires - nominal 0,01 €		31 624	304 602 319		304 633 943
total	4 087 578	300 546 365	0	0	304 633 943
<i>dont exercice BSA</i>		<i>59 032</i>			
<i>dont conversion obligations</i>		<i>300 487 333</i>			

Les variations de capital principalement de la conversion en capital des obligations et pénalités/intérêts liés comme décrit dans la note 6.9 de l'annexe.

La réduction de capital par réduction du nominal n'a pas eu d'impact sur le nombre d'actions en circulation.

6.14.2 Actions en dilution

- Sur le nombre d'actions au 31 décembre 2023

	31/12/2023	31/12/2022	variation
Nombre d'actions à la clôture	304 633 943	4 087 578	300 546 365
<i>Nombre d'actions en dilution</i>	<i>1 917 093 785</i>	<i>1 038 825</i>	<i>1 916 054 960</i>
- Actions gratuites en cours d'acquisition	0	0	0
- BSA EPF/OCEANE	545 642 741	0	545 642 741
- OCEANE	1 371 451 000		1 371 451 000
- OCA BSA ZIGI Capital	2	2	0
- BSA EHGOS FUND	42	42	0
- BSA GFCO	0	1 038 781	-1 038 781
Nombre d'actions dilué à la clôture	2 221 727 728	5 126 403	2 216 601 325
Taux de dilution	629,3%	25,4%	

- Sur le nombre moyen d'actions en 2023

	31/12/2023	31/12/2022	variation
Nombre d'action moyen	70 364 060	6 049 549 336	-5 979 185 276
<i>Nombre d'actions en dilution</i>	<i>1 917 093 785</i>	<i>1 038 825</i>	<i>1 916 054 960</i>
- BSA EPF/OCEANE	545 642 741	0	545 642 741
- OCEANE	1 371 451 000	0	1 371 451 000
- OCA BSA ZIGI Capital	2	2	0
- BSA EHGOS FUND	42	42	0
- BSA GFCO	0	1 038 781	-1 038 781
Nombre moyen d'action dilué	1 987 457 845	6 050 588 161	-4 063 130 316

6.14.3 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions par émission d'actions nouvelles dans certaines de ses filiales en rémunération de performances ou à l'entrée des salariés dans les effectifs, au terme de leur période d'essai.

Délégation accordée par décision de l'Assemblée Générale du 27 avril 2020.

Les actionnaires de la Société réunis en assemblée générale le 27 avril 2020 ont autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à compter de l'Assemblée Générale, à procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés, directement ou indirectement, dans les conditions du 1° du I de l'article L.225-197-2 du Code de commerce. Cette autorisation a été mise en œuvre par le Conseil d'administration en date du 18 décembre 2020 qui a arrêté un nouveau règlement fixant les conditions et les critères d'attributions gratuites d'actions de la Société.

Ce plan permet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés présents le 18 décembre 2020 mais également à tous nouveaux salariés embauchés à l'issue de la période d'essai pendant la délégation.

Conformément aux dispositions d'IFRS2, le Groupe comptabilise les services reçus dans le cadre de la transaction dont le paiement est fondé sur des actions au résultat au fur et à mesure qu'elle reçoit les services et comptabilise en contrepartie une augmentation de ses capitaux propres, s'agissant de transactions dont le paiement est réglé en instruments de capitaux propres. L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans pour les résidents fiscaux français et de 4 ans pour les non-résidents fiscaux français.

La juste valeur des plans est mesurée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution et en tenant compte de la probabilité, sauf dans le cas d'actions attribuées en rémunération de services passés, de maintien du bénéficiaire dans les effectifs jusqu'au terme de la période d'acquisition.

Compte tenu des mouvements intervenus en 2022 sur le capital (réduction de capital et regroupement d'actions), l'intégralité des actions gratuites en cours ont été perdues. Aucune nouvelle action gratuite n'a été attribuée en 2023.

Ainsi, aucune charge n'a été comptabilisée en 2022 ni 2023.

6.14.4 Intérêts minoritaires

	31/12/2022	Distributions	Résultat	Variation de périmètre	Autres	31/12/2023
CHO Locmine	12	0	0	0	0	12
CHO Tiper	-754	0	0	0	0	-754
Total	-742	0	-1	0	0	-743

NOTE 7. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

7.1 Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir sur la vente de biens et de services. Ils sont enregistrés nets de remises et de taxes sur le chiffre d'affaires lorsque les critères suivants sont remplis :

- Le montant de ces produits peut être évalué de manière fiable ;
- Il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe ;
- Les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur dans le cadre de la vente de biens ;
- Le niveau d'avancement des prestations à la clôture peut être évalué de façon fiable dans le cadre de la vente de services ;
- Les coûts encourus ou à encourir pour achever la vente peuvent être évalués de manière fiable.

Les principaux produits enregistrés dans les comptes du Groupe sont les suivants :

- Chiffre d'affaires et marge à l'avancement

Le chiffre d'affaires correspond aux produits tirés des contrats signés avec des clients. Il est calculé et comptabilisé en appliquant les principes de la norme IFRS 15. Le Groupe détermine les obligations de prestations comprises dans les contrats signés avec ses clients. La plupart des contrats n'incluent qu'une seule obligation de performance. Lorsqu'un contrat englobe à la fois une activité de construction et une activité d'exploitation d'installations, deux obligations de performance sont distinguées. Le chiffre d'affaires global lié au contrat est alors réparti entre activités de construction et d'exploitation, conformément aux termes d'IFRS 15. Le Groupe ne comptabilise la part de chiffre d'affaires variable, fonction du degré de réalisation d'objectifs contractuels (bonus ou pénalités), que s'il est hautement improbable qu'il y ait un ajustement significatif à la baisse lors des périodes comptables futures.

Le Groupe comptabilise son chiffre d'affaires lors du transfert de contrôle des biens ou services promis au client, qui intervient soit à la livraison (i.e. lorsque le contrôle est transféré à l'acheteur) soit en continu (prestations de services et activité de construction comptabilisées à l'avancement), dans le cadre de contrats souvent à long terme

Au 31 décembre 2023, comme lors des exercices précédents, le chiffre d'affaires est comptabilisé, en fonction de l'avancement des coûts, dans les activités d'ingénierie, de construction et de vente d'équipements. Lorsqu'il est probable que le total des coûts directs inévitables du contrat sera supérieur au total des avantages économiques attendus à recevoir du contrat, le Groupe comptabilise immédiatement une perte à terminaison en charge de la période. Les pertes à terminaison éventuelles sont en effet calculées à l'échelon du contrat par application de la norme IAS 37 et non pour chaque obligation de prestation. Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au sein des passifs sur contrats.

La différence positive entre le montant cumulé des chiffres d'affaires comptabilisés et les facturations intermédiaires est enregistrée en « montant dû par les clients au titre des contrats de construction » au sein des actifs sur contrats.

Si elle est négative, cette différence est comptabilisée en « montant dû aux clients au titre des contrats de construction » au sein des passifs contrats.

- Prestations de traitement des déchets dangereux

L'activité de traitement d'amiante et autres déchets dangereux consiste en la délivrance d'une prestation de service dans le cadre de contrats de destruction de déchets. Les déchets à traiter sont, pour majeure partie, facturés à réception.

Le chiffre d'affaires correspondant est constaté en produits des activités ordinaires à l'issue du traitement effectif. Le chiffre d'affaires facturé avant le traitement effectif est comptabilisé au passif du bilan dans un compte de produits différés (produits constatés d'avance).

- Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros, sa monnaie fonctionnelle. Il s'agit de la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère le Groupe. Chaque entité détermine sa monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle.

Les opérations en monnaie étrangère sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change à la date de clôture. Les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat à l'exception de ceux portant sur des emprunts en monnaies étrangères qualifiés de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Ces derniers sont comptabilisés au sein des capitaux propres en autres éléments du résultat global jusqu'à la date de cession de l'investissement où ils sont reconnus en résultat. Les charges et crédits d'impôts imputables aux écarts de change sur ces emprunts suivent un traitement symétrique.

Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués au coût historique sont convertis au cours de change en date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à laquelle cette juste valeur est déterminée.

	2023	2022	Variation
--	------	------	-----------

Production vendue de biens	11 210	9 321	1 888
Production vendue de services	4 196	5 198	-1 002
Total	15 406	14 520	886

	2023	2022	Variation
Europe	11 220	10 162	1 058
Amérique	2 278	2 881	-603
Asie	1 908	1 473	435
Afrique	0	3	-3
Total	15 406	14 520	886

Le chiffre d'affaires consolidé 2023 s'établit à 15.406 K€ contre 14.520 K€ en 2022. Cette progression de 886 K€ (6%) est expliquée :

- D'une part par la diminution du secteur amiante (déchets dangereux) avec un Chiffre d'affaires de 3 049 K€ en 2023 contre 4 009 K€ en 2022
- D'autre part par la progression du secteur Industries avec un Chiffre d'affaires de 11 415 K€ en 2023 en comparaison de 9 391 K€ en 2022

7.2 Autres produits d'exploitation

- Principes comptables liés aux subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues lorsqu'il existe une assurance raisonnable que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites et qu'elles seront reçues.

Lorsque la subvention est accordée en contrepartie d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique et sur la durée des coûts qu'elle compense sur la ligne « autres produits des activités ordinaires ».

Lorsque la subvention est liée à un actif, elle est présentée en produits différés et rapportée au résultat au rythme d'amortissement de l'actif correspondant sur la ligne « autres produits des activités ordinaires ».

- Evolution des autres produits d'exploitation

	2023	2022	Variation
Production immobilisée	37	370	-334
Production stockée	1 726	154	1 572
Subventions d'exploitation	171	274	-103
Autres produits	8	129	-121
Transferts de charges d'exploitation	85	46	39
Total	2 027	974	1 053

Les autres produits sont principalement composés :

- De la production immobilisée pour 37 K€ (370 K€ en 2022), principalement le projet Gerzat pour 290 K€ en 2022 ;
- De la production stockée (variation positive du stock d'en cours et produits finis) ;
- Des subventions d'investissement accordées correspondant principalement au Crédit d'Impôt Recherche ;
- De transferts de charge.

7.3 Achats consommés et charges externes

▪ Achats consommés

	2023	2022	Variation
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	-6 830	-5 014	-1 816
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	-425	46	-471
Variation stocks de marchandises	0	0	0
Liaison neutral. profits s/ stocks	0	0	0
Autres achats	-4 443	-4 210	-233
Achats de marchandises	0	0	0
Total	-11 697	-9 178	-2 519

Les achats consommés sont en progression en lien avec l'augmentation des stocks de 1.241 K€ et du chiffre d'affaires de 886 K€. Les autres achats incluent notamment les travaux de sous-traitance, l'énergie et le matériel.

▪ Charges externes

	2023	2022	Variation
Locations et charges locatives	-132	-606	475
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-2 548	-2 377	-171
Autres charges externes	-4 411	-3 504	-907
Total	-7 091	-6 487	-603

Les charges externes progressent principalement en raison d'honoraires pour 1,3 m€ liés aux opérations de financement pour les instruments qualifiés de dette (OCEANE). En 2022, les honoraires de 5,3 m€ étaient rattachés à l'emprunt de 100 m€ considérés en consolidation comme un instrument de capitaux propres et donc comptabilisés directement en moins de l'augmentation de capital.

Les charges locatives diminuent du fait d'une meilleure analyse des contrats de locations.

7.4 Effectif moyen et charges de personnel

7.4.1 Effectif moyen par catégorie d'employés

	2023	2022	Variation
Cadres	47	47	0
Agents de maîtrise et techniciens	78	79	-1
Employés	20	28	-8
Ouvriers	39	33	6
Personnel mis à la disposition de l'ent.			
Total	184	187	-3

* hors apprentis et hors mandataires sociaux

7.4.2 Charges de personnel

	2023	2022	Variation
Rémunérations du personnel	-7 525	-7 709	184
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-3 049	-3 204	155
Autres charges de personnel	-220	-166	-53
Participation des salariés	0	0	0
Total	-10 795	-11 080	285

Les charges de personnel sont relativement stables et s'explique principalement par l'évolution de l'effectif (voir 7.4.1- Effectif moyen par catégorie d'employés),

7.5 Amortissements, dépréciations et provisions

	2023	2022	Variation
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles	-7 684	-4 950	-2 734
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles	6	-80	86
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	649	841	-192
Dotations nettes aux engagements de retraite	-132	-152	21
Dotations nettes aux charges à répartir	0	-18	18
Dotations nettes aux dépréciations sur actif circulant	303	116	187
Total	-6 858	-4 244	-2 614

Les amortissements, dépréciations et provisions sont relativement stables par rapport à l'exercice 2022, la variation s'expliquant principalement par la dotation de 2.942 K€ suite à l'impairment test ayant abouti à une dépréciation sur l'actif industriel de l'UGT Inertam.

7.6 Taxes

	2023	2022	Variation
Impôts et taxes sur rémunérations	-152	-87	-65
Autres impôts et taxes	-310	-317	7
Total	-462	-404	-58

Les impôts et taxes, comme en 2022, sont principalement composés des impôts fonciers (taxe foncière et Contribution Foncière des Entreprises). L'augmentation des impôts assis sur les rémunérations est liée aux efforts de formation continue avec en contrepartie des transferts de charge plus importants.

7.7 Autres charges et produits opérationnels non récurrents

	2023	2022	Variation
Plus ou moins-values sur sortie d'immobilisations	-22	-404	382
Subv. invest. virées au résult. de l'ex.	20	20	0
Autres charges non courantes	-327	-396	69

Autres produits non courants	1 403	8 494	-7 092
Dépréciations et provisions	-131	0	-131
Total	943	7 715	-6 772

En 2022, on retrouvait principalement la comptabilisation du Badwill lié à l'acquisition du site de Satma Industries pour un montant de 7 909 K€.

En 2023, les produits non courants sont principalement composés de 1.138 K€ de produits liés au changement d'estimation sur le foncier Satma Industries.

7.8 Résultat financier

▪ Méthodes et estimations

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus sur la base du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés au sein des produits financiers du compte de résultat.

Les estimations et méthodes de reconnaissance des produits et charges financiers sont expliqués en lien avec la note sur les dettes financières.

▪ Tableau comparatif du résultat financier

	2023	2022	Variation
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	40	8	33
Coût de l'endettement financier brut	-3 575	-5 657	2 082
Coût de l'endettement financier net	-3 535	-5 650	2 115
Perte et gains de change	0	-14	14
Dépréciations nettes d'actifs financiers	13	-2 034	2 047
Autres charges financières	-6	0	-6
Autres produits financiers	7 152	49	7 103
Résultat financier	3 624	-7 649	9 158

Le coût de l'endettement financier net est principalement constitué de :

- La charge d'évaluation à la juste valeur liée au financement OCEANE pour -2.838 K€
- La charge d'intérêt en lien avec les contrats de location et contrat de crédit-bail pour -398 K€
- La charge d'intérêt en lien avec le financement EPF de 14,4 m€ pour -240 K€

Les produits financiers sont principalement composés du produit de réévaluation à la juste valeur des BSA associés aux OCEANE pour 7.152 K€ comme indiqué en note 6.9.3

7.9 Impôts exigibles et impôts différés

La charge ou le produit d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt sur les sociétés exigible ou recouvrable de chaque entité fiscale consolidée et aux impôts différés. Ceux-ci résultent des différences dans le temps entre les charges et produits retenus pour l'établissement des comptes consolidés et ceux retenus pour le calcul de l'impôt de chaque entité fiscale consolidée.

▪ Ventilation entre impôts différés et impôts exigibles

	2023	2022	Variation
Impôts différés	366	259	107
Impôt exigible	-11	-18	7
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	0	0	0
Carry-back	0	0	0
Total	355	241	114

L'impôt courant est principalement composé de la CVAE comptabilisée selon la norme IAS 12 comme un impôt sur les bénéfices. Le détail de l'impôt différé est présenté en note 6.13. Il comprend notamment une charge de 285 K€ lié au changement d'estimation comme expliqué en note 3.1 et un produit de 651 K€ principalement lié à l'amortissement des actifs réévalués dans le cadre des rachats de Satma Industrie et Forges de Tarbes.

▪ Preuve d'impôts

	2023	2022
Résultat net (100%)	-14 745	-15 751
Charge d'impôt	355	241
Résultat net taxable	-15 100	-15 992
Taux d'impôt normal	25,00%	25,00%
écart sur différence de taux	0	0
Charge d'impôt théorique (A)	3 775	3 998
Différences temporaires	1 038	179
Diff permanente CVAE	-11	-45
Autres différences permanentes (hors résultat imposé à taux réduit)	3 366	3 775
Incidence des distorsions social/fiscal (B)	4 393	3 909
Incidence des écritures de conso. (C)	-407	0
Impôt sur distributions	0	0
Impôt au taux réduit/ à un autre taux	0	0
Imputation de reports déficitaires	12	-71
Crédit d'impôt et autres imputations	0	0
Déficits créés sur l'exercice	-7 418	-7 244
Activation de reports déficitaires	0	0
Limitation des impôts différés	0	-350
Incid. de situations fiscales particulières (D)	-7 406	-7 666
Incid. var° tx d'impôt (rep. variable) (E)	0	0
Ch. d'impôt réelle théo. [A+B+C+D+E]	355	241
Charge d'impôt réelle comptabilisée	355	241

NOTE 8. ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.1 Engagements reçus

Le Groupe n'a pas d'engagements hors bilan reçus significatifs.

8.2 Engagements donnés

Les engagements donnés sont les suivants :

	31/12/2023	31/12/2022
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	1 700	1 700
Crédit-Bail immobiliers et hypothèques	0	0
Engagements d'achats d'immobilisations	0	0
Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	1 098	1 708
Total	2 798	3 408

Le nantissement d'actif financiers en garantie d'emprunt pour 1 700 K€ porte sur le nantissement des brevets Europlasma, en garantie du prêt public accordé par la région Nouvelle Aquitaine en 2022.

Les autres engagements hors bilan donnés par le Groupe sont principalement composés de diverses garanties données envers la DREAL dans le cadre de l'exploitation des deux usines situées à Morcenx :

- Europlasma s'est portée caution dès 2003 pour le compte de sa filiale Inertam auprès de la Préfecture des Landes à hauteur de 1 000 K€ pour garantir le risque de remise en état du site ;

En 2022, il y avait également des engagements de mise en sécurité des sites pour 350 K€ conformément aux articles L516, R516-1 et R516-2 du Code de l'Environnement, relatifs à la constitution des garanties financières par certaines installations classées pour la protection de l'environnement. Les dépôts apportés en garantie sont désormais considérés comme suffisants.

NOTE 9. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe présente ses activités opérationnelles au sein de 3 secteurs. Le découpage de ces 3 secteurs correspond à la façon dont sont organisées les Directions opérationnelles et le reporting interne à l'attention du principal décideur opérationnel du Groupe aux fins de pilotage des activités (qui inclut l'évaluation des performances et l'affectation des ressources) en conformité avec IFRS 8.

La Direction ayant choisi d'organiser le Groupe en fonction des marchés adressés et des modes de distribution des produits et services y afférant, un secteur peut en conséquence couvrir diverses zones géographiques et plusieurs activités, à conditions que les caractéristiques économiques des activités regroupées au sein d'un même secteur soient sensiblement les mêmes.

Les 3 secteurs opérationnels portant les activités du Groupe Europlasma sont les suivants :

- Solutions Plasma (Europlasma Industries)

Conception et fabrication de systèmes torches à plasma pour des applications industrielles, dans les secteurs de la destruction de déchets et de la gazéification haute température notamment. Les activités de holding et les activités de R&D liées au développement des systèmes torches sont rattachées à ce secteur. Ce secteur correspond en 2023 aux entités légales Europlasma SA, ECH (filiale Chinoise), SCI G et les entités du sous-groupe FIELD.

- Déchets dangereux (Inertam)

Prestations de collecte, transport, neutralisation et valorisation de déchets dangereux et en particulier de déchets d'amiante. Ce secteur correspond en 2023 à l'entité légale Inertam SAS.

- Décarbonation

L'activité décarbonation correspond à une prestation de transformation de déchets d'Activité Economique (DAE) en Combustibles Solides de Récupération (CSR) et à sa valorisation. Ce secteur correspond en 2023 aux entités légales CHO Locminé SAS, CHO Power SAS, CHOPEX SAS, CHO Tiper SAS, CHO Morcenx SAS.

- Industries

L'activité Industries correspond à la fabrication de corps creux et de feuilles d'aluminium anodisées. Ce secteur correspond en 2023 aux entités Les Forges de Tarbes, Les Forges de Gerzat et Satma Industries.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires du Groupe est réparti par zone géographique dans la *note 7.1-Chiffre d'affaires*. En revanche, les autres informations par zone géographique listées par IFRS 8.33 ne sont pas disponibles ni suivies par le Groupe.

31/12/2023	Solutions Plasma	Déchets dangereux	Industries	Décarbonation	Total
Goodwill	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	93	60	0	2	154
Immobilisations corporelles	2 257	2 722	16 379	2 827	24 185
Autres actifs non courants	562	2 787	737	2 229	6 315
Trésorerie et équivalents de trésorerie	788	86	244	39	1 157
Total Actif	4 439	7 251	27 744	5 830	45 263
CA	55	3 049	11 415	887	15 406
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-355	-3 968	-2 276	-259	-6 858
Résultat opérationnel	-5 424	-6 534	-5 619	-1 147	-18 724
EBITDA ⁽¹⁾	-4 899	-2 540	-4 612	-938	-12 990
Résultat net	156	-7 863	-5 487	-1 551	-14 745
Intérêt minoritaires	0	0	0	1	1
Résultat part groupe	156	-7 863	-5 487	-1 550	-14 744

31/12/2022	Solutions Plasma	Déchets dangereux	Industries	Décarbonation	Total
Goodwill	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	107	58	0	2	167
Immobilisations corporelles	2 567	5 313	18 819	2 360	29 060
Autres actifs non courants	571	3 368	2 138	2 366	8 443
Trésorerie et équivalents de trésorerie	356	208	1 767	81	2 412
Total Actif	4 593	12 320	31 025	6 734	54 673
CA	327	4 009	9 391	793	14 520
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	149	-2 393	-1 657	-344	-4 244
Résultat opérationnel	-5 426	-4 522	2 647	-1 041	-8 343
EBITDA ⁽¹⁾	-5 557	-2 036	-3 315	-932	-11 840
Résultat net	-11 823	-5 525	2 854	-1 257	-15 751
Intérêt minoritaires	-21	0	0	-153	-173
Résultat part groupe	-11 843	-5 525	2 854	-1 410	-15 924

- (1) **EBITDA** : résultat net de l'ensemble consolidé, augmenté de l'impôt sur les bénéfices, des charges financières nettes des produits financiers et des dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises.

NOTE 10. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Conformément à IAS 24, les transactions et soldes entre parties liées intragroupe, c'est-à-dire des filiales intégrées globalement, sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les parties liées sont constituées des sociétés mises en équivalence (Field).

Les transactions et soldes avec les parties liées sont les suivants :

	2023	2022
Ventes	0	0
Achats	0	0
Charges financières	0	0
Produits financiers	2	2
Créances avec parties liées	1 712	1 510
Dettes avec parties liées	0	0
Garanties données aux parties liées	0	0
Garanties reçues des parties liées	0	0

Les créances correspondent aux créances avec les filiales Field mises en équivalence avant dépréciation.

NOTE 11. REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les jetons de présence et autres rémunérations versées aux mandataires sociaux non dirigeants comptabilisées en charge au cours de l'année 2023 sont les suivants :

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2023	Montants versés en 2022
Jetons de présence	80	80
Autres rémunérations		
Total	80	80

Les rémunérations versées au mandataire social dirigeant au cours de l'année 2023 sont les suivantes :

Dirigeant mandataire social	Montants versés en 2023	Montants versés en 2022
Avantages du personnel à court terme	246	246
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Indemnités de fin de mandat social	0	0
Paiement fondé sur les actions	0	0
Total	246	246

NOTE 12. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes, figurant au compte de résultat consolidé s'élèvent, y inclus les frais, à :

	Au titre du contrôle légal (1)	Au titre des SACC (2)	2 023	Au titre du contrôle légal (1)	Au titre des SACC (2)	2 022
PwC	99	40	139	85	45	130
Deixis	124	40	164	121	23	144
Autres	15	0	15	3	0	3
Total	238	80	318	209	68	277

- (1) *Contrôle légal : commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés*
(2) *SACC : Services Autres que la Certification des Comptes*

NOTE 13. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Voir paragraphe 3.2.4 *Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice et perspectives d'avenir* du rapport de gestion.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'assemblée générale

EUROPLASMA SA

471 Route de Cantegrit Est

40110 MORCENX-LA-NOUVELLE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EUROPLASMA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 - Continuité d'exploitation de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les éléments sous-tendant le maintien du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Règles et principes comptables

Les notes 1.2 et 6.9 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les règles et principes comptables relatifs aux financements octroyés au Groupe sous la forme d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Les immobilisations corporelles, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 24.185 milliers euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans les notes 6.1.2 et 6.3 de l'annexe aux états financiers consolidés. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Bordeaux et Le Tourne, le 23 mai 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deixis

Gaël Colabella

Nicolas de Laage de Meux

COMPTES SOCIAUX DE EUROPLASMA SA

BILAN	96
COMPTE DE RESULTAT	98
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS DE EUROPLASMA SA	100
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	124
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	128

Bilan EUROPLASMA SA

Bilan Actif

EUROPLASMA

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	934 542	934 542		
Concession, brevets et droits similaires	1 236 802	1 186 451	50 351	65 012
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 171 345	2 120 994	50 351	65 012
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	309 558	305 437	4 122	4 732
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 131 181	5 127 521	3 661	5 955
Autres immobilisations corporelles	96 272	76 420	19 852	78 325
Immobilisations en cours	43 213	43 213		
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	5 580 225	5 552 591	27 634	89 012
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	82 710 876	76 580 875	6 130 001	5 730 001
Créances rattachées à des participations	71 418 256	64 302 973	7 115 283	5 803 653
Autres titres immobilisés				
Prêts	17 437		17 437	17 437
Autres immobilisations financières	8 613 714	8 567 500	46 214	49 064
TOTAL immobilisations financières :	162 760 283	149 451 348	13 308 935	11 600 155
ACTIF IMMOBILISÉ	170 511 853	157 124 933	13 386 920	11 754 179
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	89 090	89 090		89 090
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	89 090	89 090		89 090
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	5 598 596	4 283 847	1 314 749	2 628 188
Autres créances	1 710 449		1 710 449	701 223
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	7 309 045	4 283 847	3 025 198	3 329 411
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	27		27	27
Disponibilités	745 411		745 411	196 720
Charges constatées d'avance	117 060		117 060	124 083
TOTAL disponibilités et divers :	862 499		862 499	320 829
ACTIF CIRCULANT	8 260 633	4 372 937	3 887 697	3 739 331
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écart de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	178 772 486	161 497 869	17 274 616	15 493 510

Bilan Passif

EUROPLASMA

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 3 046 339	3 046 339	4 087 578
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	72 517 118	72 443 543
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	10 185	10 185
Réserves statutaires ou contractuelles	200 480 150	646 542 297
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	(320 933 045)	(747 618 443)
TOTAL situation nette :	(44 879 253)	(24 534 841)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	61 396	81 061
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	(44 817 857)	(24 453 780)
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	97 159	110 653
AUTRES FONDS PROPRES	97 159	110 653
Provisions pour risques	28 575 588	29 571 231
Provisions pour charges	18 882 698	53 911
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	47 458 286	29 625 142
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	3 500 000	
Autres emprunts obligataires		2 850 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	5 609 482	2 465 357
TOTAL dettes financières :	9 109 482	5 315 357
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 798 344	2 266 166
Dettes fiscales et sociales	1 451 248	2 582 318
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 177 955	47 654
TOTAL dettes diverses :	5 427 547	4 896 138
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	14 537 029	10 211 495
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	17 274 616	15 493 510

Compte de résultat EUROPLASMA SA

Compte de Résultat (Première Partie)

EUROPLASMA

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
Ventes de marchandises				20 742
Production vendue de biens				2 715 902
Production vendue de services	2 650 993		2 650 993	
Chiffres d'affaires nets	2 650 993		2 650 993	2 736 644
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 402 367	121 244
Autres produits			3	2
PRODUITS D'EXPLOITATION			4 053 363	2 857 890
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				1 700
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			4 224 116	8 814 694
TOTAL charges externes :			4 224 116	8 816 394
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			43 861	57 471
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 846 777	2 344 763
Charges sociales			807 872	997 071
TOTAL charges de personnel :			2 654 649	3 341 834
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			38 943	66 347
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			359 061	444 394
Dotations aux provisions pour risques et charges			5 292	2 175
TOTAL dotations d'exploitation :			403 296	512 916
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			80 005	60 006
CHARGES D'EXPLOITATION			7 405 927	12 788 620
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(3 352 564)	(9 930 730)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

EUROPLASMA

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(3 352 564)	(9 930 730)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 701 465	419 420
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 249 844	45 561 328
Différences positives de change	62	170
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	4 951 371	45 980 918
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	32 327 237	11 174 462
Intérêts et charges assimilées	290 009 379	772 450 347
Différences négatives de change	622	1 585
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	322 337 239	783 626 394
RÉSULTAT FINANCIER	(317 385 868)	(737 645 476)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(320 738 432)	(747 576 206)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	19 921	114 123
Produits exceptionnels sur opérations en capital	20 416	19 666
Reprises sur provisions et transferts de charges		4 374 782
	40 337	4 508 571
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	134 505	90 885
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	39 944	4 574 489
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	130 500	
	304 950	4 665 373
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(264 613)	(156 803)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(70 000)	(114 565)
TOTAL DES PRODUITS	9 045 071	53 347 379
TOTAL DES CHARGES	329 978 116	800 965 823
BÉNÉFICE OU PERTE	(320 933 045)	(747 618 443)

Notes annexes aux états financiers de EUROPLASMA SA

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Voir paragraphe 1. Activité du Groupe Europlasma et faits marquants en 2023 du rapport de gestion.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux d'Europlasma au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 font apparaître :

- un total bilan de 17 275 K€ et
- un résultat net déficitaire de -320 933 K€.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 23 avril 2024 par le Conseil d'Administration.

Les conventions générales comptables du PCG ont été appliquées, conformément aux principes généralement admis :

- Les principes d'observation :
 - o principe de l'entité
 - o principe de spécialisation des exercices
 - o principe de continuité de l'exploitation
- Les principes d'évaluation :
 - o quantification monétaire
 - o principe des coûts historiques
 - o principe de prudence
- Les principes de responsabilité :
 - o permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
 - o le principe de bonne information et le principe d'importance relative
 - o le principe de la justification des faits (vérifiabilité)

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- l'ANC 2016-07
- le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999
- la loi n°83 353 du 30 avril 1983
- le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- les règlements comptables suivants :
 - o 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
 - o 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
 - o 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Continuité d'exploitation

La Société a mis en place un financement obligataire le 23 mars 2023 pour un montant nominal maximum de 15 millions d'euros par voie d'émission d'OCEANE-BSA au profit du fonds Environmental Performance Financing. A ce jour, la société a procédé au tirage de 14 tranches de 200 OCEANE chacune, pour un montant nominal total de 14 millions d'euros.

Afin d'accompagner financièrement la reprise de l'activité de Valdunes, la Société et le fonds Environmental Performance Financing ont convenu d'un nouveau contrat obligataire, pour un montant nominal maximum porté à 30 millions d'euros sur 36 mois sous la forme de bons d'émission d'OCEANE-BSA.

En parallèle de ce financement obligataire, la Société a obtenu de l'Etat un engagement de principe de financement à hauteur de 15 M€ via le fonds de développement économique et social (FDES) sous la forme d'un contrat de prêt dont la signature est subordonnée à un arrêté ministériel. Sa mise en œuvre « en miroir » de 3 tranches successives sur 3 ans sera conditionnée à un apport en capital d'un montant équivalent dans Valdunes Industries.

En conséquence, le Conseil d'administration d'Eurolasma considère que l'utilisation de la convention de présentation des comptes consolidés selon le principe de continuité d'exploitation est justifiée au vu :

- des mesures mises en œuvre pour permettre au Groupe d'assurer ses besoins de trésorerie, notamment grâce aux financements précités ;
- la poursuite de l'activité de préparation de CSR, notamment avec une référence de l'industrie de la valorisation du déchet pour un montant de chiffre d'affaires estimé à 7 M€ sur les 3 ans à venir ;
- de la signature en 2023 par les Forges de Tarbes de commandes pour la fourniture de près de 66.000 pièces et d'un accord de coopération avec une entreprise publique ukrainienne affiliée à l'Industrie de Défense Ukrainienne pour la fourniture de pièces utilisées dans la fabrication des obus de 155mm portant sur la fourniture de 360.000 pièces sur 3 ans.

Sur ces bases, et compte tenu de la situation de sa trésorerie au 31 décembre 2023, le Groupe estime qu'avec l'utilisation de la 15ème tranche du financement mis en place le 23 mars 2023, des 30 tranches d'1 million d'euros de la nouvelle ligne de financement obligataire, dans l'hypothèse de l'émission de la totalité des OCEANE émises au titre de ces tranches, lui permettent de financer les activités et investissements du Groupe jusqu'au 31 mars 2026.

Changements de méthodes comptables

Néant.

Changements de modalités d'application et d'estimations

Néant.

Corrections d'erreurs

Néant.

3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Immobilisations incorporelles

Frais de développement

Eurolasma applique la méthode préférentielle de comptabilisation à l'actif des coûts de développement. Ces derniers sont portés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et respectant l'ensemble des critères d'activation listés par le PCG : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre, capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel, génération d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources appropriées et capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Tant que les frais de recherche et de développement comptabilisés à l'actif n'auront pas été totalement amortis, il ne pourra être procédé à aucune distribution de dividendes si le montant des réserves libres n'est pas au moins égal à celui des frais non amortis.

Au 31 décembre 2023, les frais de recherche et développement sont principalement constitués des frais relatifs au programme SESCO et à un projet de développement de torches et ils sont totalement amortis.

Concessions, brevets et droits similaires

Les montants comptabilisés au titre des brevets correspondent :

- aux frais de dépôts des brevets et
- aux brevets acquis.

Ces montants sont amortis sur une durée fonction de leur durée prévisionnelle effective d'utilisation, soit 5 à 10 ans.

Les montants comptabilisés au titre des licences correspondent :

- au prix des licences et
- aux frais annexes (documentation, prototypage...) supportés pour leur mise en utilisation.

Les licences ou concessions sont amorties sur leur durée effective d'utilisation, supposée égale à leur durée contractuelle. Les logiciels immobilisés sont amortis en linéaire selon leur durée prévisionnelle d'utilisation, soit entre 1 et 3 ans.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

Autres immobilisations incorporelles

Néant.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans
- Installations techniques	3 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	3 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	5 à 10 ans
- Installations générales	5 à 10 ans

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

Immobilisations financières

Tableau-liste des filiales et participations

Tableau-liste des filiales et participations

En milliers d'euros (K€)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avoirs donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication :											
1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)											
SAS Inertam	2 237	-44 926	100%	6 115	0	38 885	1 030	3 183	-5 650	0	Néant
Europlasma Environmental Technologies	4 411	-2 680	100%	4 120	4 120	0	0	0	-1 149	0	Néant
Field Intelligence Energy SL	3	-993	49%	2	0	1 713	0	0	-171	0	Néant
SAS Les Forges de Tarbes	2 010	-4 938	100%	2 010	2 010	0	0	6 590	-1 840	0	Néant
SAS Les Forges de Gerzat	10	-1 839	100%	10	0	1 773	0	0	-642	0	Néant
SAS Salma	500	-1 959	100%	500	0	5 254	0	4 860	-1 899	0	Néant
SAS CHO Power	6 459	-47 718	100%	69 954	0	16 920	0	0	-851	0	Néant
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
	0	0	0	0	0	0	0				
B. Renseignements globaux sur les autres titres											
1. Filiales non reprises au § A											
Société Civile Immobilière de Gazéification	1	-2 609	99%	1	0	5 769	0	367	1 683	0	Néant
2. Participations non reprises au § A.											
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)				0	0	0	0				
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)				0	0	0	0				
C. Renseignements globaux sur les titres											
C'est-à-dire A + B											
1. Filiales											
a. Filiales françaises (ensemble)				78 590	2 010	68 601	1 030	15 000	-9 199	0	Néant
b. Filiales étrangères (ensemble)				4 122	4 120	1 713	0	0	-1 320	0	Néant
2. Participations											
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)				0	0	0	0				
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)				0	0	0	0				

Autres participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat des titres ainsi que les frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

La comparaison effectuée élément par élément entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire peut faire apparaître des plus-values ou des moins-values. Les moins-values latentes sont comptabilisées sous la forme d'une dépréciation, sans compensation avec les plus-values latentes.

Le tableau suivant reprend pour chacune des filiales d'Europlasma la valeur des titres ainsi que leur dépréciation, le montant des créances rattachées à ces participations avec leur dépréciation et le montant des comptes courants :

		31/12/2023			31/12/2022			Année 2023
		Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net	Dotation/Reprise
Inertam	Titres de participation	6 115	-6 115	0	6 115	-6 115	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	38 885	-38 885	0	32 191	-32 191	0	6 694
CHO Power	Titres de participation	69 954	-69 954	0	69 954	-69 954	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	16 920	-16 920	0	16 763	-16 763	0	157
Société Civile Immobilière de Gazéification	Titres de participation	1	-1	0	1	-1	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	5 769	-2 608	3 161	7 526	-4 290	3 236	-1 682
Field Intelligence Energy SL	Titres de participation	2	-2	0	2	-2	0	-0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	1 713	-1 713	0	1 510	-1 510	0	203
EP Environnemental Technologies	Titres de participation	4 120	0	4 120	3 220	0	3 220	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant			0			0	0
Satma Industries	Titres de participation	500	-500	0	500		500	500
	Créances rattachées aux participations et compte courant	5 254	-1 300	3 954	2 567		2 567	1 300
Les Forges de Gerzat	Titres de participation	10	-10	0	10	-10	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	1 773	-1 773	0	823	-823	0	950
Les Forges de Tarbes	Titres de participation	2 010		2 010	2 010		2 010	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant			0			0	0
FIG	Titres de participation	0	0	0	0	0	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant			0			0	0
	Total	153 026	-139 780	13 245	143 192	-131 659	11 533	8 121

Justification de la valeur des titres et des créances rattachées aux participations.

Dans le cadre de l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2023, la société a été amenée à reconsidérer la valeur d'utilité des titres ainsi que des créances qu'elle détient dans ses filiales et à compléter les dotations aux provisions pour dépréciation d'un montant net de :

- 6 694 K€ sur la créance rattachée Inertam ;
- 157 K€ sur la créance rattachée CHO Power ;
- -1 682 K€ de reprise sur la créance rattachée de la Société civile immobilière de Gazéification ;
- 203 K€ sur la créance rattachée de la société Field Intelligence Energy SL ;
- 1 800 K€ sur les titres et créance rattachée SATMA ;
- 950 K€ sur la créance rattachée des Forges de Gerzat.

▪ Titres Inertam, dépréciés à 100%

Compte tenu des résultats des derniers exercices, de la situation nette négative ainsi que des besoins de trésorerie de sa filiale Inertam, les titres sont dépréciés à 100%.

▪ Titres CHO Power, dépréciés à 100%

Compte tenu des résultats des derniers exercices, de la situation nette négative ainsi que des besoins de trésorerie les titres sont dépréciés à 100 %.

▪ Titres SCIG, dépréciés à 100%

Les titres de participation pour un montant de 1 K€ sont dépréciés à 100%.

▪ Titres Field Intelligence Energy SL, 1,5 K€

Création de la société en 2020.

Les titres de participation pour un montant de 1.5 K€ sont dépréciés à 100%.

- Titres EP Environmental Technologies, 2 500 K€

Création de la société en 2020 et augmentation de capital réalisée sur 2021 pour 800 K€, 720 K€ en 2022 et 900K€ en 2023.

En dépit des pertes constatées, aucune dépréciation n'a été comptabilisée, la société étant en phase de développement.

- Titres Satma Industries, 500 K€

Création de la société en avril 2022.

Les titres de participation pour un montant de 500 K€ sont dépréciés à 100%.

- Titres Les Forges de Gerzat, 10 K€

Création de la société fin 2021.

Malgré la phase de développement de la société, la direction d'Europlasma a décidé de déprécier les titres de participation à 100%.

- Titres Les Forges de Tarbes, 2 010 K€

Création de la société en 2021 et augmentation de capital pour 2 010 K€ sur l'exercice.

En dépit des pertes constatées, aucune dépréciation n'a été comptabilisée, la société étant en phase de reprise d'activité.

Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations représentent les avances et prêts à moyen ou long terme consentis par Europlasma à ses filiales.

Les créances rattachées à des participations font l'objet d'une dépréciation dès lors qu'une perte apparaît probable et que les titres correspondants ont été dépréciés en totalité. L'appréciation de la probabilité de la perte s'effectue au regard de la situation d'ensemble et des circonstances de l'espèce. Leurs échéances sont données en *note 5.8.3*.

Au cours de l'exercice 2023, Europlasma a avancé à sa filiale Inertam 6 694 K€ de fonds supplémentaires pour financer ses investissements ainsi qu'une partie du besoin en fonds de roulement. Compte tenu des pertes enregistrées au cours de l'exercice 2023 et de la situation nette de la filiale, les créances rattachées sont intégralement dépréciées au 31 décembre 2023, une dotation pour dépréciation de 6 694 K€ ayant été constatée sur la période.

Au cours de l'exercice 2023, Europlasma a avancé à la société CHO Power 157 K€ de fonds supplémentaires pour faire face à son besoin en fonds de roulement. Compte tenu des pertes enregistrées au cours de l'exercice 2023 et de la situation nette de la filiale, les créances rattachées sont intégralement dépréciées au 31 décembre 2023, une dotation pour dépréciation de 157 K€ ayant été constatée sur la période.

Au cours de l'exercice 2023, la SCIG a remboursé à Europlasma 1 758 K€.

Compte tenu des bénéfices enregistrés au 31 décembre 2023, une reprise de provision a été passé pour 1 683 K€.

Au cours de l'exercice 2023, pour financer le lancement de Field Intelligence Energy SL, Europlasma a avancé 203 K€ à sa filiale.

Au cours de l'exercice 2023, Europlasma a avancé 2 686 K€ à sa filiale Satma Industries pour financer la reprise de l'activité. Compte tenu des pertes enregistrées au cours de l'exercice 2023 et de la situation nette de la filiale, les créances rattachées sont dépréciées au 31 décembre 2023, une dotation pour dépréciation de 1 300 K€ ayant été constatée sur la période.

Au cours de l'exercice 2023, Europlasma a avancé 950 K€ (742 K€ en 2022) à sa filiale Les Forges de Gerzat pour son besoin en fonds de roulement pour le lancement du projet. Compte tenu des pertes enregistrées au cours de l'exercice 2023 et de la situation nette de la filiale, les créances rattachées sont intégralement dépréciées au 31 décembre 2023, une dotation pour dépréciation de 950 K€ ayant été constatée sur la période.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont principalement composées de la créance détenue envers Cho Morcenx pour 8 568 K€, dépréciée à 100%, en lien avec la restructuration de la dette de Cho Morcenx réalisée fin 2020.

Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements sont évalués suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CMUP).

Les en-cours de production et les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourants à la production.

Le coût de la sous-activité est toujours exclu de la valeur des stocks et en-cours.

Les intérêts des emprunts sont toujours exclus de la valorisation des stocks et en-cours.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est inférieure à l'autre terme énoncé.

Les stocks et en-cours s'établissent à 89 K€ net au 31 décembre 2023 comme en 2022 totalement dépréciés sur cet exercice.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Ce poste inclut les créances liées à la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable ; cette analyse est menée au « cas par cas ».

Dans ce cadre, les créances clients envers les sociétés du Groupe ont fait l'objet d'une analyse qui a conduit la Direction à constater des dépréciations / reprises au 31 décembre 2023, notamment, en raison des situations nettes négatives des différentes sociétés et de leur situation de trésorerie (cf § 3.12.1.1 *Provision pour situations nettes négatives des filiales*).

Le montant des provisions pour dépréciations des créances clients s'élève à 4 284 K€ au 31 décembre 2023 (contre 5 234 K€ au 31 décembre 2022) et concerne exclusivement les créances intragroupes.

Les échéances des créances sont données en *note 5.8.3*

Valeurs mobilières de placement et Disponibilités

Les disponibilités et concours bancaires courants sont inscrits au bilan pour leur valeur recouvrable ou exigible, et suivant le principe de non-compensation.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées suivant la méthode "du premier entré premier sorti" (PEPS). Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2023, les disponibilités sont de :745 K€ (197 K€ au 31 décembre 2022).

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation interviendra postérieurement à la date de clôture.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 117 K€ au 31 décembre 2023 (124 K€ au 31 décembre 2022).

Charges à répartir : frais d'émission d'emprunts

Néant.

Capitaux propres

Composition du capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social d'Eurolasma est composé de 304.633.943 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0.01 € chacune.

Toutes les actions émises ont été totalement libérées.

Ces actions sont cotées sur le marché Euronext Growth. Elles peuvent être inscrites sous la forme de titres nominatifs (purs ou administrés) ou de titres au porteur.

Le capital de la Société qui était composé de 4.087.578 actions au 1er janvier 2023, a baissé de 300.546.322 actions pour le faire ressortir à 304.633.943 actions au 31 décembre 2023.

Les variations de capital découlent :

- De la conversion de 1 580 OCEANE du contrat d'émission avec le fonds ENVIRONMENTAL PERFORMANCE FINANCING, ayant donné lieu à l'émission de 297.567.529 actions y compris au titre des pénalités contractuelles payées en actions ;
- De l'exercice de BSAR pour 59.032 actions,
- D'une augmentation de capital par compensation de la dette pour 2.888.496 actions,
- D'une opération de réduction d'actions pour 31.265 actions.

	31/12/2023	31/12/2022	variation
Nombre d'actions ordinaires	304 633 943	4 087 578	300 546 365
Nombre d'actions de préférences	0	0	0
Total	304 633 943	4 087 578	300 546 365

Traitement des frais sur augmentation de capital

Les coûts externes afférents aux augmentations de capital sont imputés sur la prime d'émission. Ces coûts externes sont principalement constitués d'honoraires et commissions.

Tableau de variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	01/01/2023	Affectation Résultat N-1	Résultat N	Augmentation de capital liée aux AGA	Augmentation de capital hors AGA	Dividendes	Subventions	Autres	31/12/2023
Capital social	4 088				300 515			-301 556	3 046
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	72 444				74				72 517
Réserve légale	10								10
Réserves statutaires ou contractuelles	646 542	-646 496						200 434	200 480
Report à nouveau		-101 123						101 123	0
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-747 618	747 618	-320 933						-320 933
Subventions d'investissement	81					-20			61
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-24 454	0	-320 933	0	300 589	-20	0	0	-44 818

Capitaux propres en dilution

Le nombre d'actions en dilution au 31 décembre 2023 est de 1 917 093 786 actions contre 1 038 826 au 31 décembre 2022

	31/12/2023	31/12/2022	variation
Nombre d'actions à la clôture	304 633 943	4 087 578	300 546 365
Nombre d'actions en dilution	1 918 132 567	28 684 353	1 889 448 214
- Actions gratuites en cours d'acquisition	0	338 587	-338 587
- OCA GFCO	0	22 897 195	-22 897 195
- OCA EPF	1 371 451 000	0	1 371 451 000
- BSA ZIGI Capital	2	20 000	-19 998
- BSA EHGOS FUND	43	428 571	-428 528
- BSA EPF	545 642 741	0	545 642 741
- BSA GFCO	1 038 781	5 000 000	-3 961 219
Nombre d'actions dilués à la clôture	2 222 766 510	32 771 931	2 189 994 579

Les capitaux propres en dilution sont présentés dans le tableau ci-après :

En €	Nombre d'actions	Capitaux propres	Capitaux propres par action	Résultat	Nombre moyen d'actions	Résultat par action
Capitaux propres au 31/12/2023	304 633 943	-44 817 858 €	-0,15 €	-320 933 045 €	69 529 446	-1,05 €
Capitaux propres au 31/12/2023 en dilution	2 222 766 510	-25 646 919 €	-0,01 €	-320 933 045 €	1 987 662 013	-0,14 €

Plans d'attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'Administration d'Eurolasma ayant reçu délégation de l'Assemblée Générale en vue d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et à certains mandataires sociaux, plusieurs plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en œuvre.

Délégation accordée par décision de l'Assemblée Générale du 27 avril 2020

Les actionnaires de la Société réunis en assemblée générale le 27 avril 2020 ont autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à compter de l'Assemblée Générale, à procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés, directement ou indirectement, dans les conditions du 1° du I de l'article L.225-197-2 du Code de commerce. Cette autorisation a été mise en œuvre par le Conseil d'administration en date du 18 décembre 2020 qui a arrêté un nouveau règlement fixant les conditions et les critères d'attributions gratuites d'actions de la Société

Plan d'attribution gratuite 2020-2023 :

Ce plan, conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 18 décembre 2020, permet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés présents le 18 décembre 2020 mais également à tous nouveaux salariés embauchés à l'issue de la période d'essai pendant la délégation.

Au 31 décembre 2022, il n'y plus actions en cours d'acquisition au titre de ce plan à la suite du regroupement ayant eu lieu en date du 16 décembre 2022 (cf § 1 Faits caractéristiques de l'exercice).

Subventions

Eurolasma bénéficie de différentes subventions d'investissements dans le cadre de ses projets de R&D. Les subventions d'investissements ne sont enregistrées en capitaux propres qu'en l'absence de conditions suspensives. Elles ne sont par

ailleurs pas comptabilisées immédiatement en produits mais étalées au rythme de l'amortissement des dépenses correspondantes immobilisées.

	Durée d'amort. des dépenses activées (années)	Aide accordée	QP virée au résultat au 31/12/2023	QP virée au résultat < 2022	Solde restant à virer au résultat
Subvention projet KiWi	14	278	20	197	61
Total		278	20	197	61

Autres fonds propres

Les autres fonds propres sont constitués d'avances remboursables reçues de la part de BPI France (OSEO Innovation) dans le cadre d'aides à l'innovation pour la réalisation de programmes liés au projet KiWi. Leur détail est présenté ci-après.

	31/12/2022	Avances reçues	Avances remboursées	31/12/2023
Avance conditionnée projet KiWi	111	0	-13	97
Total	111	0	-13	97

	Échéances			
	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans	Total
Avance conditionnée projet KiWi	16	81	0	97
Total	16	81	0	97

Provisions

Provisions pour risques

- *Provision pour situations nettes négatives des filiales*

Une provision pour risques relative aux différentes situations nettes des entités du Groupe a été constituée au 31 décembre 2018, et ajustée à chaque fin d'exercice depuis lors.

Cette provision traduit le soutien financier d'Europlasma envers ses filiales en difficulté.

Au 31 décembre 2023, cette provision pour un total de 28 505 K€ est ainsi constituée :

- Inertam 3 803 K€
- Les Forges De Gerzat 56 K€,
- FIELD 307 K€,
- Cho Power 24 338 K€

Le tableau ci-dessous présente les variations de provisions des situations nettes négatives (en K€) :

Filiales	Provision au 31/12/22	Reprise	Dotation	Provision au 31/12/23
Inertam	4 847	- 1 044		3 803
Forges De Gerzat	364	- 308		56
Field	523	- 216		307
Cho Power	23 644		694	24 338
	29 378	- 1 567	694	28 505

- **Provision pour garanties**

Une provision est comptabilisée pour couvrir le risque de mise en œuvre de la garantie offerte par Europlasma à ses clients sur les installations de torches (durée de la garantie prévue contractuellement sur 1 à 3 ans en fonction des installations). Le risque est estimé sur la base d'une analyse des principales composantes de chaque installation, en tenant compte pour chaque installation, de la durée des garanties fournisseurs et constructeur, d'un taux de risque quant à la survenance d'un sinistre. Ce risque est exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires et la provision est constituée au fur et à mesure de l'avancement des projets. Ces provisions seront conservées sur la durée de la couverture de la garantie et reprises en fonction de leur utilisation effective.

Au 31 décembre 2023, la provision pour garanties s'élève désormais à 71 K€ (31 décembre 2022 : 193 K€).

Provisions pour charges

- **Provisions pour charges sociales et fiscales**

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au-moins équivalente attendue. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes. Au 31 décembre 2023, une provision est constatée pour 131 K€.

- **Provisions pour charges financières**

Une provision pour charge financières, sur les 700 OCEANE lié au contrat d'émission avec le fonds E.P.F non exercées au 31 décembre 2023, a été constatée pour 18 693 K€.

- **Provisions pour pensions et obligations similaires**

Les indemnités de fin de carrière sont comptabilisées au passif du bilan.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées. Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs ;
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle ;
- Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

L'engagement s'élève à 59 K€ au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 : 54 K€).

	Hypothèses retenues au 31/12/2023	Hypothèses retenues au 31/12/2022
Taux d'actualisation	3,20%	3,75%
Revalorisation des salaires	Décroissance moyenne	Décroissance moyenne
Charges sociales patronales	47%	47%
Contribution employeur	50%	50%
Droits conventionnels	Métallurgie (accord du 21/06/2010) non adhérente	Métallurgie (accord du 21/06/2010) non adhérente
Turnover	Fort	Fort
Probabilité de survie	Table de mortalité INSEE 2021	Table de mortalité INSEE 2021
Ventilation des départs à la retraite	Départ volontaire	Départ volontaire
Âge de départ en retraite	60-67 ans	60-67 ans

Dettes

Les dettes correspondent aux passifs certains dont l'échéance et le montant sont fixés de façon précise et sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les dettes sont maintenues en comptabilité tant que l'obligation correspondante n'est pas éteinte légalement.

Les dettes financières au 31 décembre 2023 s'élèvent à 9 109 K€ et se décomposent comme suit :

- Dettes OCEANE pour 3 500 K€ du contrat d'émission avec EPF ;
- Emprunt et dettes financières diverses de 5 609 K€ correspondant à 1 700 K€ d'aide de la Région Nouvelle Aquitaine au renforcement des fonds propres, 3 423 K€ de compte courant de la filiale Les Forges de Tarbes et 486 K€ de compte courant de la filiale SCIDG.

Au 31 décembre 2023, les dettes diverses s'élèvent à 5 428 K€ (31 décembre 2022 : 4 896 K€) et sont composées :

- 1 798 K€ de dettes fournisseurs et comptes rattachés (31 décembre 2022 : 2 266 K€) ;
- 1 451 K€ de dettes fiscales et sociales (31 décembre 2022 : 2 582 K€) ;
- 2 178 K€ de compte courant des filiales (31 décembre 2022 : 48 K€).

Les principales variations sont dues aux comptes courants TVA groupe réalisées sur l'exercice.

L'état des échéances des dettes au 31 décembre 2023 est donné en note 5.8.3.

Passif lié au redressement judiciaire compris dans les dettes financières et les autres dettes

Par jugement en date du 2 août 2019, le tribunal de commerce de Mont-De-Marsan a arrêté le plan de redressement de la société Europlasma.

Ce jugement a acté les propositions de règlements des créanciers, à savoir :

- Créances superprivilégiées : remboursement immédiat ou selon accord conventionnel,
- Créances inférieures à 500 € : remboursement immédiat,
- Autres créances chirographaires / privilégiées :
 - o Soit en un règlement correspondant à 15% de la créance admise et abandon du solde (option 1),
 - o Soit un remboursement de 100% du montant de la créance admise échelonné en neuf annuités progressives, la première intervenant à la date anniversaire de l'adoption du plan (option 2).

L'état ci-dessous synthétise la situation du passif et les remboursements opérés entre le 2 août 2019 et le 31 décembre 2023.

Créances/options	Montant admis	Montant payé	Solde plan
Superprivilégiée	150	150	0
Créances inférieures à 500 €	1	1	0
Créanciers / option 1	91	14	0
Créanciers / option 2	871	244	627
TOTAL	1 114	409	627
Créances contestées	0	-	En attente décisions d'admission
Créances provisionnelles	0	-	En attente décisions d'admission
Créances intragroupes	856	-	856

Le remboursement des dettes intragroupe pour 856 K€ ne pourra intervenir avant le désintéressement des créanciers tiers dans le cadre de l'exécution du plan de redressement.

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent aux produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations et fournitures afférentes aient été effectuées ou fournies.

Nous n'avons pas constaté de produits constatés d'avance au 31 décembre 2023.

Ecart de conversion

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaieur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Méthode de comptabilisation des contrats à long terme

Selon le PCG, un contrat à long terme est un contrat d'une durée généralement longue, dont l'exécution s'étend sur au moins deux périodes comptables ou exercices mais également un contrat spécifiquement négocié dans le cadre d'un projet unique portant sur la construction, la réalisation, ou la participation en qualité de sous-traitant à la réalisation d'un bien ou d'un service fréquemment complexe. L'avis du CNC n°99-10 précise en outre la notion de complexité qui recouvre la mise en œuvre de techniques ou de savoir-faire divers en vue de la réalisation d'un même objectif. Cette notion se traduit également en termes de projet et a généralement des conséquences sur la durée d'exécution du travail.

Les contrats négociés et exécutés par Europlasma répondent à ces critères et à ce titre, la Société a opté pour la mise en œuvre de la comptabilisation des produits et des charges à l'avancement. Le calcul du pourcentage d'avancement est effectué sur la base des coûts complets.

La société n'a réalisé aucun contrat externe sur l'exercice 2023.

Une provision est constituée lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif. Le montant provisionné correspond à la perte globale, sous déduction des pertes éventuellement constatées.

Au 31 décembre 2023, aucune provision n'a été dotée (31 décembre 2022 : idem).

La ventilation du chiffre d'affaires net est présentée dans le tableau ci-après :

	31/12/2023			31/12/2022	
	France	Export	Total	France	Export
Ventes d'équipements et d'installations			0		21
Production vendue de biens	0	0	0	0	21
Produits des activités annexes	2 204		2 204	2 423	
Autres prestations de services	447		447	218	75
Production vendue de services	2 651	0	2 651	2 641	75
Chiffre d'affaires net	2 651	0	2 651	2 641	96

Les produits des activités annexes correspondent pour l'essentiel aux prestations de services intragroupes et à la refacturation à la filiale Inertam des loyers de crédit-bail des actifs cédés sur l'exercice.

Transferts de charges

Les transferts de charges de 1 K€ correspondant au remboursement formation.

Résultat d'exploitation

en K€	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Chiffre d'affaires nets	2 651	2 737	-86
Production stockée			0
Subvention d'exploitation			0
Reprises sur amort.et prov., transferts de charges	1 402	121	1 281
Autres produits			0
Produits d'exploitation	4 053	2 858	1 195
Achats mat. 1ères et autres appro.			0
Variation de stocks		-2	2
Autres achats et charges externes	-4 224	-8 815	4 591
Impôts, taxes et versements assimilés	-44	-57	14
Salaires et traitements	-1 847	-2 345	498
Charges sociales	-808	-997	189
Dotations amort.et prov.sur immobilisations	-39	-66	27
Dotations prov.sur actif circulant	-359	-444	85
Dotations prov.pour risques et charges	-5	-2	-3
Autres charges	-80	-60	-20
Charges d'exploitation	-7 406	-12 789	5 383
Résultat exploitation	-3 353	-9 931	6 578

Les principales variations du résultat sont dues à la baisse des honoraires sur les opérations financières de 3 960 K€ entre 2022 et 2023 ainsi que la reprise des dépréciations des créances intragroupes.

Résultat financier

en K€	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers de participation	419	0
Revenus sur créances financières intragroupe		
Reprises sur provisions financières	45 561	8 787
Gains de change	0	0
Intérêts des certificats de dépôt, dépôts à terme et VMP		
Produits financiers	45 981	8 787
Intérêts sur emprunts	-285	0
Intérêts sur dettes financières intragroupe	0	0
Perte de change	-2	-4
Dotations aux provisions financières	-11 174	-54 441
Autres charges financières	-772 165	-93 682
Charges financières	-783 626	-148 127
Résultat financier	-737 645	-139 340

Les produits financiers de l'exercice 2023 sont constitués :

- Des reprises sur provisions pour risques pour 3 250 K€ (voir note 3.12.1) ;
- Des intérêts des créances financières intragroupes pour 1 701 k€.

Les charges financières sont constituées :

- Des dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participations Satma pour un montant de 500 K€ ;
- Des dotations aux provisions pour dépréciation des créances rattachées à des participations pour 12 940 K€ ;
- De la dotation sur provisions financières pour 694K€ concernant Cho Power ;
- De la compensation en action en lien avec les contrats d'émission OCEANE en raison du cours de bourse inférieur à la valeur nominale de l'action pour 18 693 K€.

Le résultat financier est principalement imputé comptablement par des charges liées au financement mais l'impact est nul sur la trésorerie.

Résultat exceptionnel

en K€	31/12/2023	31/12/2022
Autres produits exceptionnels sur opé gestion	20	114
Produits exceptionnels liés au contrat de liquidités		
Quote-part des subventions d'investissements	20	20
Autres produits exceptionnels sur opé capital	0	0
Reprise de provisions exceptionnelles	0	4 375
Produits exceptionnels	40	4 509
Pénalités et amendes	-11	-3
Charges exceptionnelles sur exercice antérieur	-122	-88
Autres charges exceptionnelles sur opé gestion	-2	0
Val. comptable des éléments d'actif cédés	-40	-4 574
Autres charges exceptionnelles sur opé capital		
Dotations aux amortissemens exceptionnels	-131	
Charges exceptionnelles	-305	-4 665
Résultat exceptionnel	-265	-157

Les produits exceptionnels sont principalement constitués :

- D'un remboursement du S.I.E de Mont Marsan pour 12 K€ ;
- Des quotes-parts de subvention d'investissement pour 20 K€.

Les charges exceptionnelles sont principalement constituées :

- De charges sur exercices antérieures pour 122 K€ ;
- De provisions opérationnelles pour 131 K€.

Impôts sur les bénéfices

Néant

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevalueur à la date de l'opération.

5. AUTRES INFORMATIONS

Événements postérieurs à la clôture et perspectives d'avenir

Voir paragraphe 3.2.4 *Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice et perspectives d'avenir* du rapport de gestion.

Engagements financiers

Engagements donnés

Avals, cautions et garanties

Europlasma s'est portée caution dès 2003 pour le compte de sa filiale Inertam auprès de la Préfecture des Landes à hauteur de 1 000 K€ pour garantir le risque de remise en état du site.

Le Conseil d'administration du 27 avril 2015 a autorisé Europlasma à se porter garant pour le compte de ses filiales CHO Power, Inertam et Chopex, à hauteur de 199 K€, envers la société TEMsys-ALD Automotive. Cette garantie à première demande concerne les contrats de location des véhicules de société du Groupe.

Crédit-bail

Un contrat de crédit-bail avec rachat à la fin de la période de location a été signé sur l'exercice avec la société Corhofi concernant des actifs pour 3 000 K€ utilisés par la filiale Inertam pour le traitement de déchets amiantés. La durée de ce contrat est de 36 mois.

Rubrique	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		De l'exercice	Cumulées	
Installations techniques matériel et outillages	3 000 000	791 801	1 913 519	1 086 481
Total	3 000 000	791 801	1 913 519	1 086 481

Rubrique	Redevances payées		Redevances restant à payer				Valeur résiduelle
	De l'exercice	Cumulées	A 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total	
Installations techniques matériel et outillages	1 291 680	3 121 560	753 480	-	-	3 875 040	30 000
Total	1 291 680	3 121 560	753 480	-	-	3 875 040	30 000

Engagements reçus

Europlasma a accordé le 29 décembre 2006 un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune de 1 800 K€ à sa filiale Inertam. Le retour à meilleure fortune est constitué par :

- La réalisation de deux exercices sociaux consécutifs ayant un résultat bénéficiaire ;
- Des capitaux propres atteignant au moins le montant du capital social.

Ces conditions ne sont pas remplies au 31 décembre 2023.

Comptes consolidés

La société Europlasma SA établit des comptes consolidés pour le Groupe dont elle est la mère en incluant ses filiales.

Effectifs

L'effectif moyen (hors mandataires sociaux) sur l'exercice est de 30 salariés (2022 : 33 salariés).

Transactions significatives avec des parties liées

Il n'y pas eu de transactions significatives conclues en dehors des conditions normales de marchés avec des parties liées autres qu'avec des filiales détenues en totalité.

Rémunération des organes d'administration et de Direction

Les rémunérations versées au cours de l'exercice 2023 par Europlasma aux membres du Conseil d'Administration et de Direction au titre de leurs mandats sociaux sont les suivantes :

- 246 K€ de salaires et indemnités bruts

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat se répartit comme suit :

En K€	Deixis	PwC	Total
Contrôle Légal	67	99	166
Services autres que la Certification des Comptes	41	41	82
Total	108	140	248

Informations diverses

Variation des immobilisations et des amortissements

Le tableau ci-après présente les variations des valeurs brutes des immobilisations :

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	1 494 141		
Autres immobilisations incorporelles	1 395 556		
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 889 697		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	309 558		
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	5 131 181		
Installations générales, agencements et divers	77 981		
Matériel de transport	11 490		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	162 078		2 849
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	43 213		
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	5 735 502		2 849
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	81 810 876		900 000
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	67 983 170		16 236 824
TOTAL immobilisations financières :	149 794 046		17 136 824
TOTAL GÉNÉRAL	158 419 245		17 139 673

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			1 494 141	
Autres immobilisations incorporelles		158 754	1 236 802	
TOTAL immobilisations incorporelles :		158 754	2 730 943	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			309 558	
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			5 131 181	
Inst. générales, agencements et divers		76 451	1 529	
Matériel de transport			11 490	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		81 674	83 253	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			43 213	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		158 126	5 580 225	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			82 710 876	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières	2 074 082	2 096 505	80 049 407	
TOTAL immobilisations financières :	2 074 082	2 096 505	162 760 283	
TOTAL GÉNÉRAL	2 074 082	2 413 385	171 071 451	

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	1 494 141		559 599	934 542
Autres immobilisations incorporelles	1 330 544	14 662	158 754	1 186 451
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 824 685	14 662	718 353	2 120 994
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	304 826	611		305 437
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	5 125 227	2 294		5 127 521
Inst. générales, agencements et divers	31 921	45 551	76 451	1 020
Matériel de transport	7 417	2 298		9 715
Mat. de bureau, informatique et mobil.	133 887	13 473	81 674	65 685
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	5 603 277	64 226	158 126	5 509 378
TOTAL GÉNÉRAL	8 427 962	78 888	876 478	7 630 372

Etat des provisions

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	193 136 53 911 29 378 095	 18 692 995 5 292 130 500 694 276	 1 567 335	70 552 18 692 995 59 203 130 500 28 505 036
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	29 625 142	19 523 063	1 689 919	47 458 286
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	43 213 76 080 875 62 113 016 5 234 356	 500 000 12 439 966 89 090 269 971	 1 682 509 1 220 480	43 213 76 580 875 72 870 473 89 090 4 283 847
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	143 471 459	13 299 027	2 902 989	153 867 498
TOTAL GÉNÉRAL	173 096 602	32 822 090	4 592 908	201 325 784

Etat des échéances des créances et des dettes

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	71 418 256		71 418 256
Prêts	17 437		17 437
Autres immobilisations financières	8 613 714		8 613 714
TOTAL de l'actif immobilisé :	80 049 407		80 049 407
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	5 598 596		5 598 596
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	17 836	17 836	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	70 000	70 000	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	331 227	126 104	205 123
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	1 213 218	1 213 192	26
Débiteurs divers	44 212	30 022	14 190
TOTAL de l'actif circulant :	7 275 089	1 457 154	5 817 935
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	117 060	117 060	
TOTAL GÉNÉRAL	87 441 556	1 574 214	85 867 342

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	3 500 000	3 500 000		
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	3 431 527	3 909 482	(963 669)	485 714
Fournisseurs et comptes rattachés	1 798 344	880 685	84 586	833 074
Personnel et comptes rattachés	359 834	359 834		
Sécurité sociale et autres organismes	781 670	650 623	101 708	29 339
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	271 456	35 254	183 321	52 881
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	38 288	21 787	12 806	3 694
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	2 177 955	2 176 965		990
Autres dettes				
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	12 359 074	11 534 631	(581 248)	1 405 692

Charges et produits à recevoir

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	117 060	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	117 060	

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Depuis le 1er janvier 2022, la société Europlasma fait partie d'un groupe d'intégration fiscale. La société tête de groupe est la SA Europlasma, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 384 256 095.

IS seule : 0 €

IS intégration : 0 €

(Articles R123-195 et R 123-196 du code de commerce)

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	-320 933
+ Impôts sur les bénéfices/- Crédits d'impôts	70
+ Suppléments d'impôt lié aux distributions	0
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	-320 863
Variation des provisions réglementées (dotation- reprise) :	
Provision pour investissement	
Provision pour hausse des prix	
Provision pour fluctuation des cours	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	-320 863

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

(Articles R. 123-195 et R.123-196 du code de commerce)

Accroissements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions réglementées :	
- Amortissements dérogatoires	
- Provisions pour hausse des prix	
- Provisions pour fluctuations des cours	
Autres :	
Reprise de provision pour perte à terminaison	
Total	0

Allègements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	0
Autres :	0
Total	0

Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	127 772
Moins-values à long terme	
Total	127 772

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'assemblée générale

EUROPLASMA SA

471 Route de Cantegrit Est

40110 MORCENX-LA-NOUVELLE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EUROPLASMA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 – Continuité d'exploitation de l'annexe aux comptes annuels qui expose les éléments sous-tendant le maintien du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables

Les notes 1.2, 3.12.2.1, 3.13 et 4.4 de l'annexe aux comptes individuels exposent les règles et principes comptables relatifs aux financements octroyés à votre société sous la forme d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 6.130.001 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 3.3.1 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Votre société constitue des dépréciations de ses créances rattachées à ses participations et de ses créances clients selon les modalités décrites dans les notes 3.3.2 et 3.5 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société Europlasma sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques sur la situation nette négative de ses filiales, tels que décrits dans la note 3.12.1.1 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société Europlasma, décrites dans la note 3.12.1.1 de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou

résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux et Le Tourne, le 23 mai 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deixis

Gaël Colabella

Nicolas de Laage de Meux

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

EUROPLASMA SA

471 Route de Cantegrit Est
40110 MORCENX-LA-NOUVELLE

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- **Contrat d'émission de bons d'émission d'obligations convertibles en actions conclu entre la Société et le fonds EPF**

Personne concernée :

Environmental Performance Financing (EPF) est une société affiliée à la société Alpha Blue Ocean (« ABO ») qui détient par ailleurs le contrôle du fonds Global Corporate Finance Opportunities 11 (GCFO 11) dont Monsieur Pierre Vannineuse est le représentant légal et qui est ainsi indirectement intéressé par cette convention.

Nature, objet, modalités :

Un contrat d'émission conclu le 23 mars 2023 entre la Société et la société Environmental Performance Financing, société du Groupe Alpha Blue Ocean dont l'objet est de déterminer les conditions et les caractéristiques des bons d'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles à émettre de la Société avec bons de souscriptions d'actions attachés le cas échéant (« BEOCABSA »), pour un montant nominal maximum de 15.000.000 d'euros. EPF est une société affiliée à la société Alpha Blue Ocean qui détient par ailleurs le contrôle du fonds European High Growth Opportunities Securitization Fund qui est susceptible de tirer avantage de la conclusion du contrat d'émission des BEOCABSA et est ainsi indirectement intéressée par cette convention au sens de l'article L. 225-38 alinéa 2 du Code de commerce. Cette convention est intervenue dans le cadre de l'usage fait par le conseil d'administration de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 juin 2022 pour décider de l'émission de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital à émettre de la Société, notamment par compensation avec des créances liquides et exigibles. Ce contrat a fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration de la Société le 23 mars 2023 compte tenu de sa conformité à l'intérêt social de la Société.

Intérêt pour la société :

La conclusion de cette convention s'est inscrite dans l'objectif de la Société de doter sa filiale Les Forges de Tarbes des moyens financiers nécessaires à l'accélération de sa production et à l'intégration de nouvelles étapes de production en vue d'internaliser de la valeur. Cette montée en puissance permettra d'augmenter la capacité industrielle du site de Tarbes plus rapidement dans l'optique de pouvoir absorber des pics de production jusqu'à 160.000 pièces par an dès 2025. Les fonds issus de cette opération seront majoritairement alloués à l'achat et la mise en place de machines de production, notamment pour accélérer l'usinage ou encore automatiser l'ogivage, et de matériel spécifique pour garantir la continuité d'exploitation et optimiser certains postes, à des travaux de génie civil et à la constitution d'un stock stratégique de matière première afin d'assurer une production en continu.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Contrat d'emprunt entre la Société et le fonds EPF**

Personne concernée :

Environmental Performance Financing (EPF) est une société affiliée à la société Alpha Blue Ocean (« ABO ») qui détient par ailleurs le contrôle du fonds Global Corporate Finance Opportunities 11 (GCFO 11) dont Monsieur Pierre Vannineuse est le représentant légal et qui est ainsi indirectement intéressé par cette convention.

Nature, objet, modalités :

Un contrat d'emprunt a été conclu le 4 octobre 2022 entre la Société et le fonds EPF d'un montant principal maximum de 14.400.000 euros. EPF est une société affiliée à la société Alpha Blue Ocean (« ABO ») qui détient par ailleurs le contrôle du fonds Global Corporate Finance Opportunities 11, société dont le siège social est situé au 71 Fort Street, 1st Floor Appleby Tower, P.O. Box 950 Grand Cayman KY1-1102 aux îles Caïmans (« GCFO 11 »).

Cet emprunt a été remboursé au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Intérêt pour la société :

Cet emprunt a eu pour vocation de se substituer au contrat d'émission de bons d'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles à émettre de la Société avec bons de souscriptions d'actions attachés le cas échéant (« BEOCABSA ») conclu le 16 avril 2021 avec GCFO 11 et ainsi de réduire l'impact dilutif de sa mise en œuvre.

Ce contrat était nécessaire à la mise en œuvre de la solution privilégiée par la Société pour faire face aux besoins de financement de son activité et de ses projets en cours et à l'étude, y compris la capacité à saisir des opportunités de croissance externe, le cas échéant. Il a fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration de la Société en date du 3 octobre 2022.

- **Contrat d'émission de bons d'émissions d'obligations convertibles en actions nouvelles à émettre avec bons de souscription d'actions entre la Société et GFCO 11**

Personne concernée

GCFO 11 est une société affiliée à la société Alpha Blue Ocean qui détient par ailleurs le contrôle du fonds European High Growth Opportunities Securitization Fund dont Monsieur Pierre Vannineuse est le représentant légal et qui est ainsi indirectement intéressé par cette convention.

Nature, objet, modalité :

Un contrat d'émission conclue le 16 avril 2021 entre la Société et le fonds d'investissement Global Corporate Finance Opportunities 11, société dont le siège social est situé au 71 Fort Street, 1st Floor Appleby Tower, P.O. Box 950 Grand Cayman KY1-1102 aux îles Caïmans (« GCFO 11 ») dont l'objet est de déterminer les conditions et les caractéristiques des bons d'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles à émettre de la Société avec bons de souscriptions d'actions attachés le cas échéant, pour un montant nominal maximum d'augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme de 100.000.000 d'euros. Ce contrat a fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration de la Société le 15 avril 2021 et d'une résiliation d'un commun accord en date du 4 octobre 2022 dans les conditions précitées.

Intérêt pour la société :

Cette convention est intervenue dans le cadre de l'usage fait par le conseil d'administration de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 février 2021 pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital à émettre de la Société, notamment par compensation avec des créances liquides et exigibles. Ce programme de financement est nécessaire à la mise en œuvre de la solution privilégiée par la Société pour faire face aux besoins de financement de son activité et de ses projets en cours et à l'étude, y compris la capacité à saisir des opportunités de croissance externe, le cas échéant.

Fait à Bordeaux et Le Tourne, le 23 mai 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deixis

Gaël Colabella

Nicolas de Laage de Meux